



HAL
open science

Étude du comportement et du bien-être animal, en particulier du chien, dans le cadre du mouvement “ Pet at work ”

Maud Graillet-Denaix

► **To cite this version:**

Maud Graillet-Denaix. Étude du comportement et du bien-être animal, en particulier du chien, dans le cadre du mouvement “ Pet at work ”. Médecine vétérinaire et santé animale. 2022. dumas-03981353

HAL Id: dumas-03981353

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03981353v1>

Submitted on 9 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année 2022

ÉTUDE DU COMPORTEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, EN PARTICULIER DU CHIEN, DANS LE CADRE DU MOUVEMENT « PET AT WORK »

THÈSE

pour obtenir le diplôme d'État de

DOCTEUR VÉTÉRINAIRE

présentée et soutenue publiquement devant

la Faculté de Médecine de Créteil (UPEC)

le 19 décembre 2022

par

Maud, Hélène GRAILLOT-DENAIX

sous la direction de

Geneviève MARIGNAC

JURY

Présidente du jury :	Mme Caroline GILBERT	Professeur à l'EnvA
Directrice de thèse :	Mme Geneviève MARIGNAC	Maître de Conférences à l'EnvA
Examinatrice :	Mme Chantal LEGRAND	Maître de Conférences à l'EnvA
Membre invité :	Mme Emmanuelle TITEUX	Docteur vétérinaire spécialiste en Médecine du comportement

Liste des enseignants intervenant dans l'encadrement des thèses de Doctorat vétérinaire



Version du 3 octobre 2022

Liste des Professeurs et Maîtres de conférences titulaires de l'HDR

M	Adjou	Karim	Professeur	DPASP
M	Audigjé	Fabrice	Professeur	DEPEC
M	Bellier	Sylvain	Professeur	DSBP
M	Blaga	Radu	Professeur	DSBP
M	Blot	Stephane	Professeur	DEPEC
M	Boulouis	Henri-Jean	Professeur émérite	DSBP
Mme	Chahory	Sabine	Professeur	DEPEC
M	Chateau	Henry	Professeur	DSBP
Mme	Chetboul	Valerie	Professeur	DEPEC
Mme	Crevier-Denoix	Nathalie	Professeur	DSBP
M	Degueurce	Christophe	Professeur	DSBP
M	Denoix	Jean-Marie	Professeur	DEPEC
M	Desquilbet	Loic	Professeur	DSBP
Mme	Dufour	Barbara	Professeur émérite	DPASP
M	Eloit	Marc	Professeur	DSBP
M	Fayolle	Pascal	Professeur émérite	DEPEC
M	Federighi	Michel	Professeur	DPASP
M	Fontbonne	Alain	Professeur	DEPEC
Mme	Gilbert	Caroline	Professeur	DSBP
M	Grandjean	Dominique	Professeur	DEPEC
Mme	Grimard-Ballif	Bénédicte	Professeur	DPASP
Mme	Haddad-Hoang Xuan	Nadia	Professeur	DPASP
M	Jouvion	Gregory	Professeur	DSBP
M	Kohlhauer	Matthias	Maître de conférences HDR	DSBP
Mme	Le Poder	Sophie	Professeur	DSBP
M	Manassero	Mathieu	Professeur	DEPEC
Mme	Maurey-Guéneq	Christelle	Professeur	DEPEC
M	Millemann	Yves	Professeur	DPASP
Mme	Pilot-Storck	Fanny	Professeur	DSBP
M	Ponter	Andrew	Professeur	DPASP
Mme	Rivière	Julie	Maître de conférences HDR	DPASP
Mme	Robert	Céline	Professeur	DSBP
M	Tiret	Laurent	Professeur	DSBP
M	Tissier	Renaud	Professeur	DSBP
M	Verwaerde	Patrick	Professeur	DEPEC
Mme	Viateau	Véronique	Professeur	DEPEC

Liste des Maîtres de conférences et Ingénieurs de recherche DMV

M	Arne	Pascal	Maître de conférences	DPASP
Mme	Barassin	Isabelle	Maître de conférences	DPASP
Mme	Barbarino	Alix	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Benchekrout	Ghita	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Bertoni	Lelia	Maître de conférences	DEPEC
M	Bolnot	Francois	Maître de conférences	DPASP
Mme	Canonne-Guibert	Morgane	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Chevallier	Lucie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Cochet-Faivre	Noëlle	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Cordonnier-Lefort	Nathalie	Maître de conférences	DSBP
Mme	Crepeaux	Guillemette	Maître de conférences	DSBP
Mme	Coudry	Virginie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	De Paula Reis	Alline	Maître de conférences	DPASP
M	Delsart	Maxime	Maître de conférences associé	DPASP
Mme	Denis	Marine	Ingénieur de recherche (DMV)	DPASP
M	Desbois	Christophe	Maître de conférences	DEPEC
M	Deshuiliers	Pierre	Maître de conférences	DSBP
M	Gauthier	Michel	Maître de conférences associé	DPASP
Mme	Guetin-Poirier	Valentine	Maître de conférences	DPASP
Mme	Jacquet	Sandrine	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Kurtz	Maxime	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Lagrée	Anne-Claire	Maître de conférences	DSBP
Mme	Le Dudal	Marine	Ingénieur de recherche (DMV)	DSBP
Mme	Le Roux	Delphine	Maître de conférences	DSBP
Mme	Legrand	Chantal	Maître de conférences associé	DSBP
Mme	Manguin	Estelle	Maître de conférences	DEPEC
Mme	Marignac	Genevieve	Maître de conférences	DSBP
Mme	Marotto	Stéphanie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Maufré	Vincent	Maître de conférences	DPASP
Mme	Maurice	Emeline	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Mespouilhès-Rivière	Céline	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Mtmet	Narjès	Maître de conférences	DPASP
M	Mortier	Jérémy	Maître de conférences associé	DEPEC
M	Nudelmann	Nicolas	Maître de conférences	DEPEC
M	Pignon	Charly	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
M	Polack	Bruno	Maître de conférences	DSBP
Mme	Quéré	Émilie	Ingénieur de recherche (DMV)	DEPEC
Mme	Ravary-Plumioën	Bérangère	Ingénieur de recherche (DMV)	DPASP
M	Reyes-Gomez	Edouard	Maître de conférences	DSBP
Mme	Risco-Castillo	Véronica	Maître de conférences	DSBP
Mme	Rose	Hélène	Maître de conférences associé	DSBP
M	Tanquerel	Ludovic	Maître de conférences	DEPEC

Remerciements

À la Présidente du Jury de cette thèse, Mme Caroline Gilbert, Professeur à l'EnvA,
Pour m'avoir fait l'honneur d'accepter la présidence de mon jury de thèse, remerciements respectueux.

À Mme Geneviève Marnac, Maître de conférences à l'EnvA,
Pour m'avoir accompagné dans ce sujet et la réalisation de cette thèse et pour m'avoir fait l'honneur de diriger et corriger ce travail.
Sincères remerciements.

À Mme Chantal Legrand, Maître de conférences à l'EnvA,
Pour avoir accepté de participer à ce jury de thèse,
Sincères remerciements.

À Mme Emmanuelle Titeux, Docteur vétérinaire spécialiste en médecine du comportement,
Pour vos conseils, votre bienveillance et votre expertise du comportement,
Sincères remerciements.

À toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire de cette thèse, sans qui ce travail n'aurait pu aboutir.

À ma famille et mes amis, pour leur soutien et leur aide dans ce projet.

Table des matières

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux	5
Liste des abréviations.....	7
Introduction	9
Première partie : Etude bibliographique.....	11
1. Evolution du statut juridique de l'animal.....	11
A. De la Révolution Française aux années 2000	11
B. Les évolutions récentes dans le droit français	12
C. La législation européenne.....	14
2. Une société en évolution avec de nouvelles attentes	16
A. Une prise en compte croissante de l'animal et son bien-être dans la société.....	16
B. Mouvement Pet at Work.....	19
3. Qu'est-ce que le bien-être animal ?.....	19
A. Définition du bien-être animal	19
B. Bientraitance et qualité de vie	22
a. Bientraitance	22
b. Qualité de vie	22
c. Adaptation environnement/animal.....	23
C. Indicateurs en lien avec le bien-être animal	23
a. Evaluation du bien-être animal.....	23
b. Scores de bien-être.....	23
c. Indicateurs comportementaux	24
d. Comportements anormaux et stéréotypies	27
e. Indicateurs physiologiques : réponse de stress	28
f. Indicateurs de bien-être	29
g. Guide de recommandations	30
D. Facteurs de variation individuelle.....	30
a. Budget temps du chien	30
b. Relation Homme-chien et éducation	32
E. Comportement et réaction dans un lieu inconnu	35
a. Tempérament.....	35
b. Réaction face à une situation inconnue	36
Deuxième partie : étude expérimentale	39
1. Introduction	39
2. Matériels et méthodes	39
A. Principe de l'étude.....	39
B. Création du questionnaire	39
a. Objectif.....	39
b. Présentation générale du questionnaire.....	40
c. Formulation des questions	40
d. Test du questionnaire.....	40
e. Anonymat.....	40
C. Diffusion	40
D. Analyse des résultats	41
3. Résultats	41
A. Taux de réponses	41
B. Caractéristiques des animaux.....	41
C. Motivations et contraintes des propriétaires	44
a. Motivations.....	44

b. Conditions pour amener son chien dans l'entreprise	45
c. Temporalité de la présence des chiens sur le lieu de travail des propriétaires	45
d. Impact de la covid-19.....	46
D. Analyse de l'environnement	47
a. Au domicile	47
b. Au travail	51
E. Analyse du budget temps	57
a. Budget temps global	57
b. Impact de la présence sur le lieu de travail sur le budget temps de l'animal.....	57
F. Interactions.....	58
a. Interactions avec d'autres animaux.....	58
b. Interactions avec des êtres humains.....	59
c. Perception de ces interactions	60
G. Analyse des comportements indésirables et signe de mal-être	62
a. Au domicile	62
b. Au travail	62
4. Analyse et discussion.....	64
A. Analyse croisée des résultats	64
a. Différence organisationnelle entre les lieux de travail	64
b. Différence dans le comportement selon les lieux de travail	65
c. Différences temporelles en lien avec le comportement.....	65
d. Différence entre le lieu de travail et le domicile.....	66
B. Discussion des résultats	66
a. Représentativité de notre échantillon	66
b. Motivations et contraintes des propriétaires	67
c. Environnement au domicile et au travail	69
d. Budget temps de l'animal.....	73
e. Interactions sur le lieu de travail.....	74
f. Comportement et modification de celui-ci au travail.....	75
C. Limites de l'étude	76
a. Limites de la méthode	76
b. Présence de biais.....	77
D. Proposition de fiches pour un guide sur le Pet at Work.....	77
Conclusion.....	79
Liste des références bibliographiques	81
Annexe 1 : Questionnaire	87
Annexe 2 : Fiches pour le Pet at Work.....	103

Liste des figures

Figure 1 : Principales évolutions de la législation française en rapport à l'animal	14
Figure 2 : Importance du bien-être animal dans la campagne électorale selon les citoyens Français (IFOP, 2022)	17
Figure 3 : Sondage concernant les attentes des citoyens Français en matière de protection animale (IFOP, 2022)	18
Figure 4 : Echelle de précocité des indicateurs révélateurs d'un mal-être (Gilbert, 2022)	20
Figure 5 : Modèle de Fraser montrant l'approche adaptative du bien-être animal (Fraser <i>et al.</i> , 1997)	21
Figure 6 : Echelle de réaction et de gradation du comportement canin face à un stress ou une menace (Shepherd, 2009)	26
Figure 7 : Budget temps des chiens errants observés en Inde (Sen Majumder <i>et al.</i> , 2014)	31
Figure 8 : Modèle de la balance des interactions représentant la relation Homme – animal (d'après Boivin <i>et al.</i> , 2012, Titeux <i>et al.</i> 2013)	32
Figure 9 : Différentes méthodes d'apprentissage du conditionnement opérant (d'après Gilbert, 2019b)	34
Figure 10 : Origine des chiens des participants à notre étude	42
Figure 11 : Répartition des âges (pour les 12 chiens sur 15 pour lesquels cette donnée est connue)	42
Figure 12 : Répartition des sexes des chiens	43
Figure 13 : Répartition en fonction du poids de l'animal	43
Figure 14 : Répartition des âges à partir duquel les chiens ont commencé à accompagner leur maître au travail	46
Figure 15 : Distribution du nombre de jours par semaine pour lequel le propriétaire amène son chien au travail	46
Figure 16 : Distribution du nombre de repas par jour	48
Figure 17 : Lieu de repos de l'animal au domicile	49
Figure 18 : Temps que le chien passe seul (= sans autre animal ou humain) au domicile	49
Figure 19 : Temps passé en promenade hors du lieu de résidence	50
Figure 20 : Nombre de sorties hors du lieu de résidence lorsque l'animal n'est pas au travail	50
Figure 21 : Répartition des sorties selon le pourcentage de temps passé en liberté ou en laisse ..	51

Figure 22 : Recensement des différents types de lieu de travail	53
Figure 23 : Temps passé seul par l'animal sur le lieu de travail	53
Figure 24 : Synthèse des restrictions d'accès imposées aux animaux.....	54
Figure 25 : Gestion par les propriétaires de ces interdictions.....	54
Figure 26 : Synthèse des différentes affaires apportées par les propriétaires.....	56
Figure 27 : Précisions sur les types de jouets apportés au travail.....	56
Figure 28 : Possibilité d'interaction avec des humains (chaque disque correspond à un type d'interaction, les zones d'intersection correspondent aux cas où plusieurs types d'interactions coexistent).....	59
Figure 29 : Répartition des comportements observés par les propriétaires sur leur lieu de travail .	64

Liste des tableaux

Tableau 1 : Réponses concernant les principales motivations pour amener son chien.....	45
Tableau 2 : Exemples de réponse par rapport au changement de comportement de l'animal depuis les périodes de confinements.....	47
Tableau 3 : Synthèse de réponses concernant le comportement lors du trajet.....	52
Tableau 4 : Organisation de la pause déjeuner des propriétaires.....	55
Tableau 5 : Exemple de réponses concernant les modifications des sorties lorsque l'animal accompagne son maître sur le lieu de travail.....	58
Tableau 6 : Description des interactions et des individus avec lesquels l'animal interagit.....	59
Tableau 7 : Description des interactions avec les autres êtres humains.....	60
Tableau 8 : Explication du ressenti du propriétaire par rapport au ressenti sur la perception des interactions par son animal.....	61
Tableau 9 : Exemple de réponses concernant les modifications de comportement de l'animal sur le lieu de travail.....	63

Liste des abréviations

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

AVMA : American Veterinary Medicine Association

AWIN : Animal Welfare Indicators Project

BARF : Biologically Appropriate Raw Food

C-BARQ : Canine Behavioral Assessment & Research Questionnaire

CHUV-FS : Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire – Faune Sauvage

DMA : Dog Mentality Assessment

ECAWBM : European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine

EnvA : École nationale vétérinaire d'Alfort

FACCO : Fédération des fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiaux

FAWC : Farm Animal Welfare Council

IFOP : Institut Français d'Opinion Publique

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement

LOF : Livre des Origines Français

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

OABA : Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

OIE : Office International des Epizooties, devenu OMSA : Organisation Mondiale de la Santé Animale

ONG : Organisation non gouvernementale

PSI : Pet Sitters International

RIP : Référendum d'Initiative Partagée

SCC : Société Centrale Canine

SPA : Société Protectrice des Animaux

WSAVA : World Small Animal Veterinary Association

Introduction

Le chien, *Canis lupus familiaris*, côtoie la vie des hommes depuis de nombreux millénaires. Sa domestication remonterait à 30 000 ans avant J.-C.. Depuis cette domestication, les interactions entre les deux espèces n'ont cessé d'augmenter passant d'une relation supposée commensale¹ à une relation à bénéfice mutuel. Le chien est ensuite devenu un compagnon de travail, avant de prendre place dans nos foyers comme compagnon domestique. L'Homme a utilisé certaines capacités des chiens pour ses activités professionnelles comme la garde de troupeaux, une assistance pour des recherches, ou la sécurité des personnes et des biens... Plus récemment, il s'est fait une place auprès des personnes malvoyantes avec les chiens guides, ou encore dans le monde médical avec les thérapies assistées par l'animal. Il commence également à trouver un rôle dans les cours de justice comme soutien pour les témoins et faciliter les témoignages. L'animal est devenu un membre à part entière de la famille ayant même obtenu le statut d'être sensible dans le code civil en 2015 (Légifrance, 2022b).

Les bienfaits de l'animal et particulièrement du chien pour l'humain sont de plus en plus étudiés. Depuis une vingtaine d'années, le chien commence à venir sur le lieu de travail de son propriétaire pour diverses raisons, dont des effets positifs sur les employés.

Le mouvement *Pet at Work* consiste à amener son propre animal de compagnie sur son lieu de travail. Ce mouvement a commencé aux Etats-Unis en 1999 par un événement : « *Take your dog to work day* » par l'entreprise Pet Sitter International (Pet Sitters International, 2022). Cela consistait à amener son animal de compagnie sur une journée à son travail. Peu à peu, ce mouvement s'est étendu et certaines entreprises permettent aujourd'hui d'amener son animal tous les jours. En France, ce mouvement est encore peu répandu mais de plus en plus d'entreprises s'y intéressent.

Les bienfaits de cette politique « *pet-friendly* » sont de plus en plus étudiés et ce mouvement se répand dans de nombreux pays. Ainsi, le parlement Colombien a autorisé les parlementaires à venir siéger avec leurs animaux en septembre 2022 (20 minutes, 2022). Cet engouement conduit à s'interroger sur les conditions pour amener un animal et le respect du bien-être de celui-ci. En effet, le bien-être de l'animal n'a pas été étudié dans ce contexte et peut être un argument avancé pour s'opposer à cette politique (Faure, 2022).

Cette thèse a été menée en relation avec trois autres étudiants vétérinaires. Deux de ces thèses ont été publiées en 2021. Ces autres travaux s'intéressent à trois autres facettes de ce mouvement, à savoir son importance en France, son impact sur l'image de l'entreprise et les contraintes et le cadre nécessaire pour sa mise en place (Cruvellier, 2021; Scaufaire, 2021).

A terme, le but est d'élaborer un guide pratique destiné aux entreprises intéressées par ce mouvement. Au sein de cette étude d'ensemble, cette thèse s'intéresse au bien-être et au comportement de l'animal, et en particulier du chien, dans le cadre de ce mouvement.

¹ Relation supposée avec un bénéfice pour le commensal - ici l'ancêtre du chien profitant des restes - mais neutre pour l'hôte, initialement l'Homme.

Cette thèse se focalise sur le chien. En effet, dans une précédente enquête, nous avons observé que ce sont majoritairement les chiens qui sont concernés par cette pratique (Cruvellier, 2021). Sa facilité d'éducation au travers de ses capacités d'apprentissages en fait le candidat idéal. Certaines entreprises comme Google® se déclarent même « dog-friendly » en autorisant essentiellement les chiens dans leur locaux (Google, 2022).

Dans une première partie, nous allons nous intéresser au cadre législatif concernant l'animal et à la définition et l'évaluation de son bien-être. En deuxième partie, nous présenterons les résultats concernant le comportement du chien sur le lieu de travail, obtenus grâce à une enquête réalisée auprès de propriétaires et nous les discuterons au regard des connaissances actuelles sur le comportement animal. A la fin de ce travail, des fiches sur le comportement et comment interagir avec un chien seront proposées.

Première partie : Etude bibliographique

L'animal est de plus en plus présent au sein de la société avec une préoccupation croissante pour son bien-être. En particulier, la durée d'isolement de l'animal préoccupe les propriétaires (Purina, 2017). Ceci se traduit par l'apparition de nouveaux mouvements comme le *Pet at Work*. Cette partie s'intéresse tout d'abord à la législation qui encadre l'animal et aux évolutions de la société. Ensuite, elle permet de revenir sur le concept du bien-être de l'animal et de le définir. Enfin, elle évoque les façons de le mesurer, ainsi que les facteurs pouvant le faire varier.

1. Evolution du statut juridique de l'animal

Comment l'animal est-il protégé au sein de la législation ? Existe-t-il des réglementations concernant la possession de l'animal, son statut juridique et ce qui est permis de lui imposer ? Dans cette partie, nous allons nous intéresser à ce statut légal et aux lois encadrant l'animal. En effet, dans le cadre de notre thèse, nous pouvons nous demander si des mesures sont mises en place concernant le fait d'amener un animal dans un lieu de travail ou si des normes existent concernant le bien-être des animaux de compagnie.

En France, l'animal est soumis au régime des « biens » (article 515-14, Légifrance, 2022b). Il a longtemps été considéré comme un bien « meuble » mais de nombreuses lois ont permis de faire évoluer ce statut et la protection de l'animal au fil du temps.

A. De la Révolution Française aux années 2000

Tout commence en 1791 avec la première mesure législative concernant la protection des animaux. En effet, dans cette loi, « *l'empoisonnement par malice ou vengeance, ou dessein de nuire, de certains animaux appartenant à autrui* » est considéré comme un crime. Cette première loi de protection de l'animal protège essentiellement les chiens de garde comme propriété d'autrui (Media Data Services, 2017). Mais nous ne pouvons pas encore parler de protection animale puisque c'est plutôt le propriétaire qui est protégé par la loi que l'animal en lui-même.

Ensuite il faut attendre 1850 et la loi Grammont pour qu'une nouvelle loi de protection animale voit le jour. En effet, cette loi déclare que « *seront punis d'une amende de 5 à 15 francs et pourront l'être d'un emprisonnement de un à cinq jours, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers des animaux domestiques* » (Bureau International Humanitaire Zoophile, 1850). Cette loi permet de punir les actes de souffrance animale mais seulement dans l'espace public. Ceci permet d'écarter de la vue ces actes et donc de préserver la sensibilité du public. Cette loi est ensuite abrogée en 1959 par le décret Michelet qui réprime également les mauvais traitements dans le domaine privé. Les animaux apprivoisés et tenus en captivité sont inclus dans ce décret et sont ainsi également protégés des actes de maltraitance. (Fondation 30 Millions d'Amis, 2021).

En 1963, la cruauté envers les animaux est reconnue comme un délit par la loi n°63-1143 du 19 novembre 1963. Cette loi punit « *quiconque aura, sans nécessité, publiquement ou non, commis un acte de cruauté envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité (...) d'un emprisonnement de deux mois à six mois et d'une amende de 2.000 à 6.000 F* » (article 453 du code pénal, Légifrance, 1963) Dans cette loi, l'intérêt de l'animal est également pris en compte

puisque qu'en cas d'urgence l'animal peut être « *confié (...) à une œuvre de protection animale déclarée* » (article 453 du code pénal, Légifrance, 1963). Cependant, les courses de taureaux ou les traditions locales ne sont pas concernées par cette loi. De plus, les expérimentations animales sont aussi contrôlées puisque l'article 454 du code pénal prévoit que « *sera puni des peines prévues à l'article 453 quiconque aura pratiqué des expériences ou recherches scientifiques ou expérimentales sur les animaux sans se conformer aux prescriptions qui seront fixés par un décret en Conseil d'Etat* » (Légifrance, 1963).

En 1976, une nouvelle étape est franchie avec l'article 9 de la loi n°76-629 du 10 juillet du Code Rural relatif à la protection de la nature. Cette loi reconnaît le statut « *d'être sensible* » à tout animal et garantit que le propriétaire lui fournisse des « *conditions compatibles avec les impératifs biologiques* » de son espèce (article 9, Légifrance, 1976). Cette loi est connue comme l'article L214-1 du Code Rural (Légifrance, 2022c).

En 1989, la loi n° 89-412 du 22 juin - dite loi Nallet - réglemente les animaux en divagation ainsi que l'identification obligatoire de « *tous les chiens et chats faisant l'objet soit d'un transfert de propriété à titre onéreux, soit d'une cession à titre gratuit par une association ou une fondation de protection des animaux* » (article 276-2, Légifrance, 1989). Cette identification concerne également les équidés faisant l'objet d'un transfert de propriété. Les vices rédhibitoires sont également énoncés dans cette loi. L'attention portée aux animaux est ainsi augmentée et la réglementation des échanges est renforcée. De même cette loi va mettre en place des restrictions concernant les maladies contagieuses, interdit l'euthanasie systématique des animaux perdus ou errants et prolonge les délais de fourrière. Enfin, l'exercice de la médecine vétérinaire est encadré dans cette loi avec notamment la définition de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire (article 340 du code rural, Légifrance, 1989).

Outre la réglementation sur les chiens de catégories, la loi n°99-5 du 6 janvier 1999 élargit l'identification obligatoire à tous les chiens en dehors ou préalablement à leur cession. De plus, chaque commune doit désormais « *disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune* » (article 213-3 du code rural, Légifrance, 1999). Les activités de refuge, d'élevage, de fourrière, de vente, de présentation au public sont également encadrées par cette loi avec notamment déclaration obligatoire, conformités des locaux aux règles sanitaires, un certificat de capacité attestant des connaissances. Les activités de toilettage sont aussi soumises à déclaration et conformité sanitaire. Le futur propriétaire est également protégé par cette loi grâce à un encadrement des ventes avec une attestation de cession, un document d'information sur les caractéristiques et besoins de l'animal. Les animaux ne peuvent être cédés à titre onéreux qu'après 8 semaines. Enfin, cette loi alourdit les peines en cas d'actes de cruauté ou de sévices graves avec une peine de « *deux ans d'emprisonnement et de 200 000 F d'amende envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité* » (article 521-1 du code pénal, Légifrance, 1999). En 2004, les sévices sexuels sur les animaux sont inclus dans le code pénal et pénalisés de la même manière que les sévices graves et la cruauté à savoir de « *deux ans d'emprisonnement et 30000 euros d'amende* » (Légifrance, 2022a).

B. Les évolutions récentes dans le droit français

Enfin, dans la loi n°2015-177 du 16 février 2015, la définition de l'animal dans le Code civil change puisqu'il devient « *un être vivant doué de sensibilité* » (article 515 – 14, Légifrance, 2022b). Ceci

permet d'aligner le code civil avec le code pénal et le code rural et de la pêche maritime. Cependant, les animaux sont toujours soumis au régime des biens (Légifrance, 2022b).

En 2018, le code juridique de l'animal a été créé par une équipe de spécialistes du droit animalier et la Fondation 30 millions d'amis. Cet ouvrage permet de rassembler toutes les législations en vigueur concernant les animaux que ce soit dans le code civil, pénal, de l'environnement ou rural et de la pêche maritime. Les règles européennes et les décisions de jurisprudence significatives sont également rapportées dans ce code privé (Garric, 2018).

En parallèle en 2018, la loi Egalim est votée avec notamment un renforcement du bien-être animal. Ainsi les délits de maltraitance sont étendus dans le cadre des activités de transport et d'abattage. Un responsable de la protection animale doit être nommé dans chaque abattoir et chaque employé de l'abattoir peut avoir le statut de lanceur d'alerte sur le bien-être. Enfin, une interdiction d'utilisation de nouveau bâtiment ou de bâtiment réaménagé pour l'élevage de poules pondeuses en cage est mise en place (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2019).

En 2021, une nouvelle étape est franchie avec la loi n°2021-1539 du 30 novembre visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Cette loi modifie les conditions de détention des animaux avec notamment des certificats d'engagement et de connaissances des besoins spécifiques nécessaires pour la détention de certains animaux. Les ventes en animalerie et par internet qui ne sont pas contrôlées sont interdites et les offres de cession sont codifiées et contrôlées. Pour ce qui concerne les fourrières, le gestionnaire est tenu de suivre une formation relative au bien-être des chiens et des chats (article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime, Légifrance, 2021)

Mais cette loi modifie aussi le code pénal pour punir plus sévèrement les actes de cruauté passant la peine à « *trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende* » (article 521-1 du code pénal). Si les actes conduisent à la mort de l'animal, cette loi prévoit que « *les peines soient portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende* ». Les peines peuvent s'accompagner d'interdiction de détenir un animal. La peine encourue est désormais la même pour l'abandon d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité. Les atteintes sexuelles sont « *punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende* ». De plus, la diffusion d'images de sévices graves, actes de cruauté ou atteintes sexuelles est également punie de « *deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende* » (article 521 – 1-2 du code pénal). L'article 522-1 du code pénal condamne également le « *fait (...) de donner volontairement la mort à un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité (...) de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende* » (Légifrance, 2021).

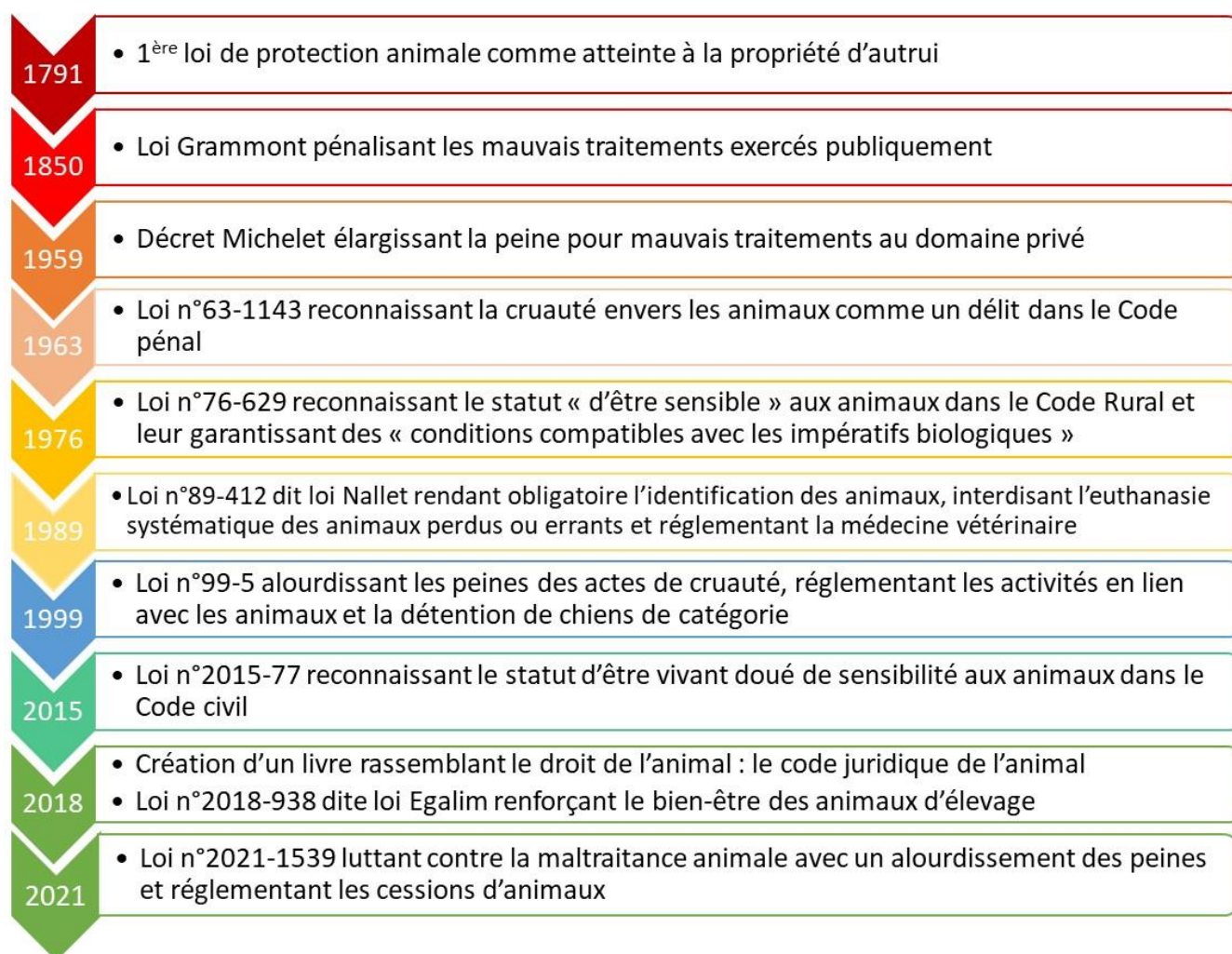
D'autre part, cette loi légifère sur les activités impliquant des animaux sans liberté. Ainsi, les manèges à poneys avec des moyens privant l'animal de liberté sont interdits (art L.214-10-1 du code rural et de la pêche maritime), les spectacles avec des animaux non domestiques sont interdits notamment pour les cétacés et les cirques itinérants (article L.413-10 et article L.413-12 du code de l'environnement). Les élevages d'animaux non domestiques exclusivement pour la fourrure sont également interdits (article L 214-9-1 du code rural et de la pêche maritime, Légifrance, 2021).

Enfin, cette loi demande une sensibilisation auprès des jeunes par l'article L.312-15 du code de l'éducation qui stipule que « *l'enseignement moral et civique sensibilise également, à l'école primaire, au collège et au lycée, les élèves au respect des animaux de compagnie. Il présente les animaux de compagnie comme sensibles et contribue à prévenir tout acte de maltraitance animale.* » (Légifrance, 2021).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la castration des porcelets sans anesthésie est interdite en France et chaque élevage doit nommer un référent « *bien-être animal* » dont la formation est obligatoire dans les filières volailles et porcs. Le 5 février 2022, un décret interdit la mise à mort par broyage ou gazage des poussins mâles (Direction de l'information légale et administrative, 2022).

La Figure 1 résume ces principales évolutions du droit français.

Figure 1 : Principales évolutions de la législation française en rapport à l'animal



Ainsi, un cadre légal s'est créé au fil des années complétant le statut juridique de l'animal. Toutefois, l'animal domestique reste un grand oublié de la législation pour ce qui concerne son bien-être. Ceci représente un risque de dérive si des mouvements se développent au détriment de l'animal.

C. La législation européenne

Le droit européen évolue aussi sur le sujet de la protection animale. En effet en 1997, le traité d'Amsterdam reconnaît le statut d'être sensible à l'animal et impose la prise en compte du bien-être des animaux dans le cadre de l'agriculture, des transports, du marché intérieur et de la recherche (Office des publications de l'Union Européenne, 1997).

En 1996, la convention européenne pour la protection des animaux datant de 1987 est signée par la France. Cette convention stipule que « *nul ne doit causer inutilement des douleurs, des souffrances ou de l'angoisse à un animal de compagnie* » et de même « *nul ne doit abandonner un animal de compagnie* » (article 3). Les conditions de détention en lien avec le bien-être sont également spécifiées dans l'article 4 de cette convention. De plus, l'article 10 de cette convention déclare l'interdiction des « *interventions chirurgicales destinées à modifier l'apparence d'un animal de compagnie ou à d'autres fins non curatives* ». Ainsi, la coupe de la queue, des oreilles, des cordes vocales, l'ablation des griffes et des dents sont interdites. Cependant, la France ne ratifie pas l'alinéa sur la coupe de la queue (réserve émise dans le journal officiel du 18 mai 2004). Enfin, cette convention encadre les façons de donner la mort à un animal dans l'article 11 (Ministère des affaires étrangères, 2004).

Le bien-être animal est aussi inscrit comme une des valeurs de l'Union Européenne dans l'article 13 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (Office des publications de l'Union Européenne, 2012). Le projet européen Welfare Quality réaffirme cette préoccupation européenne du bien-être animal. Ce projet a permis la mise en place de protocole d'évaluation du bien-être animal sur le terrain (Mormede *et al.*, 2018)

En parallèle à ces évolutions législatives du statut de l'animal et de sa protection, une réglementation est aussi mise en place pour ce qui concerne les expérimentations animales. La directive européenne n°2010/63/UE est ainsi applicable en France depuis le 1^{er} janvier 2013 par le décret n°2013-118 relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. Cette directive se base sur la règle des 3 R (Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, 2021) :

- Remplacer l'expérimentation animale dès que possible,
- à défaut, Réduire le nombre d'animaux utilisés,
- Raffiner les procédures ce qui correspond à réduire le plus possible toute douleur, souffrance, angoisse ou dommages durables sur les animaux (Parlement Européen et Conseil Européen, 2010).

Cette directive demande également une justification de l'expérimentation animale et donne un guide de bonnes pratiques pour homogénéiser les pratiques au niveau européen. L'utilisation des animaux dans l'expérimentation est ainsi très encadrée avec notamment des normes sur les espèces animales, l'agrément des établissements, un comité national de réflexion éthique, une meilleure prise en compte du bien-être. Le devenir des animaux devient aussi réglementé par cette directive et ce décret (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 2021; Parlement Européen et Conseil Européen, 2010). L'annexe III donne ainsi les exigences relatives aux établissements, aux soins et à l'hébergement des animaux. Il est noté que les « *chiens ne doivent pas être hébergés individuellement pendant plus de quatre heures d'affilée* » et les « *chats ne peuvent être hébergés individuellement pendant plus de vingt-quatre heures d'affilée* ». Le bien-être est également important dans le cadre des expérimentations animales et il s'agit du seul texte de loi dans lequel est mentionné la durée d'isolement des animaux domestiques (Parlement Européen et Conseil Européen, 2010). En effet, aucun texte n'existe à ce sujet concernant les animaux domestiques au domicile des propriétaires que ce soit au niveau européen ou au niveau national.

En 2013, la Commission européenne interdit l'utilisation des animaux pour les cosmétiques dans l'Union Européenne (Direction de l'information légale et administrative, 2022).

2. Une société en évolution avec de nouvelles attentes

A. Une prise en compte croissante de l'animal et son bien-être dans la société

L'animal de compagnie est de plus en plus présent au sein des foyers français. Ainsi la Fédération des fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers (FACCO) qui publie des études sur la population d'animaux de compagnie tous les 2 ans, estime qu'en 2020, 50,5 % des français possède au moins un animal de compagnie, ce qui représente environ 77 millions d'animaux. La majorité de ces animaux restent les poissons (34,9 % des animaux), suivis des chats (20,3 %, soit 15,1 millions d'individus), puis des oiseaux de basses cour (17,4 %). Enfin, les chiens représentent 10,1 % des animaux de compagnie avec un effectif de 7,5 millions d'individus. Le nombre total d'animaux est en augmentation, notamment pour la population féline depuis les années 2000 (Facco, 2020).

De par cette progression, l'animal est de plus en plus au cœur des préoccupations sociétales en particulier son bien-être. Ainsi cet intérêt renforcé s'est traduit par une évolution de la législation. Ces changements au sein de la société se traduisent aussi par la création de nombreuses associations de protection animale. En France, la première a été créée en 1845 : il s'agit de la Société Protectrice des Animaux (SPA). A l'origine, la SPA luttait pour la protection des chevaux qui étaient maltraités par les cochers parisiens, puis, peu à peu, ses actions se sont étendues aux autres animaux domestiques (SPA, 2022). Depuis, de nombreuses autres associations de protection animale se sont créées sur le territoire français comme la fondation Trente millions d'Amis, la fondation Brigitte Bardot, L214, Sea Shepherd, la LPO, l'OABA... Chaque association a des objectifs précis. Ainsi, certaines, comme L214 créée en 2008, ont pour but de dénoncer les mauvais traitements faits aux animaux en médiatisant ces actes. Les interventions de L214 dans le cadre de l'abattage et des conditions d'élevage sont ainsi souvent au cœur de l'actualité. D'autres sont spécialisées pour la protection les animaux sauvages, comme Sea Shepherd, créée en 1977, qui cherche à protéger et conserver la faune marine. Pour sa part, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) intervient dans des actions de protection des oiseaux sauvages.

Cette plus grande importance des animaux dans la société se traduit également par la constitution croissante de centres de soins dédiés aux animaux sauvages. Ils reçoivent un nombre de patients en constante augmentation. Citons par exemple les centre de soins et stations de soins de la LPO, ou le CHUV-FS (EnvA).

Cette prise en compte du bien-être animal passe aussi par une évolution des régimes alimentaires au sein de la société avec le développement des régimes végétariens, végétaliens ou végétaliens. D'autres individus vont également réduire leur consommation de viande ou sélectionner les filières de productions plus respectueuses du bien-être animal comme les filières plein air (Direction de l'information légale et administrative, 2022). Même si ces motivations sont également environnementales, cela participe à la prise de conscience sur le bien-être animal. Autre exemple d'évolution sociétale, l'enseigne Casino a mis en place en 2018 un étiquetage de traçabilité sur le bien-être animal, principalement pour les poulets de chair (Casino, 2019).

L'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) et la fondation Trente Millions d'Amis réalisent depuis 5 années un sondage pour recueillir l'avis des français à propos du bien-être animal et de certaines mesures en sa faveur. Dans le dernier sondage publié en février 2022, les français ont une meilleure perception de la prise en charge de la protection animale par les pouvoirs publics. De plus, à

l'approche des élections, 69 % des interrogés déclarent que le bien-être animal est un thème de campagne aussi important que l'écologie, la sécurité, l'économie ou le pouvoir d'achat (Figure 2). Dans ce sondage (Figure 3), une majorité des français est également pour l'interdiction des sources de souffrance animales, allant de l'expérimentation à la chasse et la corrida en passant par les élevages intensifs (IFOP, 2022).

Figure 2 : Importance du bien-être animal dans la campagne électorale selon les citoyens Français (IFOP, 2022)

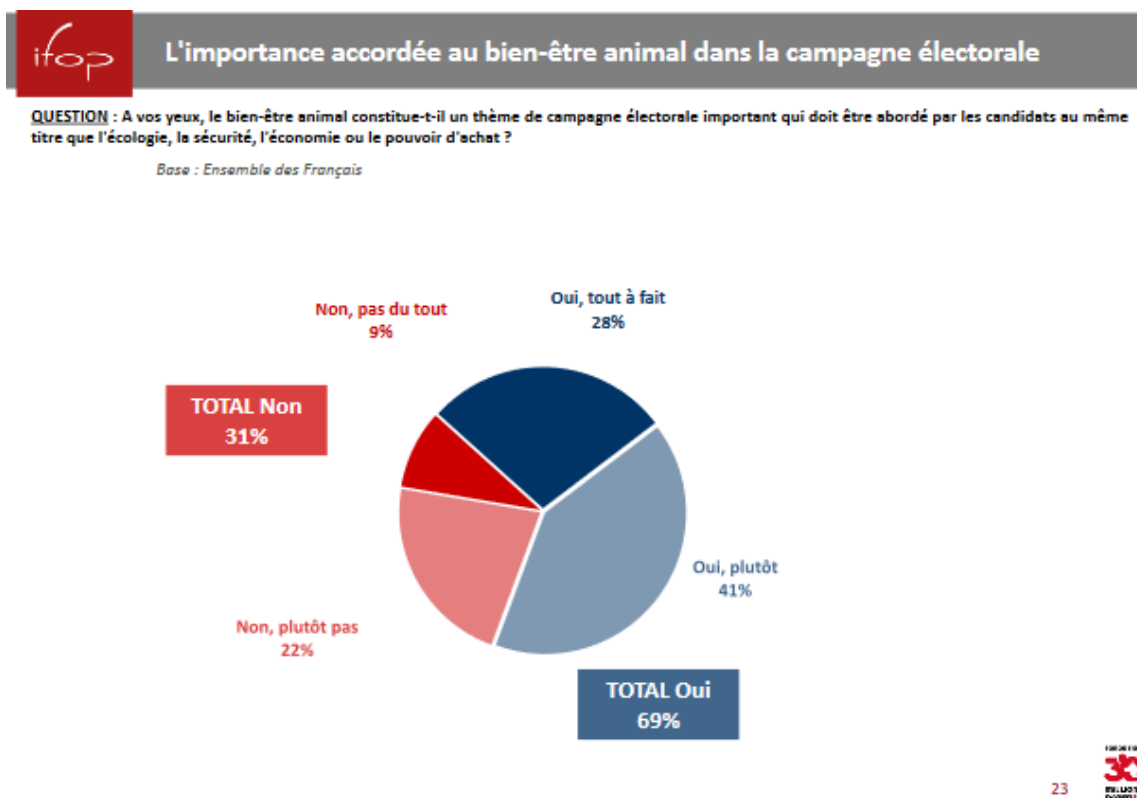
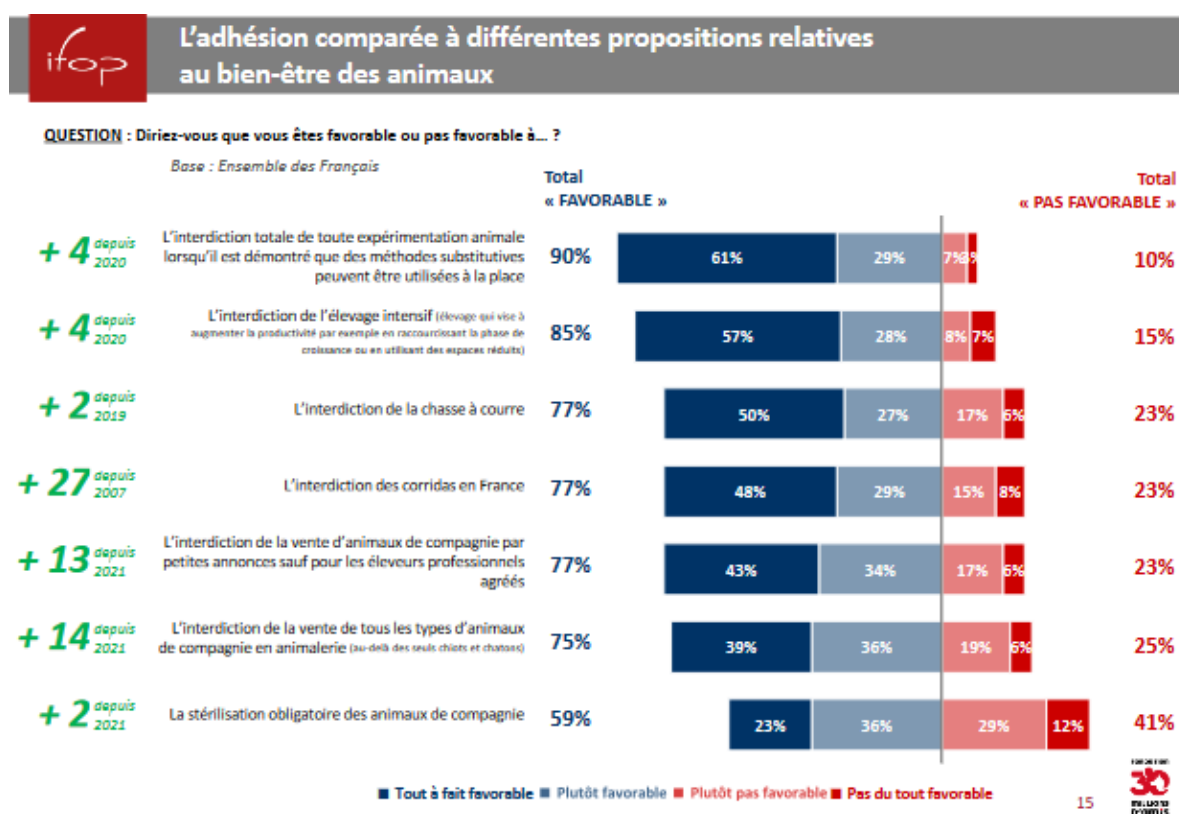


Figure 3 : Sondage concernant les attentes des citoyens Français en matière de protection animale (IFOP, 2022)



Tous ces changements dans la société conduisent à des initiatives citoyennes. Ainsi, en 2019, des universitaires juristes vont vouloir faire évoluer la société et notamment le droit avec la « déclaration sur la personnalité juridique de l'animal » aussi appelée la déclaration de Toulon. Dans celle-ci, ils déclarent que « *les animaux doivent être considérés (...) comme des personnes et non des choses* » et qu'il faut « *la reconnaissance de la personnalité juridique à l'animal* » (Balmond et al., 2019).

De même, en juillet 2020, un projet de référendum pour les animaux est lancé par des personnalités publiques ainsi qu'une cinquantaine d'Organisations Non Gouvernementales (ONG). Un référendum d'initiative partagée (RIP) permet en effet de soumettre un texte de loi à un référendum dans le but de faire évoluer la loi. Pour cela, il doit être soutenu par 185 parlementaires et 10% des personnes inscrites sur les listes électorales (soit 4,7 millions de citoyens français) (Bachelard, 2020). Pour le moment, 152 parlementaires soutiennent ce projet ainsi que plus de 900 000 citoyens (Association de défense pour la cause animale, 2021). Ce projet de référendum porte dans le cas présent sur l'interdiction de l'expérimentation animale lorsqu'il existe des méthodes alternatives (encore trop peu développées), l'interdiction de l'élevage en cage, l'interdiction des élevages en vue de la production de fourrure, l'interdiction des élevages sans accès à l'extérieur, l'interdiction de la chasse à courre, du déterrage et de certaines chasses traditionnelles et l'interdiction des spectacles d'animaux sauvages (Bachelard, 2020; Association de défense pour la cause animale, 2021). Certaines des propositions ont d'ailleurs depuis été repris dans la loi sur la maltraitance du 30 novembre 2021.

Enfin, une autre évolution sociétale importante par rapport au bien-être du chien au niveau français concerne la coupe de queue qui est de plus en plus abandonnée. Ainsi, la Société Centrale Canine (SCC) interdit la présence en exposition de chiens à la queue coupée nés après le 1^{er} janvier 2020 pour les 7 races suivantes : Boxer, Dobermann, Pinscher Nain, Pinscher Moyen, Schnauzer nain,

Schnauzer et Schnauzer géant. La confirmation est également impossible pour ces chiens à la queue écourtée. Cette interdiction était déjà en vigueur depuis 2019 pour le Rottweiler et le Cane Corso à la demande des clubs de race correspondants (Société Centrale Canine, 2020).

B. Mouvement *Pet at Work*

L'évolution de la société se traduit aussi par l'apparition de nouveaux comportements avec par exemple le mouvement *Pet at Work* dont la traduction littérale est « les animaux de compagnie au travail ».

Ce mouvement consiste à amener son propre animal de compagnie sur son lieu de travail. Il débute en 1999 aux Etats-Unis avec le « Take your dog to work day » lancé par l'entreprise Pet Sitters International. Il s'agit alors d'amener son animal de compagnie sur son lieu de travail sur une journée précise. L'événement s'est ensuite agrandi pour avoir lieu sur une semaine complète la « Take your pet to work week » avec le lundi consacré aux chats (Pet Sitters International, 2022). Puis, peu à peu, certaines entreprises permettent d'amener son animal de compagnie en dehors de ces périodes précises.

Pet at Work arrive en Europe à partir de 2014 par la Grande Bretagne. En France, aucun mouvement de cette ampleur n'existe encore, mais les entreprises et certaines administrations commencent à accepter que leurs salariés viennent avec leur animal de compagnie. Les chiens restent les animaux majoritairement concernés du fait de la facilité de leur éducation (Bigorra, 2019; Cruvellier, 2021).

En 2017, IPSOS a mis en place un sondage dans plusieurs pays européens sur la politique *Pet at Work* à la demande de la marque Purina. Dans ce sondage, il ressort que 68% des employés qui ont un chien l'amènerait au travail si cela leur était permis et 41% aimeraient avoir cette possibilité quotidiennement (Purina, 2017).

Les 4 principales motivations des européens pour venir travailler avec son chien sont :

- la réduction du sentiment de culpabilité de laisser le chien à la maison,
- la réduction du stress ressenti par le propriétaire sur le lieu de travail,
- la création d'un environnement relaxant,
- l'amélioration de la balance vie privée et vie professionnelle (Purina, 2017).

Dans ce sondage, les principales raisons conduisant à ne pas amener son animal au travail sont également étudiées. Les trois principales mentionnées sont un environnement non propice à l'animal, que l'animal serait une source de distraction et la difficulté d'amener l'animal au travail (Purina, 2017). Il apparaît ainsi que l'adhésion ou la non adhésion à ce mouvement est en partie reliée à la perception des conditions de bien-être de l'animal domestique par son propriétaire.

3. Qu'est-ce que le bien-être animal ?

A. Définition du bien-être animal

Les trois piliers principaux du bien-être animal sont :

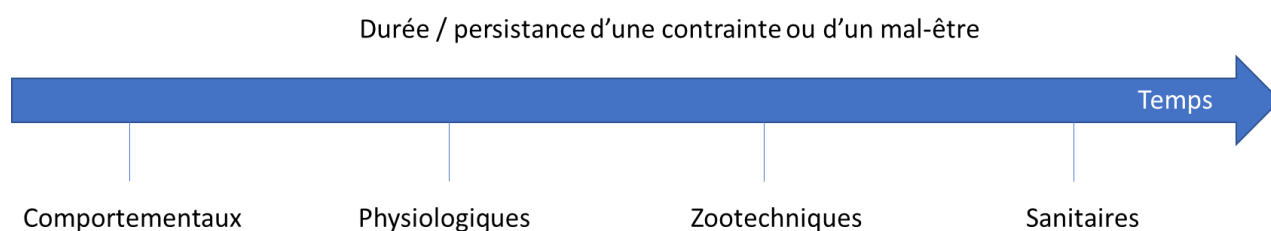
- la santé,
- les besoins naturels,
- l'état émotionnel de l'animal.

En 1979, le Farm Animal Welfare Council (FAWC) définit les cinq libertés fondamentales (« The Five Freedoms ») - remises à jour en 2009 - chacune étant essentielle pour le bien-être (Farm Animal Welfare Council, 2009). Il s'agit de :

- l'absence de faim, de soif et de malnutrition,
- l'absence d'inconfort physique et/ou thermique,
- l'absence de douleur, de blessures, et de maladie,
- l'expression d'un comportement normal,
- l'absence de peur et de détresse.

Ces cinq libertés sont les conditions que l'Homme doit fournir à l'animal pour assurer son bien-être, elles ne se compensent ni se substituent, et chacune doit être garantie. Deux composantes majeures en ressortent : l'une physiologique, et l'autre comportementale. Pour évaluer le bien-être, il y aura donc nécessairement des indicateurs sanitaires, zootechniques et physiologiques d'une part, mais aussi comportementaux d'autre part (Veissier *et al.*, 1999). Les indicateurs comportementaux vont être les plus intéressants à prendre en compte car ils sont plus sensibles et plus précoces que les autres (Gilbert, 2022; Veissier *et al.*, 1999, Figure 4).

Figure 4 : Echelle de précocité des indicateurs révélateurs d'un mal-être (Gilbert, 2022)



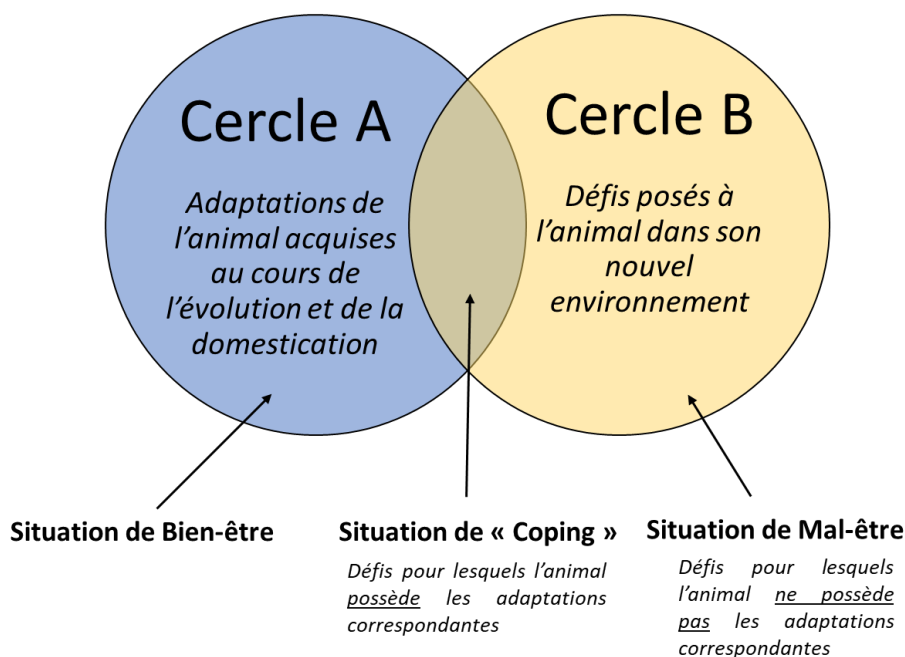
A partir de ces cinq libertés, il existe trois types d'approche pour définir le bien-être animal, une approche dite naturaliste, une dite adaptative et une dite mentale.

L'approche dite « naturaliste » est descriptive et concerne un instant précis. Elle définit le bien-être comme un état d'harmonie entre l'individu et son environnement, aboutissant à un état de complète santé physique et mentale ou encore un état ou une condition d'harmonie physique et psychologique entre l'organisme et son milieu (Gilbert, 2022). Dans cette approche, l'animal doit pouvoir réaliser les comportements propres à son espèce pour que son bien-être soit garanti. Le bien-être est assuré quand l'animal est dans un environnement le plus proche de son environnement naturel. Cependant certains comportements sont opportunistes en lien avec l'environnement et l'impossibilité de les réaliser ne conduit pas forcément à des situations de mal-être (Gilbert, 2020a).

L'approche dite « adaptative » fait reposer le bien-être sur la relation dynamique entre l'animal et son environnement. Dans ce modèle, les capacités de l'animal à s'ajuster à son environnement sont prises en compte : si l'adaptation à l'environnement proposé est réalisée à faible coût, le bien-être est élevé, mais faible dans le cas contraire (Broom, 1996). Les capacités adaptatives de l'animal sont donc très importantes dans ce modèle pour garantir son bien-être selon l'environnement. En 1987, Broom définit le concept de « *coping* » que nous traduirons par « je fais avec » qui permet de définir la situation dans laquelle l'animal possède les adaptations pour les défis posés par l'environnement (Broom, 1996).

En 1997, Fraser développe et théorise cette approche avec le modèle suivant dans lequel deux cercles se chevauchent plus ou moins selon les situations (Figure 5). Le cercle A correspond aux capacités d'adaptation de l'animal acquises au cours de l'évolution et de la domestication, et le cercle B aux défis posés à l'animal par le nouvel environnement (Fraser *et al.*, 1997). Lorsque les deux cercles se superposent, l'animal est dans une situation de « coping ». Le bien-être augmente avec la superposition de ces deux cercles (Fraser *et al.*, 1997). Dans cette approche, pour maximiser le bien-être de l'animal, il convient soit d'adapter l'environnement pour le rendre plus proche de l'optimum, soit de sélectionner des animaux qui ont de fortes capacités d'adaptation. Cependant, cette approche ne prend pas en compte la perception de l'environnement par l'animal (Gilbert, 2020a).

Figure 5 : Modèle de Fraser montrant l'approche adaptative du bien-être animal (Fraser *et al.*, 1997)



L'approche dite mentale est basée sur la perception que l'animal a de son environnement. Les émotions sont alors considérées comme le processus d'adaptation aux défis de l'environnement. Dans cette approche, le bien-être est une expérience subjective de l'animal, un état mental qui correspond à l'absence d'émotions négatives (peur, frustration, douleur, faim, soif) et à la présence d'émotions positives. Les émotions sont définies comme une réaction affective assez intense, transitoire en réponse à une stimulation de l'environnement. Ainsi, si l'environnement est perçu comme favorable, l'animal est dans une situation de bien-être, s'il est perçu comme non idéal mais avec une adaptation possible, l'animal est dans une situation de « coping ». Enfin s'il est perçu comme défavorable et désagréable, l'animal sera dans une situation de souffrance avec des émotions négatives et donc un mal-être. Dans cette approche, les émotions sont des processus d'adaptation en réponse à l'environnement et constituent le fondement du bien-être (Gilbert, 2020a, 2022).

En 2018, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail) définit le bien-être animal comme : « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes. Cet état varie en

fonction de la perception de la situation par l'animal » (ANSES, 2018a). Cette définition prend en compte les connaissances scientifiques et les différentes réflexions sur le bien-être animal, notamment la dimension mentale du bien-être, les besoins et les attentes. Le bien-être ainsi défini s'intéresse à l'individu en lien avec son environnement, et sera différent pour chaque individu dans chaque environnement.

La dimension mentale de la définition insiste sur le fait que la bonne santé ou l'absence de stress ne suffit pas à garantir le bien-être. Il faut également s'intéresser au ressenti de l'animal. Deux concepts sont définis avec cette définition : il s'agit des besoins et des attentes.

Les besoins sont définis par l'ANSES comme une « *exigence de survie et de qualité de vie liée au maintien de l'homéostasie et aux motivations comportementales* » (ANSES, 2018a). La non satisfaction entraîne un état de mal-être ou de frustration. Parmi les besoins, nous pouvons citer le lieu de couchage, les interactions avec les congénères, la soif ou la faim.

Les attentes sont « *un processus mental généré par l'anticipation d'un événement, auquel l'animal va se référer pour évaluer la valence de cet événement d'agréable à désagréable* ». Une attente entraîne une réponse comportementale et/ou physiologique anticipatoire et des émotions positives ou négatives. Les émotions négatives peuvent entraîner des comportements de frustration ou de redirection, mais cette notion d'attente est encore difficile à cerner en pratique. Les attentes sont également variables entre chaque individu en fonction de ses propres expériences (ANSES, 2018a, 2018b).

B. Bien-être et qualité de vie

a. Bien-être

Il ne faut pas confondre le bien-être et la bien-être. La bien-être correspond à toutes les mesures mises en œuvre par l'Homme pour garantir le bien-être animal (Gilbert, 2020a). La bien-être est donc un prérequis au bien-être.

La bien-être correspond au traitement reçu par l'animal alors que le bien-être s'intéresse à l'état de l'animal aussi du point de vue émotionnel. La bien-être se base aussi sur le principe des cinq libertés énoncées ci-dessus. Pour garantir un niveau de bien-être suffisant, des critères et des normes sont mis en place. Il s'agit d'une obligation de moyens alors que le bien-être est une obligation de résultats. Respecter les normes et donc garantir une bien-être à l'animal ne garantit pas un état de bien-être puisqu'il faut prendre en compte les émotions et les comportements de l'animal pour assurer son bien-être. Une autre différence est que la bien-être s'évalue par des normes pour l'espèce alors que le bien-être doit être évalué à l'échelle de l'individu (Gilbert, 2020a).

b. Qualité de vie

Un autre terme qui peut être associé au bien-être est la notion de qualité de vie qui se définit comme « *une évaluation subjective et dynamique par l'individu de ses conditions de vie (internes et externes) et de la proportion dans laquelle celles-ci rencontrent ses attentes* » (Mormede et al., 2018). Il s'agit d'un concept relativement proche du bien-être mais qui prend en compte l'individu sur la totalité de sa vie. Dans le cas d'un animal, l'évaluation de ce concept s'effectue de manière indirecte alors que chez l'Homme ce concept peut être étudié de manière directe par des moyens de communication partagés.

c. Adaptation environnement/animal

Pour améliorer le bien-être animal, il est donc possible d'adapter les contraintes imposées par le milieu à l'animal ou d'adapter l'animal aux contraintes en modifiant ses capacités d'adaptation. Il est donc possible d'agir sur 3 leviers : l'environnement, les caractéristiques génétiques de l'espèce ou de la race par une sélection de lignées mieux adaptées et l'expérience de l'animal (Gilbert, 2022).

C. Indicateurs en lien avec le bien-être animal

a. Evaluation du bien-être animal

Pour évaluer le bien-être, il est nécessaire de disposer d'indicateurs objectifs qui permettent de connaître la façon dont l'animal perçoit et réagit à son environnement. En effet, la difficulté de l'évaluation du bien-être animal réside dans le fait de disposer de mesures objectives de l'état subjectif de l'animal (Gilbert, 2020a). Pour cela, il existe plusieurs types d'indicateurs, certains émotionnels (joie, plaisir, peur, ...), d'autres comportementaux qui vont révéler l'état de l'animal. Il existe aussi des indicateurs sur l'environnement (Mormede *et al.*, 2018).

Lorsqu'aucun protocole n'est mis en place ou qu'il n'existe aucune norme pour le bien-être de l'animal, il convient pour évaluer le bien-être, d'objectiver les besoins de l'animal, de réaliser des mesures de préférence, d'étudier le budget temps de l'animal, ses comportements normaux et anormaux, ses émotions ainsi que ses relations sociales (Gilbert, 2019a).

Cependant, dans la plupart des cas, toutes ces étapes ne sont pas nécessaires pour l'évaluation du bien-être. La mise en place de score de bien-être que nous allons détailler par la suite simplifie cette évaluation lorsqu'ils existent.

b. Scores de bien-être

Avec la préoccupation croissante pour le bien-être des animaux et notamment des animaux d'élevage, des protocoles pour mesurer le bien-être des animaux d'élevage ont été mis en place, par exemple avec les projets Welfare Quality pour les bovins, les poules (INRAE, 2022) et les porcs, ou Animal Welfare Indicators Project (AWIN) pour les chèvres, les chevaux, les ânes, les dindes et les moutons (European Commission, 2015).

Nous allons détailler à présent le projet Welfare quality, projet européen créé en 2009 qui propose un exemple de protocole pour la mesure du bien-être des animaux d'élevage. Ce protocole se base sur les cinq libertés, avec des mesures individuelles sur l'animal et sur les ressources à disposition, en ajoutant une partie sur les comportements exprimés par les animaux pour évaluer l'état émotionnel. Il existe ainsi un protocole pour les bovins basés sur douze critères regroupés en quatre « dimensions » (alimentation, logement, bonne santé et comportement approprié). Pour que le bien-être soit jugé suffisant, il faut que les quatre dimensions atteignent un score « acceptable ». Aucune compensation entre les domaines n'existe.

D'autres questionnaires existent pour les porcs et les volailles. Ces questionnaires peuvent être compliqués et longs à utiliser, et ils permettent surtout une évaluation du bien-être à l'échelle d'un troupeau ou d'un groupe (Mormede *et al.*, 2018). Cependant, aucun protocole validé n'a été mis en place pour les animaux de compagnie.

En 2016, un nouveau protocole a été développé pour mesurer le bien-être des chiens de refuge (en chénil) en s'inspirant du protocole Welfare Quality (Barnard *et al.*, 2016). Son objectif était d'identifier

les principaux problèmes de bien-être dans ces conditions particulières. Cette étude a été menée en Europe dans 29 chenils avec 1308 chiens. Trente-six indicateurs de bien-être ont ainsi été mesurés autant sur les animaux que sur les ressources ou leur chenil (Barnard *et al.*, 2016). Mais aucun score de bien-être comme le Welfare Quality n'est aujourd'hui validé pour les carnivores domestiques (Gilbert, 2020a; Titeux *et al.*, 2018).

Certains auteurs ont néanmoins essayé d'adapter ce protocole aux chats en ajoutant d'autres facteurs. C'est le cas dans l'étude menée par Titeux *et al.* sur la dermatose ulcérate féline d'origine comportementale dans laquelle un score de bien-être pour le chat a été développé. Il inclut des critères comme l'accès à l'eau et la nourriture, l'environnement, la relation avec le propriétaire mais aussi la possibilité qu'a l'animal de contrôler son milieu de vie. Dans cette étude, cet outil a permis de tester puis de montrer un lien entre la dermatose ulcérate et un bien-être dégradé, l'amélioration du score de bien-être était associée à une diminution voire disparition des lésions cutanées. Il s'agit, à l'heure actuelle, du seul système de score de bien-être pour les carnivores domestiques (Gilbert, 2020a; Titeux *et al.*, 2018).

Aucun score de ce type n'a été validé chez le chien. Néanmoins, dans la thèse de Lucie Lepitre, un score de bien-être à l'aide d'un questionnaire est proposé et utilisé pour étudier le lien entre le bien-être et la présence de comportements répétitifs ou l'agressivité chez le chien (Lepitre, 2019).

Comme nous l'avons vu précédemment, les critères de mal être les plus précoces sont les indicateurs comportementaux. Nous allons donc les étudier par la suite. Cependant, les critères les plus faciles à contrôler sont ceux concernant l'environnement de l'animal. Mais la plupart du temps il s'agit plutôt de bien-être si l'étude ne repose que sur des critères environnementaux.

c. Indicateurs comportementaux

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les indicateurs comportementaux sont centrés sur l'animal et sont les plus précoces lors de détérioration du bien-être (Veissier *et al.*, 1999). Ce sont de indicateurs non invasifs, simples à observer, mais leur interprétation peut être compliquée car fortement dépendante du contexte dans lequel ces signaux sont émis (Ryan *et al.*, 2019) .

Parmi les indicateurs importants à observer, nous pouvons parler des signaux émis lors de stress. Ces signaux ont plusieurs intérêts pour l'animal :

- communiquer son état aux autres individus,
- éviter une interaction non désirée ou éviter un conflit.

Parmi ces signes de stress nous pouvons retrouver le regard fuyant ou la tête qui se détourne, la face tendue avec des traits tirés, l'air fatigué, les lèvres pincées, les yeux ouverts avec la sclère visible, des bâillements sans contexte de fatigue, des ébrouements, un léchage de truffe, un refus de se nourrir, des halètements, les oreilles légèrement en arrière. Dans des contextes de stress intenses, il sera possible d'observer des tremblements, de la sudation au niveau des coussinets, de la salivation, des mictions ou de la défécation (Gilbert, 2015; Yin, 2009).

Mais ces signes ne sont pas spécifiques, ainsi un animal peut saliver en cas de stress mais aussi lors d'anticipation d'une récompense. Il donc important de toujours remettre dans leur contexte les signaux observés et de prendre en compte l'ensemble des signes émis avant de les interpréter pour ne pas se tromper concernant le message émis (Siniscalchi *et al.*, 2018). L'ébrouement est aussi observé dans plusieurs contextes variés comme lors de stress mais aussi à la suite de baignade ou à la fin d'une phase de jeu pour conclure l'interaction avec l'autre chien et se calmer.

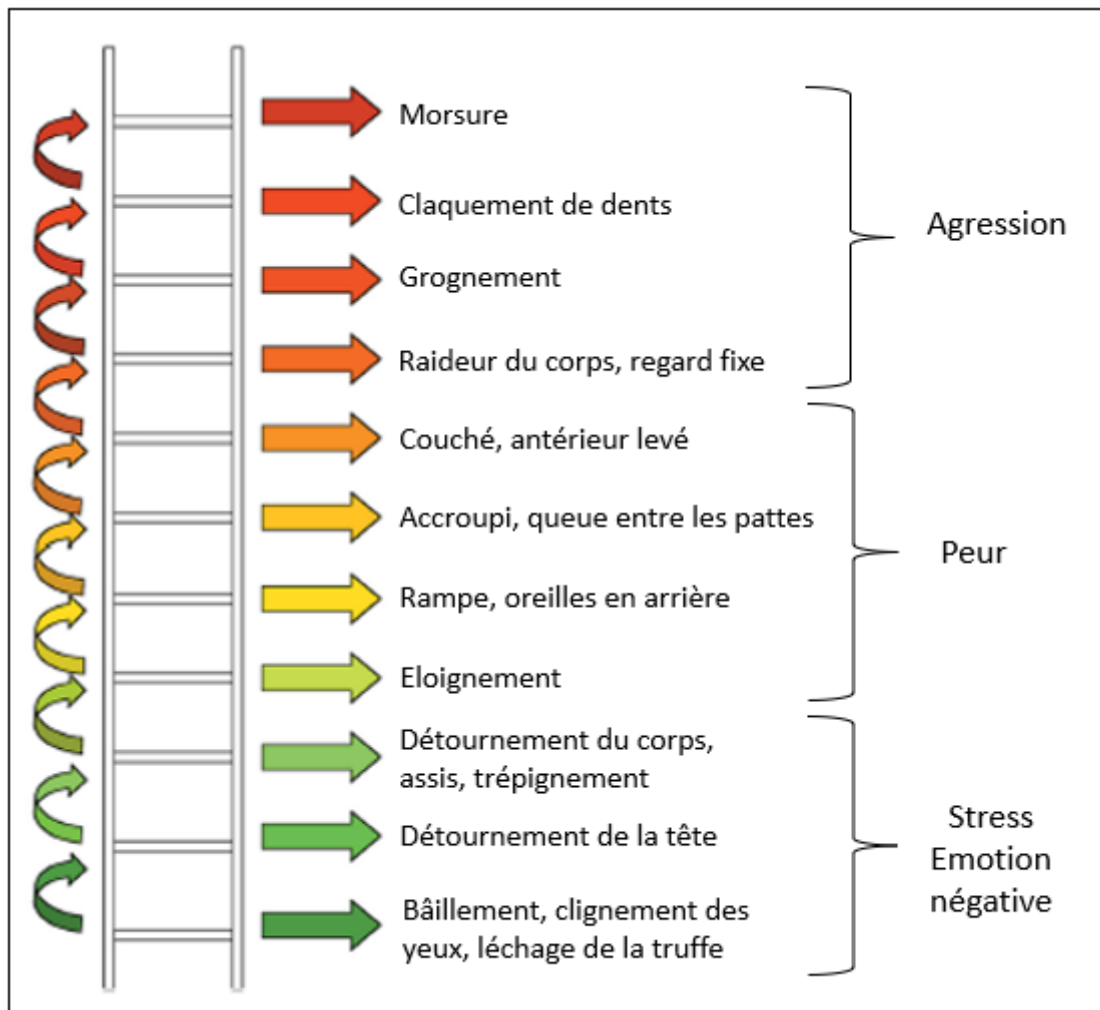
Ces signes peuvent sembler relativement faciles à observer, pourtant la plupart des propriétaires de chien ne les détectent pas et cela peut amener à des contextes dangereux d'agression. Ainsi, en 2016, Stanley Coren a montré que sur 250 photographies prises sur internet de câlins entre un propriétaire et un chien, 81,6% des chiens montraient des signes de stress ou d'anxiété comme les oreilles basses, le regard fuyant, les yeux avec la sclère visible... Les propriétaires pensaient que le câlin était apprécié par les deux parties, alors que sur ces photos, si les humains apparaissent heureux, seulement 7,6% des chiens montraient des signes d'acceptation du câlin (Coren, 2016).

Lorsque l'animal n'arrive pas à faire passer son message, il va alors utiliser d'autres moyens de communication notamment pour stopper l'interaction déplaisante et qui peut lui générer des émotions négatives. Il est alors important de connaître aussi les signaux de menace et d'agression car ils sont aussi des signes de mal-être et une façon d'agir pour le chien. De plus, connaître ces signaux permet d'éviter des morsures lorsque les signaux de stress n'ont pas été détectés.

Les principaux signaux d'agression sont : un regard fixe, une posture debout raide, les oreilles tendues vers l'avant ou plaquées vers l'arrière (en cas de peur), des aboiements, un retroussement de la lèvre supérieure, des grognements. Puis avec une menace plus marquée, il peut y avoir des mouvements d'intention de morsure avec une projection du corps vers l'avant gueule ouverte, puis une morsure à vide ou « snap », une morsure non tenue « open bite » et enfin une morsure tenue « grab bite ». Parfois la morsure peut être tenue en incluant des mouvements de tête du chien aussi appelé « kill bite » (Gilbert, 2015; Yin, 2009).

En 2010, K. Shepherd a ainsi publié cette échelle de gradation des signes d'agression canine pour les rassembler (Figure 6). Mais cette échelle ne doit pas être interprétée de manière linéaire. En effet, un chien n'exprime pas toujours tous les comportements de cette échelle avant une morsure et peut émettre des comportements différents, notamment pour stopper une interaction plus rapidement. Cela va dépendre de l'arrêt de l'interaction suite aux signaux émis, mais aussi des apprentissages de l'animal. Ainsi, un animal qui aura appris qu'une interaction désagréable peut perdurer malgré les avertissements émis pourra passer directement à une réponse plus agressive allant parfois à la morsure très rapidement. De plus, les signaux émis par le chien vont aussi dépendre de son état de santé physique (Meints *et al.*, 2018; Shepherd, 2009).

Figure 6 : Echelle de réaction et de gradation du comportement canin face à un stress ou une menace (Shepherd, 2009)



Il est donc très important de connaître les signaux de stress pour éviter les contextes de morsure. Cela permet une meilleure relation avec l'animal, améliorant son bien-être. Ces signaux seront à détecter de manière précoce dans le cadre du *Pet at Work* pour éviter toute agression ou morsure comme pour réduire le malaise de l'animal. Des fiches proposées en annexe 2 montreront ces signaux de manière visuelle pour aider à les identifier.

Cependant, il faut noter que tous les animaux ne réagissent pas de la même manière face à un stress et tous ne vont pas aller à l'agression (Ryan *et al.*, 2019).

En effet, il existe quatre stratégies principales chez les animaux de compagnie en réaction à une situation stressante. Elles sont regroupées dans les 4 F par Ryan *et al.* (Ryan *et al.*, 2019) :

- « Flight » ou fuite : dans ce cas l'animal va chercher à éviter l'interaction en se cachant ou en s'éloignant.
- « Fight » ou combat : dans ce cas l'animal adoptera un comportement agressif pour stopper l'interaction désagréable.
- « Freeze » ou paralysie : l'animal se paralyse et attend que l'interaction cesse d'elle-même.

- « Fidget » ou excitation/ agitation : dans ce cas l'animal va remuer énormément et bouger. Il gèrera son conflit émotionnel par des comportements de substitution. Chez l'humain, cela se rapproche de se ronger les ongles en situation de stress.

La connaissance de ces stratégies permettrait de détecter les signaux d'une évolution du bien-être de l'animal sur le lieu de travail.

L'utilisation d'une de ces stratégies dépend de chaque animal, de ses expériences, de la réussite de la stratégie choisie ou non, de son tempérament. Ainsi, le choix de la stratégie peut évoluer en fonction de la situation. Les signes évoqués ainsi que la stratégie de réaction sont des réponses à un instant donné à un stress aigu et de courte durée. Lorsque l'animal est soumis à un stress chronique, d'autres indicateurs peuvent être dégradés. Ainsi, il sera possible d'observer des comportements anormaux pour l'espèce ou une dégradation au niveau des indicateurs physiologiques.

d. Comportements anormaux et stéréotypies

Lorsque les situations stressantes durent dans le temps ou que l'environnement n'est pas adapté à l'animal, des comportements anormaux peuvent se développer. Ces comportements sont des bons indicateurs de mal-être.

Un comportement est considéré comme anormal dans deux situations (Gilbert, 2020b) :

- Lorsqu'il ne fait pas partie du répertoire comportemental de l'espèce aussi appelé éthogramme. Il peut alors s'agir de stéréotypies.
- Lorsqu'il est émis en proportion anormale, soit parce que le seuil de déclenchement de ce comportement est inhabituel (trop haut ou trop bas), soit parce qu'il est répété de manière importante. Il peut par exemple s'agir de léchage, de tournis, de masturbation...

Ces comportements anormaux peuvent se classer en trois principaux types (Veissier *et al.*, 1999) :

- les activités de substitution,
- les activités à vide,
- les stéréotypies.

Les activités de substitution se caractérisent par un animal qui transfère un comportement sur d'autres objets que ceux attendus. Il peut s'agir par exemple d'animaux qui vont aller grignoter des parois au lieu d'une source de nourriture : cas décrit par Veissier pour des veaux de boucherie à qui il est interdit de manger des aliments solides (Veissier *et al.*, 1999).

Les activités sont dites « à vide » lorsque le comportement en question s'effectue sans objet de substitution (Veissier *et al.*, 1999). Il peut par exemple s'agir d'animaux qui vont jouer avec leur langue comme dans le cas de chevaux ou de veaux (Veissier *et al.*, 1999).

Enfin, les stéréotypies se développent dans des environnements plus pauvres avec peu d'activités disponibles. Mason les définit comme un comportement répétitif, de séquence invariable, sans but ni fonction apparente (Mason, 1991). Ce comportement apparaît aussi lorsque l'animal est confronté à des situations de stress répétés. En effet, les stéréotypies sont aussi définies comme des tentatives de s'ajuster à son environnement (Bigorra, 2019). Parmi ces comportements, nous pouvons citer chez le chien des déambulations, du tournis, un léchage excessif des membres antérieurs, des aboiements excessifs, le fait de chasser sa queue. (Gilbert, 2020a).

Ces comportements sont importants à détecter car ils sont des indicateurs assez spécifiques d'un mal-être chronique. Cependant, il est important de noter que certaines stéréotypies peuvent perdurer une fois l'animal remis dans des conditions compatibles avec son bien-être (Hubrecht *et al.*, 2016). Toutefois, il ne faut pas empêcher les stéréotypies. En effet, si l'animal ne peut réaliser son comportement stéréotypé, cela engendre une frustration et peut conduire à une augmentation du mal-être de celui-ci. Il est préférable d'identifier la cause du mal-être et de la traiter (Mason et Latham, 2004).

A contrario, les stéréotypies peuvent parfois avoir des effets bénéfiques pour l'animal qui les produit dans son environnement non optimal. Mason et Latham ont ainsi montré plusieurs mécanismes permettant d'expliquer les effets bénéfiques des stéréotypies. Tout d'abord, la stéréotypie peut jouer un rôle d'enrichissement par l'animal, pour lequel seul ce comportement de substitution lui semble être un moyen d'expression accessible dans son environnement. La répétition du comportement peut aussi avoir un « effet mantra » apaisant pour l'animal. Les stéréotypies peuvent aussi devenir des habitudes et être contrôlées centralement avec la libération de β -endorphines (Mason et Latham, 2004).

Les stéréotypies sont des comportements importants à détecter pour évaluer le bien-être animal mais ces comportements ne doivent pas être évalués en dehors de leur contexte pour les raisons que nous avons évoquées. Enfin, leur absence ne signifie pas une absence de mal être chez un animal, notamment dans un environnement suboptimal. Cet élément est à garder en tête dans le cadre du *Pet at Work*.

e. Indicateurs physiologiques : réponse de stress

Lors de situation stressante, une modification des indicateurs physiologiques est induite. L'animal se prépare alors à agir face à la nouvelle situation qu'il rencontre.

Tout d'abord, la réaction d'urgence décrite par Cannon survient. Elle correspond à l'activation de la branche sympathique du système nerveux autonome (Cannon, 1935). Ceci entraîne une libération de catécholamines (adrénaline et noradrénaline) avec notamment des effets cardiovasculaires. En effet, cette stimulation directe des récepteurs α_1 et β_1 provoque une augmentation de la fréquence cardiaque, une vasoconstriction périphérique, une néoglucogenèse (libération de glucose circulant) et une mydriase (augmentation du diamètre pupillaire). De plus, la libération d'adrénaline, par son action sur les récepteurs β_2 , va permettre une augmentation de la perfusion musculaire et cérébrale, une augmentation du débit ventilatoire, de la perfusion cardiaque, de la vision panoramique et aussi une néoglucogenèse (Tiret, 2019).

Ensuite, l'activation de l'axe hypothalamo-hypophyso-surrénalien aussi appelé axe corticotrope se produit avec la synthèse et libération de glucocorticoïdes. Il s'agit du syndrome d'adaptation de Selye avec une phase d'alarme qui mobilise les défenses, une phase de résistance et une phase d'épuisement (Selye, 1948). Ceci aura des effets notamment sur le catabolisme avec une glycogénolyse (lyse du glycogène pour libérer du glucose circulant), une lipolyse et une stimulation du catabolisme protéique (dégradation des protéines pour permettre la formation de glucose et la réparation tissulaire) et aussi sur l'inflammation par un effet anti-inflammatoire. L'activation de cet axe va aussi déclencher la libération de β -endorphines qui auront un rôle d'analgésie et de vasopressine qui facilite l'apprentissage (Tiret, 2019).

Lors de stress aigu, il est également possible d'observer des variations dans la numération et la formule des leucocytes avec une leucocytose neutrophilique, une lymphopénie et une éosinopénie (Beerda *et al.*, 1997).

Lorsque le stress devient chronique, les mêmes mécanismes entrent en jeu mais avec des effets délétères comme une inhibition de la croissance, de la réponse immunitaire, une hausse du métabolisme, une immunosuppression, un amaigrissement... Le stress à long terme provoque aussi des ulcérations gastriques et d'autres troubles digestifs comme des vomissements ou des diarrhées (Tiret, 2019).

Ainsi, les paramètres physiologiques directement mesurables sont la fréquence cardiaque ou les dosages hormonaux pour détecter les taux d'adrénaline et de cortisol. Cependant les dosages hormonaux sanguins ou sur urine nécessitent un prélèvement qui peut fausser les résultats à cause du stress de la manipulation (Beerda *et al.*, 1997, 1998). Les urines ou les prélèvements salivaires sont à privilégier, notamment pour le dosage du cortisol, car le prélèvement étant moins invasif, les résultats seront moins biaisés par le prélèvement. (Beerda *et al.*, 1996) Les indicateurs physiques comme la fréquence cardiaque, le débit ventilatoire ou la pression artérielle sont intéressants puisque non invasifs (Beerda *et al.*, 1997). Cependant, ils peuvent être modifiés lors d'excitation et il est donc important de les confronter aux données comportementales pour avoir une bonne interprétation.

Dans le cadre du *Pet at Work*, ces indicateurs physiologiques sont plus compliqués à observer que les indicateurs comportementaux.

f. Indicateurs de bien-être

Nous avons vu les signaux importants à reconnaître dans les situations de stress, de peur ou lors d'agression, mais il est aussi utile de reconnaître les signaux qui montrent une interaction positive pour le chien. En effet, dans le bien-être animal, il est aussi important qu'il y ait des émotions positives. Les indicateurs positifs sont donc tout aussi importants que les négatifs.

Lorsque l'interaction avec l'animal est positive pour ce dernier, nous pouvons observer les signes suivants : l'animal s'approche, il tient ses oreilles en avant, aucune tension n'est visible, la queue est tenue en hauteur et le chien bat de la queue, il vient sentir, voire lécher, il sollicite les caresses ou le contact, etc. (Gilbert, 2017a; Siniscalchi *et al.*, 2018).

Il a aussi été montré par plusieurs études que les émotions positives vont avoir des expressions qui seront latéralisées chez tous les chiens étudiés. Ainsi, Quaranta *et al.* ont montré que le chien va avoir tendance à battre de la queue avec une plus grande amplitude du côté droit lorsqu'il est dans un état émotionnel positif caractérisé par la vue de son maître et lorsque le stimulus induit une réponse d'approche comme la vue d'un humain inconnu ou d'un chat. A l'inverse, ils ont observé que lorsque le stimulus induit une réponse d'évitement ou de retrait, l'animal battait de la queue avec une amplitude plus importante du côté gauche. De plus, ils ont montré que les chiens sont capables de détecter cette expression asymétrique de battement de queue avec une augmentation du rythme cardiaque et des comportements de stress lorsque le congénère observé bat de la queue à gauche (Quaranta *et al.*, 2007).

D'autres études ont été menées à propos de la latéralisation des émotions, mais elles portent sur des signaux plus difficiles à observer. Ainsi, Nagasawa et son équipe ont montré qu'il existait une forte latéralisation droite des mouvements faciaux en réponse à un stimulus qui provoque un évitement. Et au contraire, les mouvements du sourcil gauche sont accentués en présence du propriétaire donc associé à des émotions positives (Nagasawa *et al.*, 2013). Cependant, ces signes sont complexes à objectiver dans la vie courante et ne seront donc pas utilisés pour évaluer le bien-être et les émotions positives.

Enfin, un autre indicateur de bien-être important à prendre en compte est la présence de comportements normaux en proportion habituelle. Pour cela, il est utile de regarder le budget temps du chien, approche que nous détaillerons ultérieurement.

g. Guide de recommandations

Depuis la loi n°2021-1539 sur la maltraitance animale, un certificat d'engagement est nécessaire pour l'acquisition de carnivores domestiques. Ceci permet de mieux connaître l'animal avant de l'acquérir (Légifrance, 2021). Des guides de recommandation sur les besoins des chiens existaient préalablement.

Parmi ceux-ci, nous pouvons citer celui mis en place par le gouvernement du Royaume Uni dans lequel est détaillé comment fournir un environnement adéquat au chien, une nourriture adaptée, une bonne santé, des interactions et des activités (Department for environment, food and rural affairs, 2018). D'autres guides existent aussi notamment en lien avec les activités de médiation animale (Rooney *et al.*, 2009).

D. Facteurs de variation individuelle

a. Budget temps du chien

Pour évaluer le bien-être d'un animal, il est important de connaître les comportements normaux et anormaux dans le répertoire alloué à l'espèce étudié. Pour ce faire, l'étude du budget temps est importante. Le budget temps correspond à la répartition des activités d'un animal sur une période de 24 heures (Gilbert, 2020b). D'autre part, ce type d'étude permet aussi d'observer les comportements normaux de l'animal exprimés dans des situations de bien-être.

En ce qui concerne le chien, il peut être difficile de définir un budget temps général au vu des milieux de vie diversifiés dans lequel il vit. En effet, un chien de travail, un chien errant ou un chien de compagnie auront des milieux de vie très différents : extérieur, chenil, jardin, appartement...Ce budget temps sera dépendant de ces différents milieux de vie et sera tributaire du propriétaire de l'animal dans le cadre des animaux domestiques.

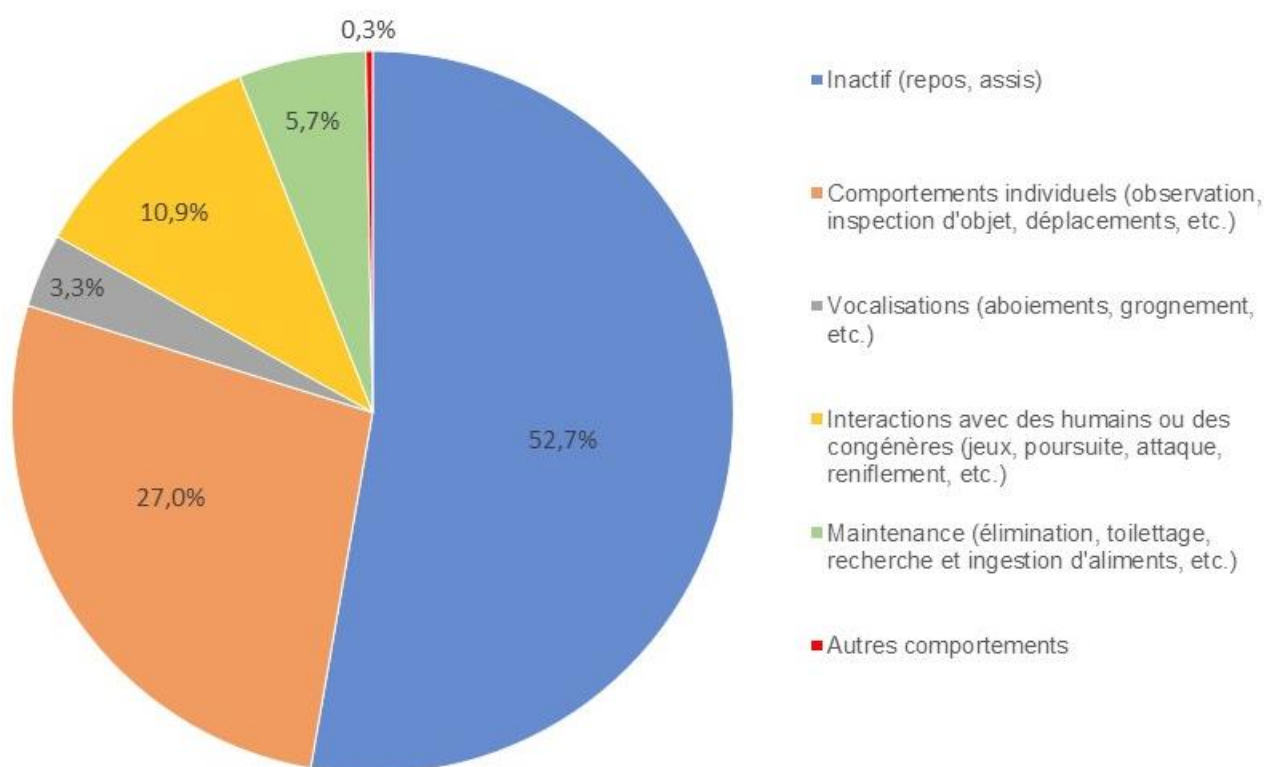
Par exemple, pour étudier ce budget sur des animaux non contrôlés par l'Homme, Boitani et son équipe suivent un groupe de chiens féraux⁽²⁾ à l'aide de colliers radio-émetteurs. Dans cette étude, les activités des chiens ont été divisées en 3 catégories : le repos (48 % du temps), le temps où ils sont actifs (40 %) et les déplacements (12 %). Les déplacements sont définis dans cette étude par des changements de localisation de l'animal pendant la période durant laquelle il est suivi. Des pics

⁽²⁾ Les chiens féraux sont des chiens qui sont retournés vivre à l'état sauvage, ne dépendent plus de l'Homme pour sa nourriture ou son abri, et évitent même les contacts avec les humains.

d'activités étaient observés à l'aube et au crépuscule notamment dans les zones à plus forte densité humaine (Boitani *et al.*, 2016).

De même, Majumder *et al.* ont étudié des chiens errants⁽³⁾ en Inde pour dresser la liste de leurs activités pendant la période où ils côtoient les humains. Leur milieu de vie est à proximité des êtres humains. Dans cette étude, les observations avaient lieu entre 6h30 et 19h30 avec une pause entre 10h30 et 14h. Les résultats sont résumés dans la figure suivante (Sen Majumder *et al.*, 2014, Figure 7).

**Figure 7 : Budget temps des chiens errants observés en Inde
(Sen Majumder *et al.*, 2014)**



A partir de ces différentes études, il est possible d'extrapoler le budget temps « moyen » suivant pour le chien de compagnie. Comme il s'agit d'un animal diurne au contact de l'humain, la nuit sera dédiée au repos et en journée, le budget temps sera le suivant (Gilbert, 2020b) :

- 50% d'inactivité ou de repos soit environ 6 h de son temps,
- déplacements pendant 2 heures,
- comportement d'observation ou de vigilance pendant 1 heure,
- interactions intra et interspécifiques pendant 2 heures,
- comportement d'entretien (élimination, toilettage, ingestion d'aliments) pendant 1 heure.

⁽³⁾ Les chiens errants se rapprochent des chiens féroces par leur vie à l'état semi-sauvage, mais des interactions avec les êtres humains sont possibles.

b. Relation Homme-chien et éducation

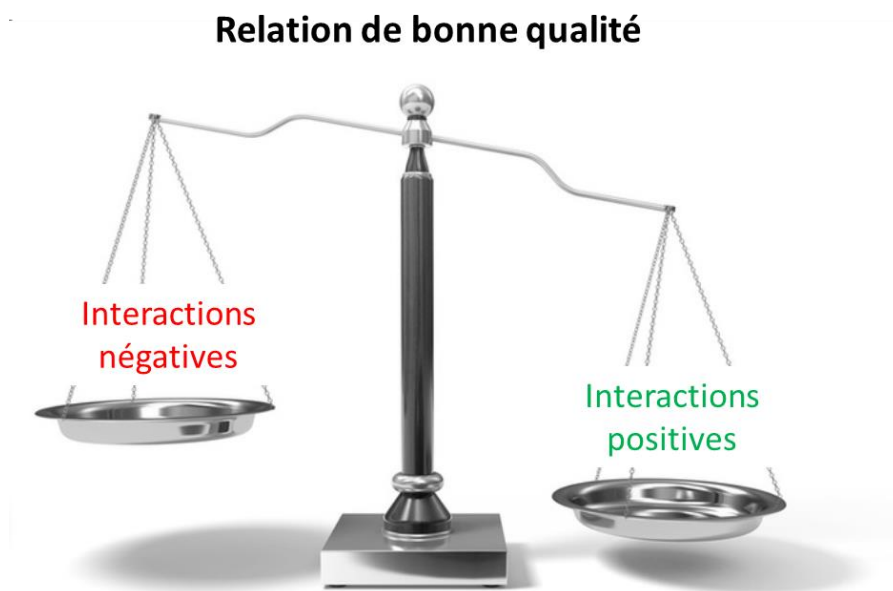
D'autres facteurs importants à prendre en compte pour le bien-être du chien sont constitués des relations sociales et de la relation avec son maître. En effet, le chien est une espèce sociale et il a besoin de voir et d'interagir avec des congénères pour son bien-être. Les données étudiées précédemment montrent qu'il était nécessaire qu'il y ait des interactions intra et interspécifiques pendant environ 2 heures en moyenne dans le budget temps du chien. Lorsque les interactions ne sont pas permises, le chien peut alors développer des comportements agressifs ou des destructions dans son environnement (Rooney *et al.*, 2009).

- *Les différents concepts concernant la relation entre l'Homme et le chien*

Pour ce qui concerne les interactions avec les humains, il faut que la relation soit de bonne qualité pour permettre des interactions positives pour l'animal. La relation entre l'Homme et le chien peut être expliquée à l'aide de deux concepts : la balance de la somme des interactions et le leadership.

La première théorie définit la relation entre l'Homme et l'animal par la succession des interactions entre les deux. Ces interactions vont moduler les perceptions qu'a chacun des deux protagonistes de l'autre et cela permet de construire leur relation. La relation peut alors se schématiser à l'aide d'une balance avec d'un côté les interactions positives et de l'autre les négatives. Pour que la relation soit de bonne qualité il faut que la balance penche du côté des interactions positives comme sur le schéma suivant (Boivin *et al.*, 2012, Figure 8).

Figure 8 : Modèle de la balance des interactions représentant la relation Homme – animal (d'après Boivin *et al.*, 2012, Titeux *et al.* 2013)



Le leadership permet de définir l'Homme comme l'individu « référent ». En effet, dans un groupe social, le leader est celui qui va être à l'initiative des déplacements et des activités de groupe. Il est suivi par le groupe. Pour être un leader, il est nécessaire d'être perçu par l'animal comme source

d'interactions positives. En effet, les animaux seront plus enclins à suivre un individu avec lequel ils ont de bonnes interactions plutôt que des mauvaises (Bonanni *et al.*, 2010).

- *Les différentes méthodes d'apprentissage*

Pour définir la relation, il est également important d'étudier les méthodes utilisées lors des apprentissages. En effet, la plus grande partie des interactions avec l'animal passe par les apprentissages, que nous pouvons classer en trois catégories :

- les apprentissages non associatifs,
- les apprentissages associatifs,
- les apprentissages sociaux.

- Les apprentissages non associatifs

Les apprentissages non associatifs sont des apprentissages simples tels que l'habituation ou la sensibilisation. L'habituation consiste en la réduction d'une réponse suite à la répétition d'un même stimulus. Le but de cette méthode est que l'animal ne réagisse plus au stimulus. Pour ce faire, l'animal est exposé régulièrement et de manière progressive au stimulus pour faire baisser son seuil de réponse. La sensibilisation correspond à l'inverse avec une amplification de la réaction avec la répétition du stimulus (Duranton, 2020).

- Les apprentissages associatifs

Les apprentissages sont qualifiés d'associatifs quand un comportement de l'animal se trouve modifié en suite à l'exposition à un événement ou stimulus. Parmi ceux-ci, citons la loi de l'effet théorisé par Thorndike qui stipule qu'un comportement peut être accru ou réduit selon qu'il est suivi d'une conséquence bénéfique ou néfaste. Il s'agit alors d'apprentissage par « essai-erreur » (Brock, 2020).

Le conditionnement fait également partie des apprentissages associatifs. Il s'agit d'apprentissages médiés par l'Homme. Il existe le conditionnement classique ou pavlovien et le conditionnement opérant.

Le conditionnement classique

Le conditionnement classique ou pavlovien a été théorisé par Pavlov avec des études sur la physiologie de la digestion. Dans son étude, il a mis en place un stimulus neutre : le son d'une clochette, qu'il associe avec le repas de l'animal. Cette association va ensuite déclencher chez l'animal avec le temps une réponse conditionnée de salivation. Par cette méthode, il y a donc association d'un stimulus inconditionnel (stimulus qui déclenche une réaction sans avoir eu besoin d'un apprentissage, ici la nourriture) avec un stimulus neutre (stimulus qui ne déclenche aucune réaction initialement, ici le son de la clochette) pour la mise en place d'une réponse conditionnée (la salivation). Les comportements appris sont réversibles. En effet, dans le cas des chiens de Pavlov si la nourriture arrête d'être distribuée après le son de la clochette, un déclin de la salivation est observé pour revenir à la normale (Akpan, 2020; Duranton, 2020; Rehman *et al.*, 2017). Ce type d'apprentissage transforme une réponse initialement inconditionnée en un réflexe conditionné. Il n'est donc applicable en éducation qu'à des réactions non contrôlables (Duranton, 2020). Pour cette raison, ce conditionnement n'est pas utilisé en éducation.

Le conditionnement opérant

Il existe également le conditionnement opérant qui se base sur la loi de l'effet que nous avons exposée précédemment. Ce conditionnement permet l'association entre un acte volontaire et une récompense ou une sanction. Par ce type d'apprentissage, il est possible d'augmenter ou de réduire un comportement selon qu'il est suivi d'une récompense ou d'une sanction. Nous parlons de renforcement lorsque le but recherché est l'augmentation de la fréquence du comportement, et inversement de punition lorsque le but est de le réduire voire le supprimer.

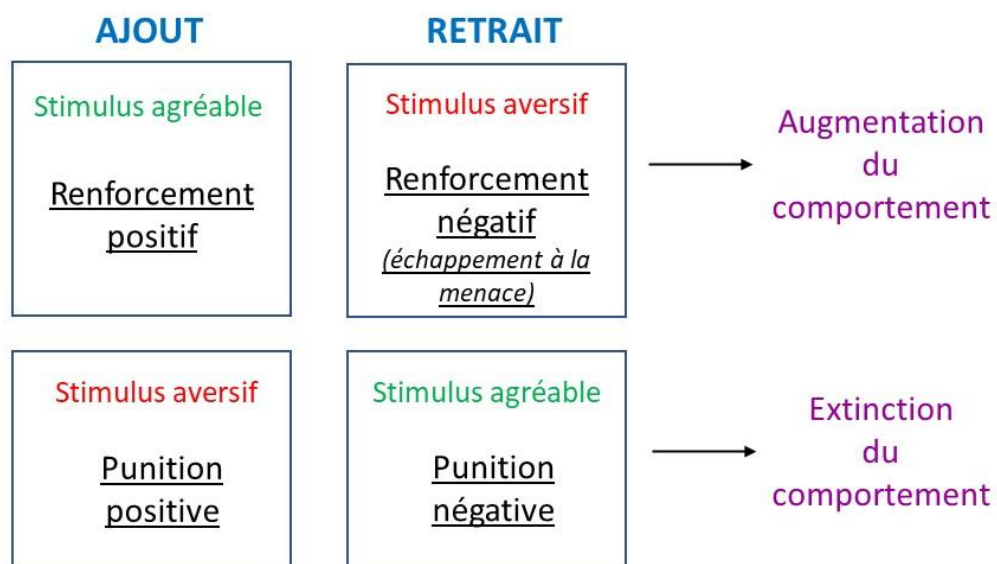
Le renforcement peut être positif lorsque qu'un stimulus agréable est ajouté en récompense, par exemple la distribution d'une friandise. Il peut également être négatif quand un stimulus aversif est retiré suite à l'obtention du comportement voulu. Dans ce cas, l'apprentissage de la réponse est conditionné à un échappement ou un évitement du stimulus aversif. De même, les punitions peuvent être positives quand un stimulus aversif est ajouté dans le but de diminuer le comportement, ou négatives quand un stimulus agréable est retiré tant que le comportement persiste (Akpan, 2020; Duranton, 2020). Ceci est repris dans la figure suivante (Figure 9).

Par exemple, pour apprendre à un animal à s'asseoir, le renforcement peut être utilisé :

- le renforcement positif passe par l'ajout d'une friandise lorsque l'animal s'est assis,
- le renforcement négatif par suppression de la pression sur l'arrière train dès qu'il commence à s'asseoir,

Retenons comme évoqué précédemment que l'apprentissage d'un comportement est plus facilement obtenu par un renforcement, et que la punition est à réserver à la recherche de la suppression d'un comportement.

Figure 9 : Différentes méthodes d'apprentissage du conditionnement opérant (d'après Gilbert, 2019b)



Quelle que soit la méthode utilisée dans le conditionnement opérant, il est important de garder à l'esprit que le temps pour permettre l'association entre le stimulus appliqué (punition ou récompense) et le comportement produit par l'animal est limité à quelques secondes. Autrement dit, il ne faut jamais punir ou récompenser a posteriori mais sur le fait. (Gilbert, 2019b). De plus, de même que pour le conditionnement pavlovien, le comportement acquis peut s'éteindre si le renforcement

disparaît totalement. Pour apprendre un comportement, il faut renforcer systématiquement jusqu'à acquisition du comportement voulu, puis entretenir le renforcement de temps à autre pour éviter l'extinction du comportement (Gilbert, 2019b).

□ Les apprentissages sociaux

Enfin, dès lors qu'il y a modification de l'apparition d'un comportement suite à une interaction sociale, nous parlons d'apprentissages sociaux. Ceux-ci sont composés d'apprentissage par observation, par facilitation sociale. Le renforcement de stimulus correspond au fait qu'un objet est plus intéressant lorsqu'un autre congénère le manipule. De même, l'endroit où un individu s'alimente rend l'endroit plus intéressant pour le congénère. La facilitation sociale est très proche du renforcement de stimulus. Cependant, elle s'applique à des comportements déjà connus par l'animal comme les aboiements qu'il va exprimer en présence d'individus qui font ce comportement (Duranton, 2020). L'apprentissage par l'observation correspond au « do as I do ». Un animal apprend un comportement ou comment réaliser une tâche après avoir vu un congénère social le réaliser. Grâce à la démonstration par l'autre individu, le comportement sera appris plus rapidement (Duranton, 2020). Cette dernière technique s'applique aussi pour des apprentissages avec l'humain.

Ainsi, nous avons vu différentes méthodes d'apprentissages utilisées. Les principales restent le conditionnement opérant. L'éducation peut utiliser des moyens positifs ou négatifs et il est important de varier ce qui est utilisé pour s'assurer d'avoir toujours une relation de bonne qualité avec son animal. En effet, si la méthode d'éducation utilisée est seulement coercitive avec du renforcement négatif et de la punition positive, la qualité de la relation va en pâtir. De plus, les apprentissages par ces méthodes coercitives uniquement peuvent entraîner des problèmes de comportements, de la peur, de l'agression, une diminution des capacités d'apprentissages et d'obéissance (Duranton, 2020). A l'inverse, lors d'éducation positive, l'animal est plus motivé à effectuer le comportement demandé par anticipation de la récompense. Le comportement perdure aussi plus longtemps dans le temps même lorsque la récompense n'est pas systématique (Duranton, 2020).

E. Comportement et réaction dans un lieu inconnu

a. Tempérament

Le tempérament d'un animal est important à prendre en compte lorsqu'il s'agit de son bien-être. En effet, il va expliquer des variations dans ses besoins individuels et donc son bien-être. Les individus au sein d'une même espèce ne vont pas réagir de la même manière, il existe une variabilité comportementale individuelle, c'est le tempérament. Ces variations comportementales entre chaque individu sont constantes dans le temps et en fonction des contextes pour un animal donné et sont présents dès un âge précoce (Réale *et al.*, 2010).

Pour déterminer le tempérament d'un animal, il existe des tests de comportement comme le Dog Mentality Assessment (DMA).

Le DMA est un test constitué de 10 sous-tests qui vont évaluer les réponses comportementales en fonction de différents aspects comme le contact social, les phases de jeux, la poursuite, les réactions aux bruits, etc.. Il va permettre de classer le chien selon cinq traits de tempérament (Svartberg et Forkman, 2002) qui sont :

- la motivation à jouer,
- la chasse ou poursuite,
- la curiosité ou la crainte,
- la sociabilité
- et l'agressivité.

L'inconvénient de ce type de test est qu'il peut être compliqué à mettre en place chez certains animaux et qu'il est long et fastidieux à réaliser et à analyser. Les réactions de l'animal sont également étudiées à un instant donné et pourraient varier dans le temps selon que l'animal s'habitue ou non aux tests (Fauchère, 2021).

Une alternative aux tests de comportement est le questionnaire aux propriétaires, même s'il s'agit d'une méthode plus subjective. Le plus répandu est le C-BARQ (Canine-Behavioral Assessment and Research Questionnaire). C'est un questionnaire en accès libre que tout le monde peut remplir avec des questions sur l'animal, suivies d'une centaine de questions sur son comportement. Celles-ci sont réparties en plusieurs catégories : l'entraînement et l'obéissance, l'agressivité, la peur et l'anxiété, le comportement lié à la séparation, l'excitabilité, les troubles de l'attention, etc. (Fauchère, 2021). L'analyse des réponses permet de classer l'animal selon 14 traits de tempérament (Fauchère, 2021; Serpell et University of Pennsylvania, 2022):

- agression envers un étranger,
- agression envers son propriétaire,
- agression envers un autre chien,
- peur des autres chiens,
- agression envers des chiens familiers,
- aptitude à l'entraînement,
- poursuite,
- peur des étrangers,
- peur non sociale,
- troubles de la séparation,
- sensibilité au contact,
- excitabilité
- attachement et recherche d'attention,
- activité ou énergie de l'animal.

Pour ces 14 traits, l'animal est de plus classé en fonction des autres animaux dans la race et cela permet de pointer les éventuels troubles de comportements du chien. En effet, ce questionnaire était, à son origine, destiné à détecter les troubles du comportement plutôt qu' à déterminer le tempérament du chien (Fauchère, 2021; Hsu et Serpell, 2003).

b. Réaction face à une situation inconnue

Les chiens savent détecter les émotions humaines à travers les expressions du visage humain et ceci leur permet de s'adapter en fonction de ce qu'ils perçoivent.

Lorsqu'il rencontre un objet inconnu ou inhabituel, le chien peut adapter son comportement en utilisant son propriétaire comme référence. Il va s'adapter aux émotions émises par son propriétaire notamment pour s'approcher ou s'éloigner selon que le propriétaire exprime de la joie ou de la peur à la vue de l'objet. Cependant, il a aussi été montré que lorsque le propriétaire ne donne pas

d'information au chien par son comportement, celui-ci va essayer d'en obtenir notamment en alternant son regard entre son propriétaire et l'objet en question. Ceci met en évidence ce rôle de référence social dans un environnement inconnu que l'humain joue pour le chien (Siniscalchi *et al.*, 2018). Ce mécanisme est aussi observé face à une personne inconnue, mécanisme appelé alors conditionnement observationnel, c'est-à-dire apprentissage par observation de la réaction d'une tierce personne face à cet inconnu (Duranton, 2020).

De plus, il a été montré que la relation entre l'Homme et l'animal joue aussi un rôle important lorsqu'il s'agit de réagir face à un inconnu. En effet, la réaction de l'animal face à un humain inconnu est fortement influencée par les interactions précédentes qu'il a pu avoir avec des humains. Il est capable de généraliser son comportement en fonction des interactions qu'il connaît. Ceci met de nouveau en évidence l'importance d'avoir une relation de bonne qualité avec l'animal puisque cela permettra que les interactions avec les inconnus se passent mieux (Boivin *et al.*, 2012).

Aujourd'hui, l'animal est de plus en plus protégé par la législation française ou européenne mais les carnivores domestiques restent de grand oubliés. Cette absence de protection pourrait conduire à des dérives nuisant à l'animal. Le *Pet at Work* est de ce point de vue une pratique à surveiller pour éviter une dégradation du bien-être de l'animal. Le bien-être est une notion complexe sur laquelle les recherches se multiplient. Des indicateurs pour le mesurer sont également étudiés de même que les facteurs susceptibles de le faire varier. Ceci permet de donner des outils pour l'évaluer dans différents contextes.

Cette thèse vise à étudier l'état de bien-être du chien et son comportement dans un environnement moins habituel que son domicile qui est le lieu de travail de son maître.

Deuxième partie : étude expérimentale

1. Introduction

Le mouvement *Pet at Work* commence à se développer en Europe et en France. Deux thèses vétérinaires portant sur son analyse ont été publiées en 2021 (Cruvellier, 2021; Scaufflaire, 2021). Elles reposaient en partie sur un premier questionnaire élaboré en commun avec la présente thèse et une autre thèse en cours de rédaction. L'objectif de l'ensemble de ces thèses est, à terme, de réaliser un guide de bonnes pratiques pour la mise en place de ce mouvement au sein des entreprises. Ce guide reprendrait les besoins de l'entreprise, des employés mais aussi des animaux.

Pour ce travail de thèse, un nouveau questionnaire a été réalisé, focalisé sur le comportement du chien sur le lieu de travail de son maître, en cherchant à le comparer à celui au domicile. J'ai choisi de limiter l'étude menée dans le cadre de cette thèse au cas du chien. En effet, les travaux des deux thèses publiées en 2021 ont montré que le chien est l'animal très largement majoritaire dans le panel des réponses à la première étude (un seul cas mentionnait un autre type d'animal, en l'occurrence un chat).

L'analyse proposée ici porte sur le bien-être de l'animal, cherchant à déterminer s'il est respecté, ou si au contraire, conduire son animal de compagnie sur son lieu de travail peut engendrer des situations de mal-être.

2. Matériels et méthodes

A. Principe de l'étude

L'objectif de ce travail de thèse est d'étudier le comportement du chien et ses changements sur le lieu de travail afin d'évaluer les conséquences que ce mouvement *Pet at Work* pourrait avoir sur le bien-être de l'animal. Pour cela, il est nécessaire de connaître de manière la plus précise possible le comportement de l'animal, son environnement, son budget temps, cela d'une part à son domicile, et d'autre part sur le lieu de travail de son propriétaire, afin de pouvoir évaluer les éventuelles différences.

B. Création du questionnaire

Ce questionnaire a été créé avec l'aide du Docteur Titeux, vétérinaire spécialiste en médecine du comportement (ECAWBM-BM).

a. Objectif

La population visée par ce questionnaire est l'ensemble des propriétaires qui viennent avec leur chien sur leur lieu de travail, quel que soit ce lieu en France.

L'objectif de ce questionnaire était de recueillir des informations sur le comportement et l'environnement de l'animal rapportées par les propriétaires. Il s'agit d'une étude qualitative avec un échantillon non représentatif au vu du mode de diffusion et du nombre de réponses.

b. Présentation générale du questionnaire

Le questionnaire (annexe 1) a été conçu à l'aide de GoogleForm® qui permet de créer des questionnaires gratuitement mais aussi de faciliter leur diffusion à l'aide de lien URL.

Le questionnaire est constitué de plusieurs parties.

Tout d'abord, ce questionnaire se compose d'une description succincte des animaux présents au domicile, de l'animal qui est amené au travail, des motivations du propriétaire et des conditions imposés par l'entreprise pour accueillir un animal.

La deuxième partie se focalise sur l'animal qui est principalement amené au travail, avec une description du mode de vie de l'animal au domicile et sur le lieu de travail.

Enfin, le questionnaire se termine par une demande auprès des propriétaires pour fournir des photos et vidéos caractéristiques du comportement de l'animal au domicile et au travail dans diverses situations dont la liste est fournie.

c. Formulation des questions

Les questions sont essentiellement de type fermé pour faciliter les réponses des participants, et permettre leur analyse. Il est cependant toujours possible de choisir la réponse « Autre », si les choix proposés ne correspondent pas au cas du répondant ou pour ajouter des précisions.

Des questions ouvertes sont également présentes pour permettre aux propriétaires de s'exprimer, d'explicitier des comportements, ou de préciser certaines réponses.

d. Test du questionnaire

Le questionnaire a été validé par le Docteur Titeux, puis a été testé par quatre étudiants vétérinaires volontaires pour étudier si la formulation des questions et des propositions était compréhensible. Suite à leur retour, deux formulations ont été modifiées pour plus de clarté. Selon les testeurs, le temps de réponse est de l'ordre de 10 à 15 minutes, en fonction des détails apportés dans les questions ouvertes.

e. Anonymat

Ce questionnaire est anonyme. Cependant, pour permettre d'obtenir plus d'informations si nécessaire, il est possible d'indiquer ses coordonnées de manière volontaire à la fin du questionnaire. De plus, en cas d'accord pour fournir des photos et vidéos illustrant le comportement de l'animal sur le lieu de travail et à domicile, il était demandé au propriétaire de laisser ses coordonnées.

C. Diffusion

Pour la diffusion de ce questionnaire, nous avons utilisé les réponses obtenues dans le cadre du questionnaire précédent (Cruvellier, 2021). Dans ce questionnaire, 285 réponses de la part d'employés et 37 réponses de DRH avaient été obtenues. Parmi elles, 19 employés amenaient un animal sur leur lieu de travail (un chat et 18 chiens) et 6 DRH le faisaient également (uniquement des chiens). Ce questionnaire demandait si les participants acceptaient d'être recontactés pour d'autres études et parmi les participants au mouvement *Pet at Work*, seulement 10 d'entre eux ont accepté d'être recontactés en laissant une adresse mail fonctionnelle. Ainsi, dans le cadre de cette

thèse ces 10 personnes ont été recontactées par mail. Au vu de l'échantillon réduit acceptant d'être recontacté, et du faible taux de réponses obtenu (30 %), nous avons élargi la diffusion de ce questionnaire à d'autres personnes que nous connaissions qui amènent leur chien au travail, en les invitant à partager ce questionnaire autour d'elles. Enfin, nous avons proposé aux répondants d'élargir la diffusion de ce questionnaire au sein de leur entreprise et à leur entourage. La mairie de Grenoble, qui a lancé une expérimentation en favorisant le mouvement *Pet at Work* auprès de ses employés, a également été contactée. Au total, cette enquête a été diffusée auprès d'environ 120 personnes.

D. Analyse des résultats

Toutes les données obtenues ont ensuite été exportées pour être traitées dans le logiciel Excel®. Ceci a permis d'analyser les résultats obtenus de manière plus précise que par la seule analyse automatique proposée par l'outil GoogleForm®.

Pour garantir l'anonymat des répondants, les réponses ont été modifiées pour remplacer le nom de l'animal lorsqu'il était cité par « mon chien » ou « ma chienne ». De même, lorsqu'il manquait un mot celui-ci a été ajouté pour une meilleure compréhension.

3. Résultats

A. Taux de réponses

Le nombre de réponses à cette étude est assez faible notamment du fait du mode de diffusion et de la faible représentation de ce mouvement en France. Dans le précédent questionnaire diffusé, seules 25 personnes amenaient leur animal sur leur lieu de travail dont 24 propriétaires de chiens (19 employés et 6 DRH) (Cruvellier, 2021). Cependant, sur ces 24 personnes, seulement une petite dizaine a accepté d'être recontactée en laissant un moyen de contact. De plus, malgré un mailing, tous les intéressés n'ont pas répondu au présent questionnaire.

Avec la diffusion que nous avons déjà évoquée, nous sommes arrivés à 12 réponses complètes de propriétaires, soit un taux de réponse de 10 %, semblable à celui obtenu dans le cadre de l'étude précédente. Certains répondants ont répondu une seule fois pour plusieurs chiens. Ainsi, le nombre de réponses propriétaires est différent du nombre de réponses concernant les chiens (15 chiens). Les réponses sont donc analysées selon des échantillons différents selon qu'il était plus pertinent de s'intéresser au maître ou aux chiens.

L'analyse des résultats sera donc plus qualitative que quantitative.

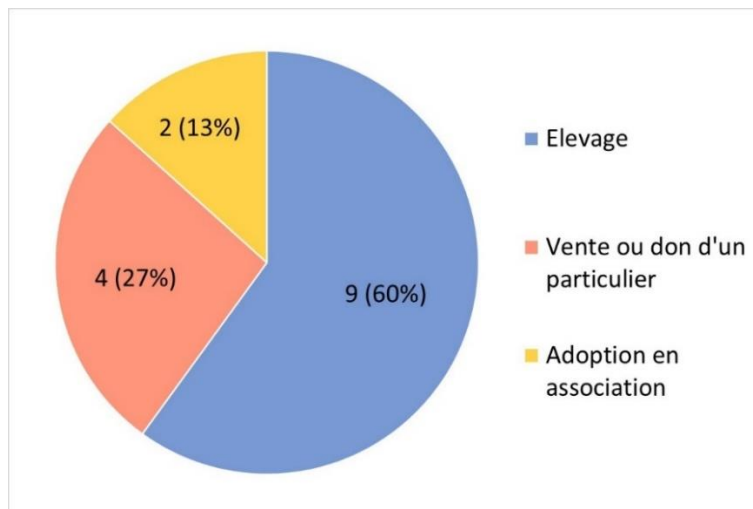
B. Caractéristiques des animaux

Les réponses sont en majorité issues de propriétaires de plusieurs animaux (8/12 répondants soit 67 % d'entre eux) avec en moyenne 2,6 animaux par foyer (médiane à 2 animaux par foyer). Les autres animaux possédés par les propriétaires peuvent être d'autres chiens, des chats ou des animaux moins courants comme des poules, des chèvres ou un serpent.

Les chiens concernés par notre étude proviennent en majorité d'élevage (9/15 soit 60 % d'entre eux, Figure 10) avec une arrivée au domicile des propriétaires entre 2 mois et 3 mois. Les animaux récupérés chez des particuliers ont globalement le même âge à l'arrivée au domicile, avec des âges

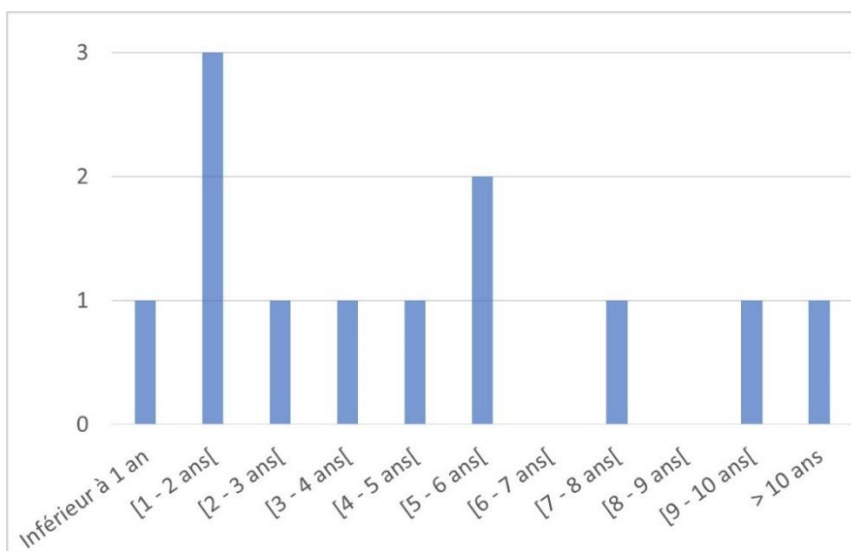
compris entre 2 mois et 4 mois. Les animaux provenant d'associations sont plus vieux avec un chien de 5 mois et un de presque 2 ans à leur arrivée chez leur propriétaire.

Figure 10 : Origine des chiens des participants à notre étude



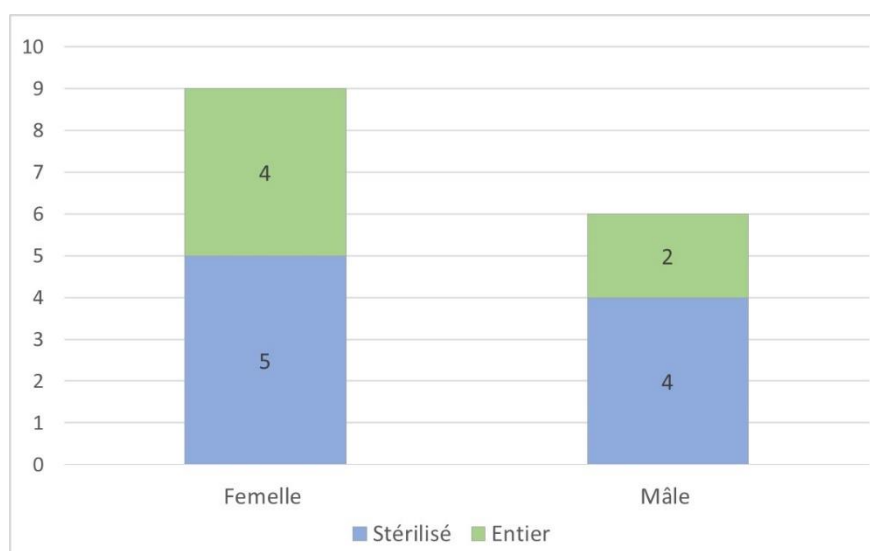
L'âge actuel moyen des animaux étudiés est de 4,5 ans pour les 12 animaux dont l'âge est connu. Toutes les tranches d'âges sont représentées avec des animaux jeunes comme âgés. La tranche la plus représentée est la tranche 1-2 ans, qui correspond à des animaux adoptés en cours de confinement ou après le premier confinement. La pyramide des âges est disponible en Figure 11.

Figure 11 : Répartition des âges (pour les 12 chiens sur 15 pour lesquels cette donnée est connue)



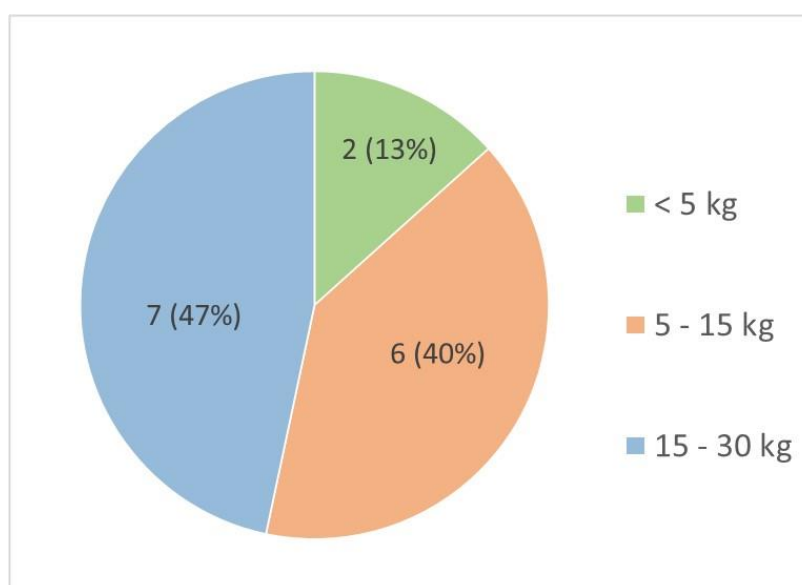
La répartition des sexes est équilibrée, avec 9 femelles sur 15 animaux soit 60% de l'échantillon. Les animaux stérilisés sont également légèrement majoritaires puisqu'ils représentent aussi 9 animaux sur 15 soit 60 % de l'échantillon (Figure 12). Cependant, il faut noter que les animaux entiers sont en majorité des animaux jeunes de moins de 2 ans sauf dans le cas d'un propriétaire éleveur.

Figure 12 : Répartition des sexes des chiens



Les animaux les plus représentés sont de corpulence moyenne entre 15 et 30 kg (7 sur 15 soit 47 %), ou petite de 5 à 15 kg (6 sur 15 soit 40 %). Tous les formats semblent représentés mais aucun chien au-dessus de 30 kg n'est présent dans notre étude (Figure 13).

Figure 13 : Répartition en fonction du poids de l'animal



Les différentes races dans cette étude sont : Berger australien, Berger des Shetlands, Berger hollandais à poil long, Bichon maltais Chihuahua (n=2), Cocker anglais, Eurasier (3 individus), Retriever de la Nouvelle-Ecosse, croisé Border collie, Samoyède, Golden retriever et Epagneul, croisé Berger des Pyrénées et Terrier du Tibet, croisé Terrier et Basset, croisé Akita Inu et Husky. Les races représentées par plusieurs individus appartiennent au même propriétaire. L'effectif réduit explique probablement qu'aucune race soit plus représentée.

Deux animaux sur les quinze ont des problèmes de santé, le premier a des allergies alimentaires, et le second présente d'autres soucis non précisés par le propriétaire. Mais parmi ces 2 animaux, un seul reçoit des soins ponctuels.

C. Motivations et contraintes des propriétaires

Nous nous sommes ensuite intéressés aux principales motivations qu'avaient les propriétaires pour amener leur chien avec eux au travail ainsi qu'aux conditions imposées par l'entreprise ou le propriétaire.

a. Motivations

Les principales motivations (Tableau 1) des propriétaires pour que leur animal les accompagne sur leur lieu de travail sont :

- le plaisir d'être en compagnie de leur animal (5 sur 12 soit 42 %),
- le laisser moins seul (2 sur 12 soit 17 %),
- le sortir plus facilement en cours de journée (2 sur 12 soit 17 %).

Dans le cas d'un animal qui a commencé à l'âge le plus avancé, une motivation d'ordre médicale s'est ajoutée : permettre d'administrer un traitement trois fois par jour.

Un autre propriétaire se trouvait dans l'impossibilité de faire garder son animal. Enfin, un autre a fait ce choix pour améliorer la sociabilité de son animal.

Tableau 1 : Réponses concernant les principales motivations pour amener son chien

Avez-vous une raison particulière qui vous a conduit à choisir d'amener cet animal à votre travail ? (Exemple : animal destructeur en votre absence, animal nécessitant des soins réguliers, préférence de votre part)
<i>« Je le faisais déjà avec mon précédent chien. Il y a une période où j'ai amené 2 chiens. »</i>
<i>« Cela a commencé lorsqu'elle était un peu malade et que j'avais des comprimés à lui administrer 3 fois par jour »</i>
<i>« Le plaisir »</i>
<i>« Choix de ma part »</i>
<i>« Côté agréable d'amener son chien au travail. J'ai 3 chiens chez moi et j'amène celle qui est la plus aboyeuse en mon absence et qui est aussi la plus cool avec les humains et les autres chiens (important dans le cadre du travail pour ne pas avoir à se soucier des réactions) »</i>
<i>« Pour être plus présente avec mon animal, surtout lors de longues journées de travail. »</i>
<i>« Travail de la sociabilité »</i>
<i>« L'envie qu'il m'accompagne dans mon quotidien »</i>
<i>« Mon travail me donne une facilité pour pouvoir l'amener. »</i>
<i>« Famille à la maison qui à ce moment-là ne voulait pas garder le chien en mon absence et mon patron, lui, était d'accord pour que je l'emmène »</i>
<i>« Besoin de le sortir et nécessite ma présence »</i>

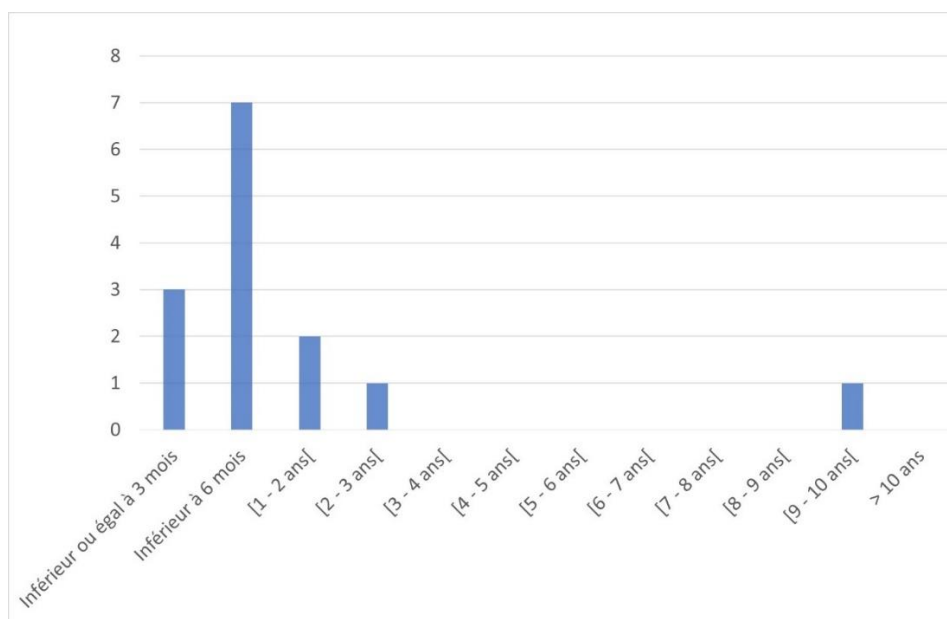
b. Conditions pour amener son chien dans l'entreprise

Pour permettre à l'animal de venir sur le lieu de travail, aucun examen médical ou comportemental n'a été demandé pour la plupart des propriétaires (10 sur 12 soit 83,3 %). Pour une personne, une évaluation comportementale a été demandée chez un comportementaliste pas forcément vétérinaire. Deux autres personnes ont fait une évaluation comportementale de façon spontanée sans demande spécifique de l'entreprise. Pour ceux-ci, un propriétaire a choisi un vétérinaire comportementaliste, tandis que pour l'autre l'évaluation a été faite par « un salarié de l'entreprise qui connaît bien le comportement canin ». Un autre propriétaire a dû certifier que les vaccins étaient à jour.

c. Temporalité de la présence des chiens sur le lieu de travail des propriétaires

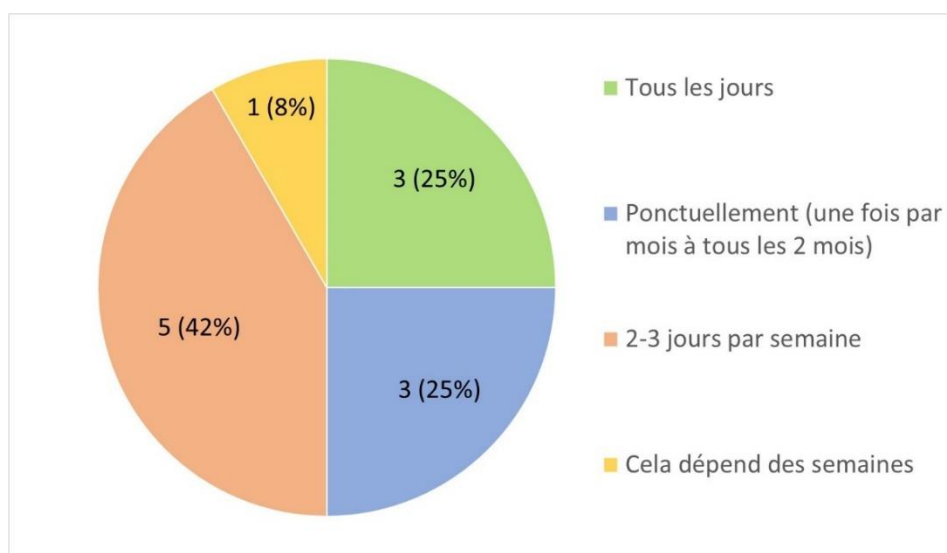
Les animaux ont commencé à venir relativement jeunes sur le lieu de travail : sept animaux sont venus avant l'âge de six mois, dont trois avant l'âge de trois mois (Figure 14).

Figure 14 : Répartition des âges à partir duquel les chiens ont commencé à accompagner leur maître au travail



Une minorité de propriétaires est quotidiennement accompagnée de leur animal (3 propriétaires sur 12 soit 25 %). En majorité, les propriétaires amènent leur chien 2 à 3 jours par semaine sur le lieu de travail (5 sur 12 soit 42 % des répondants). A l'extrême, quelques propriétaires ont une stratégie plus erratique avec une présence de l'animal 1 fois par mois ou tous les 2 mois (Figure 15).

Figure 15 : Distribution du nombre de jours par semaine pour lequel le propriétaire amène son chien au travail



d. Impact de la covid-19

Cette étude ayant eu lieu pendant la pandémie de covid-19, nous avons choisi de demander les évolutions éventuelles de la politique *Pet at Work* des entreprises et l'impact potentiel des confinements sur le comportement de chiens qui participaient à ce mouvement.

- *Evolution de la politique Pet at Work*

Pour les deux tiers des répondants (8 sur 12), la politique *Pet at Work* n'a pas été modifiée avec la covid-19. Cependant, pour un d'entre eux, des principes de distanciation sociale ont été mis en place avec notamment une diminution des interactions entre l'animal et les humains et une mise en laisse des animaux. A l'inverse, cela a permis à une autre propriétaire de commencer à amener son animal au travail puisqu'avant le premier confinement les animaux n'étaient pas autorisés.

- *Impact sur le comportement du chien*

Les périodes de confinement ont été des périodes particulières autant pour les humains que pour leurs animaux de compagnie. Sur l'ensemble des chiens de notre échantillon, seuls les deux tiers ont été impactés par le confinement (10 sur 15), les autres ont soit été acquis après ces périodes soit appartiennent à un propriétaire dont l'activité n'a pas été modifiée pendant ces périodes.

Pour 7 des 10 des animaux ayant vécu le confinement, aucun changement n'a été observé dans leur comportement suite à cette période et la reprise d'une activité plus classique.

Pour les 3 restants, des soucis de comportements sont apparus avec la fin des confinements et l'augmentation du télétravail. Il s'agit d'anxiété au moment de la séparation avec les propriétaires, de difficulté à rester seul et de comportement gênant comme des hurlements. Pour un animal, ce changement de comportement s'est rapidement estompé ce qui ne semble pas être le cas des deux autres (Tableau 2).

Tableau 2 : Exemples de réponse par rapport au changement de comportement de l'animal depuis les périodes de confinements.

Avez-vous remarqué des différences de comportement de votre animal depuis les périodes de confinement ?
« Non »
« Elle passe désormais beaucoup moins de temps seule à la maison qu'avant (alternances de télétravail entre mon conjoint et moi) et supporte de ce fait moins bien le fait de rester seule (hurlements de loup en notre absence parfois) »
« Oui à la reprise du travail sur site, plus d'anxiété, séparation, mais c'est vite passé »
« Elle a toujours apprécié que je reste avec elle, au travail ou à la maison donc je la sens plus triste lorsque je la laisse à mon domicile - mais elle doit apprendre à accepter quand je vais chez le médecin ou faire des courses, etc. »

D. Analyse de l'environnement

a. Au domicile

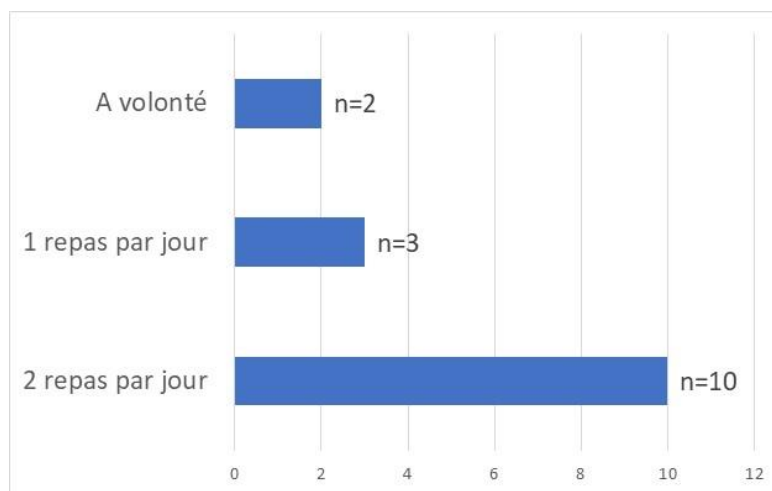
Concernant le régime alimentaire, les propriétaires donnent en grande majorité (11/12) de la nourriture sèche à leurs animaux. Mais deux d'entre eux complètent cette alimentation avec de la nourriture humide (pâtée) ou une ration ménagère ou BARF⁴. Un seul propriétaire donne uniquement une ration ménagère à son animal.

⁴ Biologically Appropriate Raw Food : Nourriture à base de viande crue principalement

Parmi ceux qui donnent une alimentation sèche, nous pouvons retrouver tous les types de croquettes, des marques vétérinaires spécialisées aux marques de grandes surfaces. La seule ration ménagère distribuée pour laquelle le propriétaire donne la composition est constituée de poulet, bœuf, sardine, huile de colza, son de blé et de complément alimentaire.

La majorité des animaux (10/15) mange deux fois par jour à des horaires contrôlés par le propriétaire. Notons que deux animaux d'un même propriétaire disposent de nourriture à volonté (Figure 16).

Figure 16 : Distribution du nombre de repas par jour

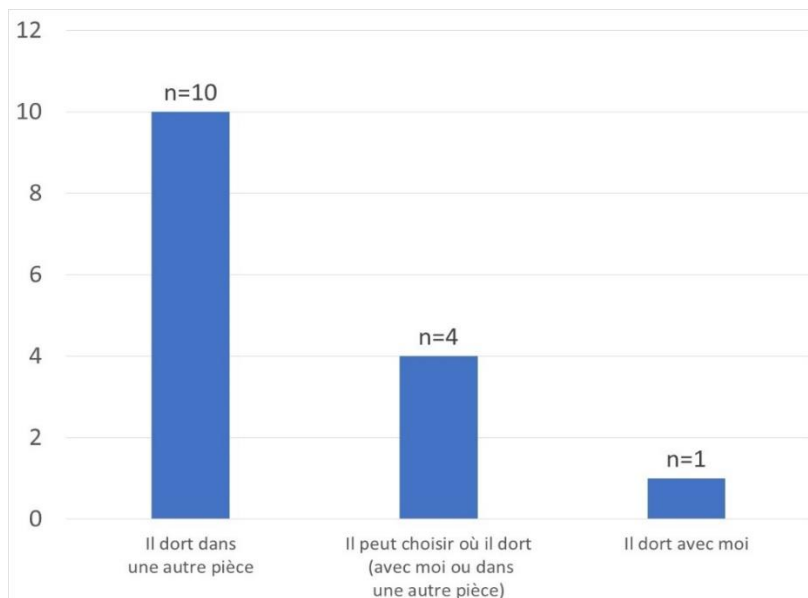


Concernant la prise de boisson, tous les propriétaires estiment que leur animal boit en quantité normale. Aucun comportement de potomanie⁵ n'est rapporté.

Concernant le lieu de repos de l'animal, pour 4 animaux sur 15, ils ont le choix. Pour les autres, le lieu est imposé par le propriétaire et est en majorité dans une autre pièce que l'endroit où se repose le maître (10 sur 15, Figure 17).

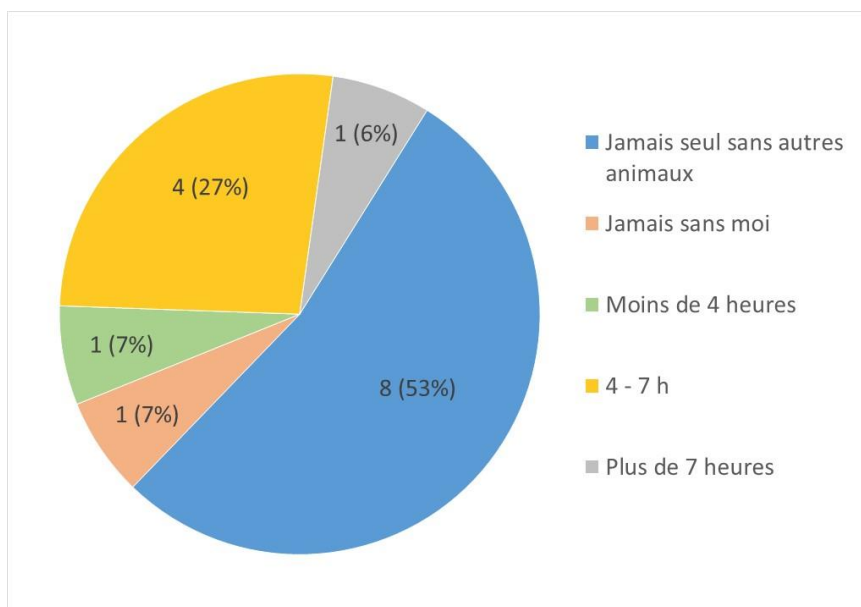
⁵ Trouble du comportement alimentaire consistant en une consommation excessive de liquide. Un animal potomane boit toute l'eau à sa disposition.

Figure 17 : Lieu de repos de l'animal au domicile



Lorsque les chiens restent à leur domicile, 8 d'entre eux sur les 15 (42%) ne sont jamais seuls puisqu'ils vivent en compagnie d'autres animaux et qu'en l'absence du maître, les animaux sont laissés ensemble. Quatre sur les quinze chiens de notre étude restent seuls⁶ entre 4 et 7 heures par jour lorsqu'ils n'accompagnent pas leur propriétaire sur son lieu de travail (Figure 18).

Figure 18 : Temps que le chien passe seul (= sans autre animal ou humain) au domicile

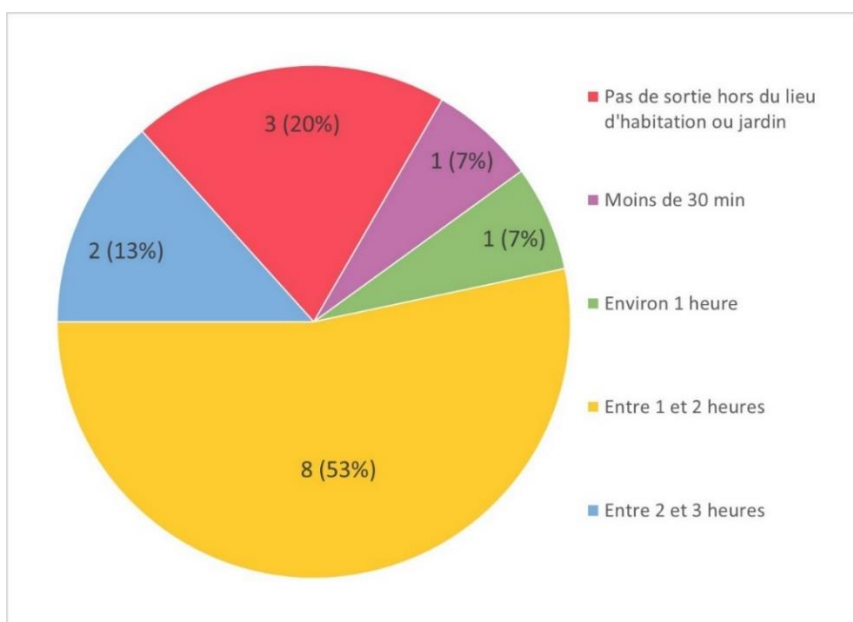


Concernant les sorties, nous nous sommes intéressés au temps de promenade hors du lieu de résidence et hors du jardin si les propriétaires en possèdent un. Pour 8 animaux sur les 15 (53 %),

⁶ Un animal est considéré comme seul s'il n'est pas en présence d'autres êtres humains ou d'autres animaux avec lesquels il pourrait interagir

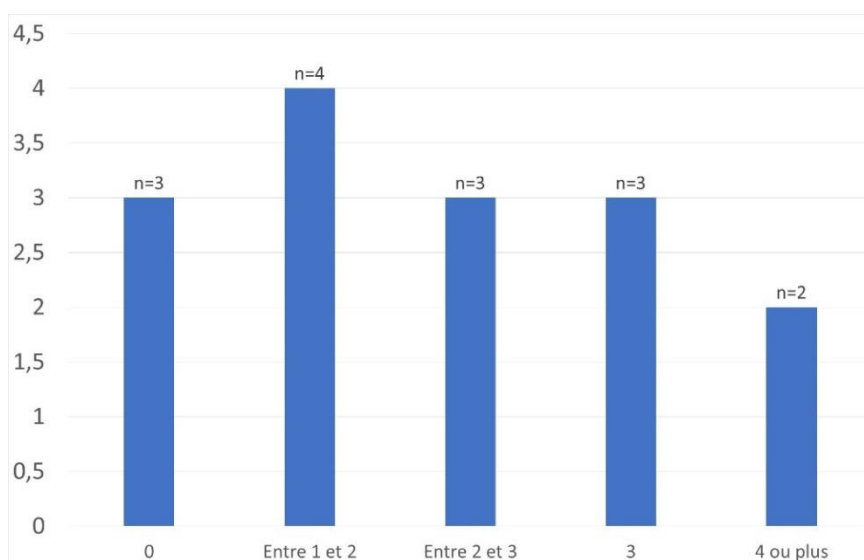
ces promenades durent entre 1 et 2 heures. Cependant, pour les autres, les temps de sorties sont très variables allant de aucune sortie hors du jardin à une dizaine d'heures pour le propriétaire qui l'amène au travail en extérieur (Figure 19).

Figure 19 : Temps passé en promenade hors du lieu de résidence



Ce temps de sortie est réparti en plusieurs sorties pour la majorité des animaux (12 sur 15 soit 80 %, Figure 20). Parmi les animaux de notre étude, certains (3/15) ne sortent pas de leur domicile alors que d'autres (n=2) vont sortir plus de 4 fois de leur lieu d'habitation. Entre ces deux extrêmes, toutes les possibilités existent sans prédisposition.

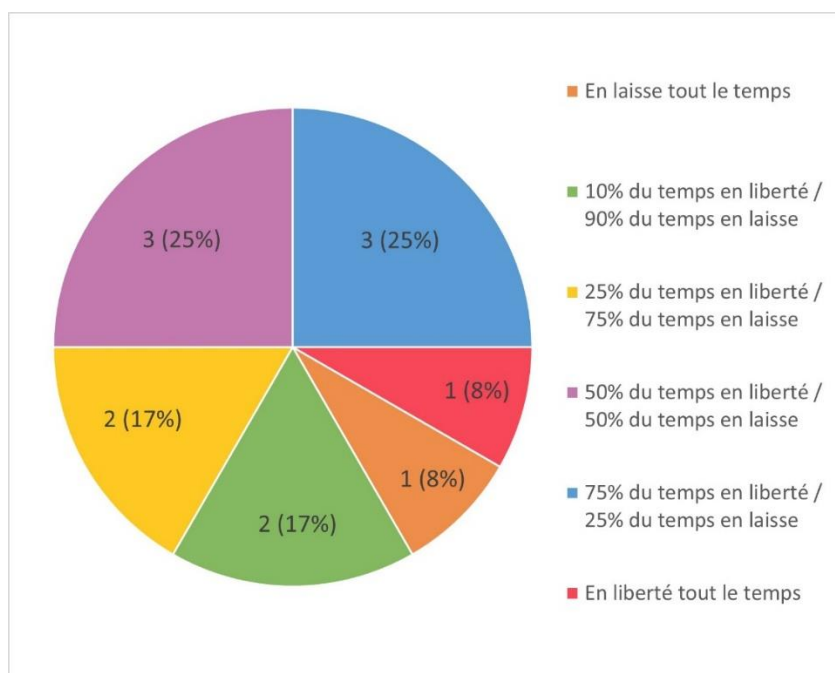
Figure 20 : Nombre de sorties hors du lieu de résidence lorsque l'animal n'est pas au travail



Nous nous sommes ensuite intéressés au temps passé en liberté ou en laisse pendant ces sorties. Il ressort que, parmi les propriétaires interrogés, 6 d'entre eux sur les 12 (soit 50 %) laissent leur

animal en liberté au moins 50 % du temps lors des promenades. Les extrêmes sont aussi présents avec un animal en liberté tout le temps et un autre en laisse en permanence (Figure 21).

Figure 21 : Répartition des sorties selon le pourcentage de temps passé en liberté ou en laisse



b. Au travail

- *Moyen de transport pour venir au travail avec l'animal*

Le trajet est principalement effectué en voiture (9/12 soit 75 %) mais un propriétaire effectue le trajet à pied avec son animal et deux autres alternent entre la voiture et à pied. Aucun des propriétaires interrogés n'utilise les transports en commun ou le vélo.

Pour tous les animaux, le trajet semble s'effectuer sans soucis. Les propriétaires ne rapportent aucune difficulté pour monter dans la voiture ni en descendre. Les animaux semblent heureux et excités de monter d'après les propriétaires. Les propriétaires ne rapportent aucun signe de stress lors des trajets (Tableau 3).

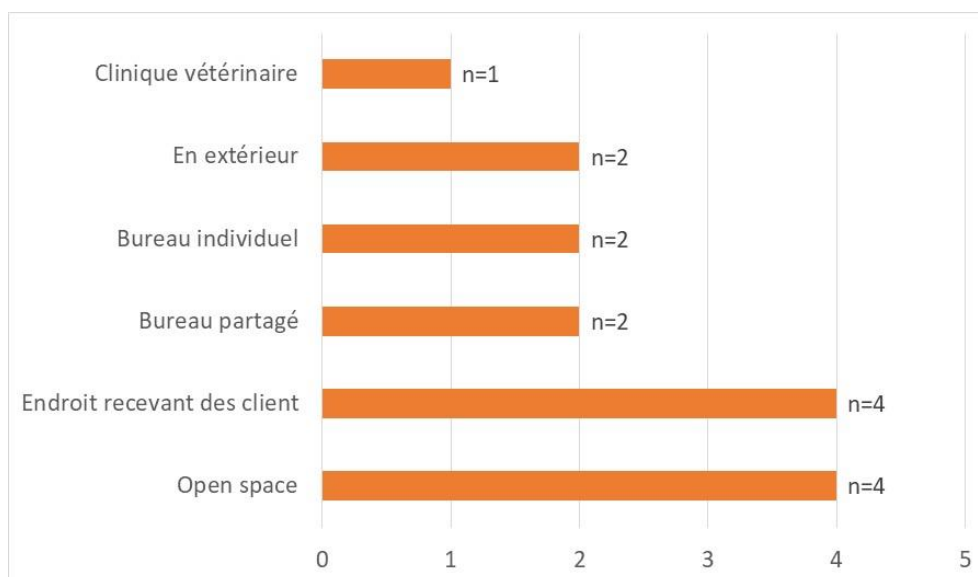
Tableau 3 : Synthèse de réponses concernant le comportement lors du trajet

Comment se passe ce trajet avec votre animal de compagnie ? Soyez le plus précis possible (exemple : il monte sans problème dans le véhicule, il marche dans la rue sans problème, il hésite...)
<i>« Elle a sa place au pied passager avant ou dans le coffre selon. »</i>
<i>« Elle monte sans problème dans la voiture »</i>
<i>« Ils attendent leur tour avec impatience et montent sans problème dans la voiture, idem en arrivant au bureau. »</i>
<i>« Il est content et monte sans problème dans la voiture »</i>
<i>« Il monte sans problème »</i>
<i>« Pas différent d'un autre trajet, toujours heureuse de m'accompagner et excitée lorsqu'on arrive dans l'entrée du bureau puis court partout dans l'open space. »</i>
<i>« Il est excité en sortant de la maison, il monte facilement dans la voiture, on se promène 20-30min avant, on arrive aux bureaux, il tourne un peu dans la pièce, puis se calme et dort »</i>
<i>« Il monte et attend sans bouger que le trajet soit fini »</i>
<i>« Aucun souci »</i>
<i>« Il monte sans problème dans la voiture, il marche dans la rue sans problème »</i>
<i>« Ravi d'être en voiture avec moi »</i>

- *Type de lieu de travail*

Les personnes interrogées travaillent dans des endroits relativement différents allant du travail en extérieur pour deux propriétaires, à des open-space pour quatre autres (Figure 22). Les animaux peuvent donc être en contact avec des collègues dans de nombreux lieux de travail.

Figure 22 : Recensement des différents types de lieu de travail



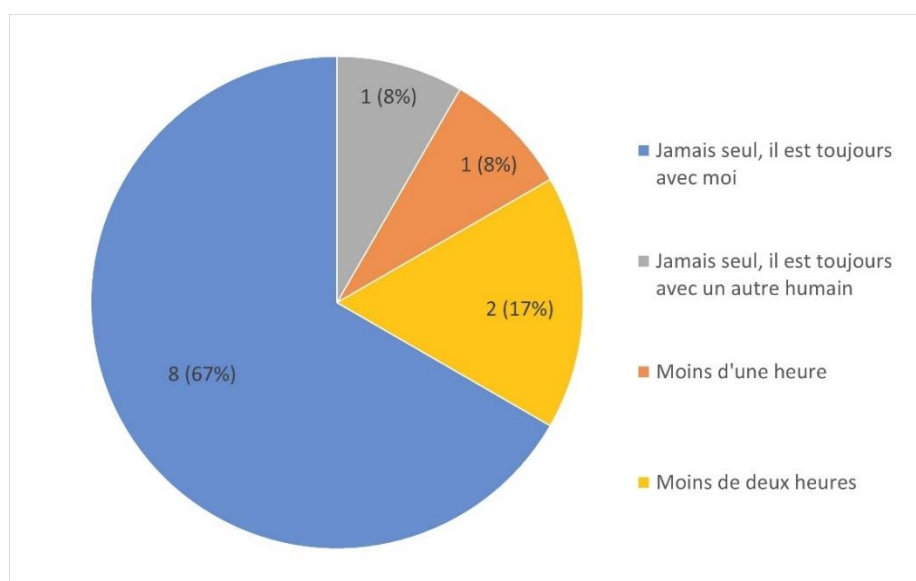
- *Organisation du lieu et du temps de travail*

Dans cette partie, nous nous intéressons à l'organisation du propriétaire avec son animal. En effet, étant sur son lieu de travail, il doit travailler mais également prendre soin de son animal.

Tout d'abord, la majorité des propriétaires (10 sur 12 soit 83 %) sont dans la même pièce que leur animal sur le lieu de travail. Pour les 2 autres, le chien est laissé dans une pièce attenante. Aucun d'entre eux ne laisse l'animal dans un chenil.

Quand l'animal est sur le lieu de travail, il peut arriver que le maître s'absente pour diverses raisons. Dans ce cas, les chiens passent au maximum deux heures seuls sans autre être humain. La plupart du temps, ils sont en permanence avec leur propriétaire (Figure 23).

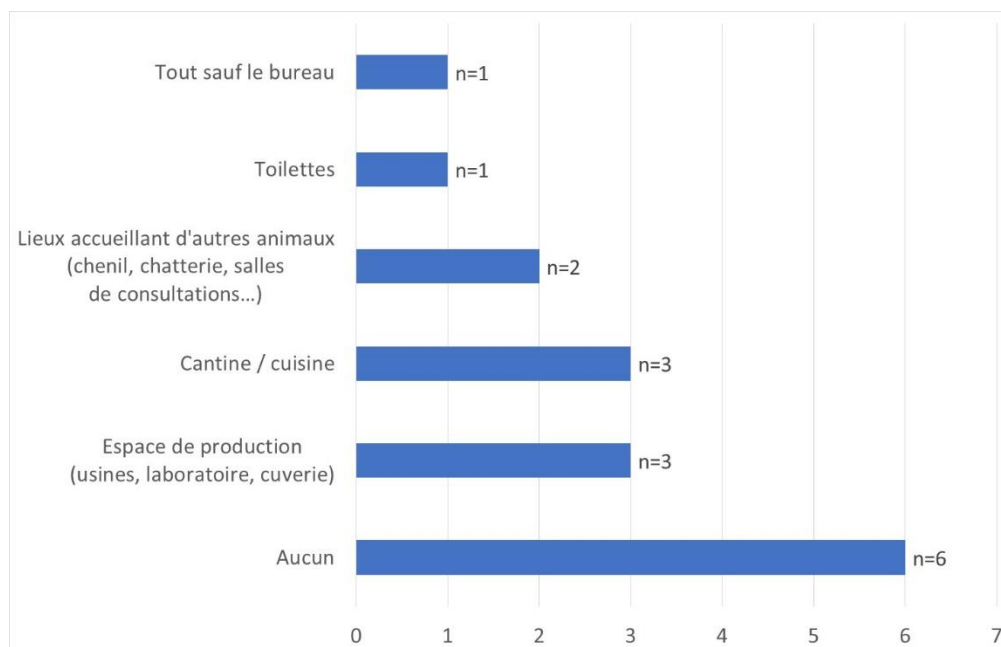
Figure 23 : Temps passé seul par l'animal sur le lieu de travail



□ Restrictions d'accès en lien avec la présence de l'animal

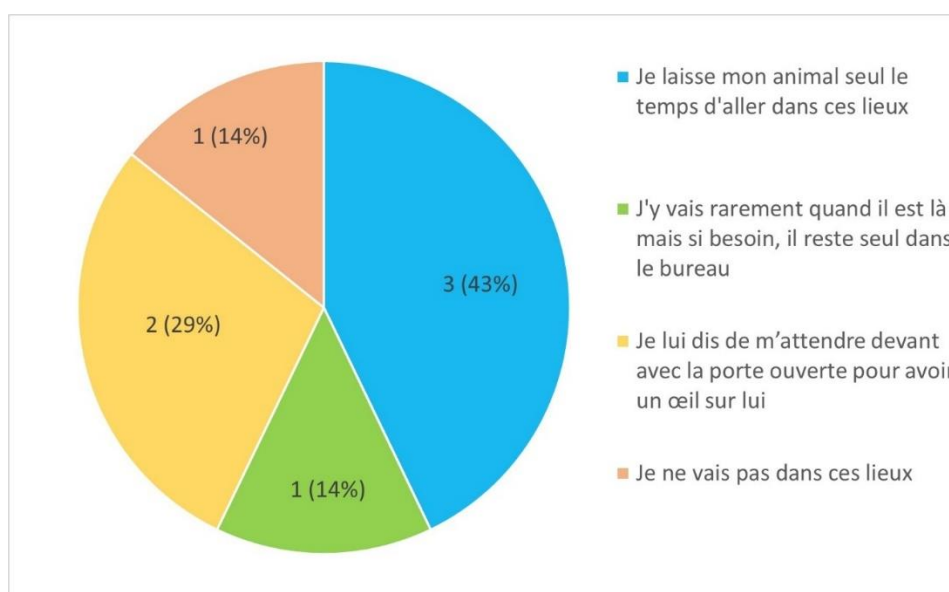
Dans les entreprises, certains lieux peuvent être interdits aux animaux pour diverses raisons. Dans notre panel, les animaux peuvent accéder à tous les locaux dans la moitié des entreprises. Pour les autres, les lieux interdits sont principalement les lieux où peuvent se poser des problèmes d'hygiène comme les lieux de restauration, ainsi que les espaces de production (Figure 24).

Figure 24 : Synthèse des restrictions d'accès imposées aux animaux



Pour gérer ces interdictions, les propriétaires ont diverses stratégies. En effet, certains évitent ces lieux ou limitent leur temps passé là-bas lorsque leur animal est dans l'entreprise. Pour 3 propriétaires sur les 7 qui ont des interdictions (43 %), ils laissent leur animal seul pendant leur présence dans ces lieux d'accès interdits. Enfin, certains (2 sur 7) gardent leur animal sous surveillance pendant qu'ils sont dans ces lieux (Figure 25).

Figure 25 : Gestion par les propriétaires de ces interdictions



Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à la gestion de la pause déjeuner. En effet, les lieux de restauration ou salles de pause sont souvent interdits aux chiens et ce moment de la journée peut nécessiter une adaptation en raison de la présence de l'animal.

Les propriétaires ont toujours une solution pour gérer leur animal sur cette pause. Les principales sont (Tableau 4) :

- Lorsque l'accès est autorisé, l'animal accompagne son maître au cours de cette pause,
- Le déjeuner est pris au domicile ou à l'extérieur de l'entreprise,
- Le déjeuner est pris dans le bureau afin de garder le chien avec eux.

Par ailleurs, cette pause déjeuner est souvent le moment choisi pour sortir l'animal.

Tableau 4 : Organisation de la pause déjeuner des propriétaires

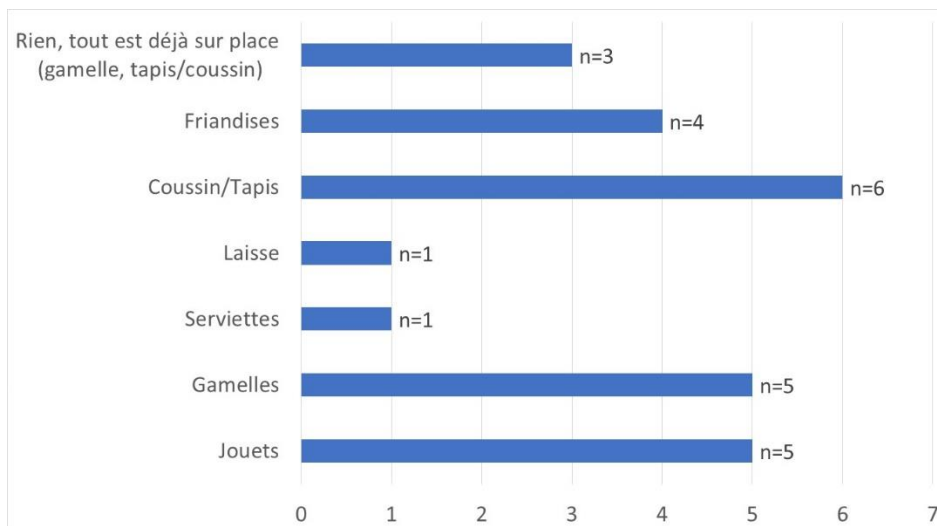
Comment organisez-vous votre pause déjeuner lorsque votre animal est avec vous ?
<i>« Je ne mange pas le midi et j'en profite pour me promener hors du site (en campagne), sinon je peux l'attacher devant la cantine »</i>
<i>« Nous avons une cuisine/salle de pause et mon chien vient avec moi »</i>
<i>« Je rentre à la maison le midi »</i>
<i>« Mon chien vient seulement à la demie journée »</i>
<i>« Je le laisse seul au bureau ou dans ma voiture si le temps extérieur le permet »</i>
<i>« Je mange à mon bureau »</i>
<i>« Je mange avec lui pour le promener »</i>
<i>« Il attend que je mange (à mes pieds) puis fait la sieste avec moi »</i>
<i>« Je mange et je la sors »</i>
<i>« Le sortir pour les besoins et jouer avec eux »</i>
<i>« Il est avec moi »</i>
<i>« Il est avec nous dans la salle de repos »</i>

- *Gestion du matériel amené sur le lieu de travail pour l'animal*

Les propriétaires apportent des accessoires pour que l'animal soit dans un environnement plus agréable. Pour 3 répondants sur 12 (25 %), tout ce dont ils ont besoin, à savoir gamelles, tapis ou coussin, est déjà sur leur lieu de travail. Il n'a pas toujours été précisé si ces objets étaient fournis par l'entreprise ou s'il s'agissait d'affaires personnelles. Pour un d'entre eux, le tapis et la gamelle d'eau sont en effet fournis par l'entreprise pour chaque chien autorisé à venir sur le site (validation officielle préalable).

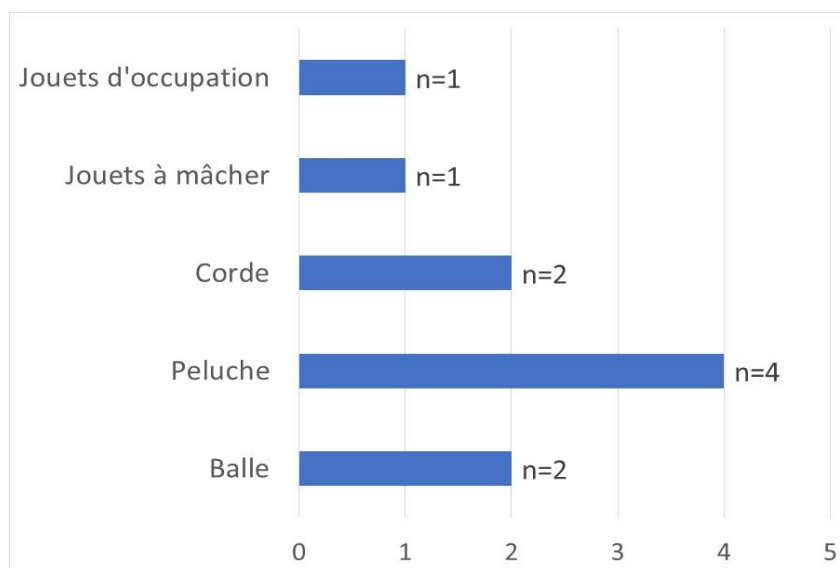
Pour les autres propriétaires (9/12 soit 75 %), les objets principaux apportés sont un tapis ou un coussin, des gamelles et des jouets pour le confort de l'animal (Figure 26). Un propriétaire dispose également d'une laisse pour pouvoir attacher son chien si c'est nécessaire et de serviettes pour garantir une bonne hygiène du lieu de travail en essuyant les pattes de son animal si besoin.

Figure 26 : Synthèse des différentes affaires apportées par les propriétaires



Nous avons demandé d'explicitier les types de jouets que les 5 propriétaires sur les 12 apportent. Les peluches sont les jouets principaux avec quatre propriétaires sur cinq qui les mentionnent (Figure 27). Ceci peut s'expliquer par le côté silencieux de ce jouet, calme et facile à transporter.

Figure 27 : Précisions sur les types de jouets apportés au travail



E. Analyse du budget temps

a. Budget temps global

- *Analyse du budget temps au domicile*

La majorité des propriétaires (7 sur 12 soit 58 %) estime que leurs animaux passent plus de 50 % de leur temps inactifs ou à se reposer. Concernant les comportements de maintenance, à savoir le toilettage, l'alimentation et les comportements d'élimination, notre questionnaire ne portait que la partie alimentation. Il en ressort que la majorité des propriétaires (7 sur 12 soit 58 %) estime que la durée quotidienne consacrée à l'alimentation par leur chien est inférieure à 10 minutes.

Pour certains animaux, le repos peut représenter moins de 50 % du temps ou les comportements de maintenance peuvent prendre jusqu'à 30 minutes par jour. Cependant, deux propriétaires indiquent ne pas savoir estimer les temps pour certaines des différentes activités.

En ce qui concerne les sorties et les déplacements, notre questionnaire s'est focalisé sur les sorties hors du lieu de vie et du jardin. La moitié des animaux passent entre 1 et 2 heures quotidienne en promenade. Nous avons vu précédemment le détail des sorties avec également des animaux qui ne sortent pas du domicile.

Les interactions avec des congénères et avec des humains ont été regroupées dans une même catégorie. Ces temps d'interactions sont très variés selon les animaux, avec un minimum d'environ 1h30 d'interaction quotidienne pour deux chiens, et un maximum de 6 heures environ pour deux animaux sur les 15.

Le budget temps moyen des animaux dans cette enquête est le suivant :

- Repos / inactif pendant plus de 9 heures,
- Sorties / déplacements pendant 1h 20,
- Interactions intra et interspécifiques pendant environ 3 h 20,
- Comportement d'ingestion d'aliments pendant moins de 20 minutes.

- *Activités complémentaires*

Au niveau des activités complémentaires effectuées avec leurs animaux, deux propriétaires mentionnent des randonnées, dont un jusqu'à 8 à 10 heures par weekend pour une distance annuelle total de l'ordre de plus de 3 000 km. Les autres activités citées sont, de la recherche avec l'odorat pour un animal environ 15 min/jour, du canicross ou canimarche, des sorties en bois le week-end et des apprentissages, soit en club canin soit au domicile.

b. Impact de la présence sur le lieu de travail sur le budget temps de l'animal

Lorsque l'animal est conduit sur le lieu de travail, les sorties ne sont pas modifiées pour 8 d'entre-eux soit 53 %. Pour ceux dont les sorties sont modifiées, elles sont généralement plus nombreuses mais les sorties ajoutées sont plus courtes, principalement pour faire les besoins (Tableau 5). Certains propriétaires organisent leurs temps de pause en fonction de leur animal. Mais pour un des chiens, les sorties sont vraiment modifiées avec à l'inverse des sorties moins nombreuses mais plus longues (2 sorties au lieu de 3 pour un total de 2 heures de promenades). Enfin pour un autre, la

longue sortie du soir est supprimée les jours où l'animal va au travail et parfois remplacée par une séance de travail selon l'état de fatigue de l'animal.

Dans un cas extrême, pour lequel le travail du propriétaire s'effectue en extérieur, l'animal passe plus de 11 heures à l'extérieur, gérant par lui-même ses déplacements. Celui-ci passe ainsi d'aucune sortie extérieure lorsqu'il reste à son domicile, à une journée complète en plein air.

Tableau 5 : Exemple de réponses concernant les modifications des sorties lorsque l'animal accompagne son maître sur le lieu de travail

Expliquez en quoi consiste les changements concernant les sorties de votre animal sur votre lieu de travail
<i>« Cela me permet de lui ajouter une sortie entre midi et deux (qu'elle n'a pas les rares jours où elle est seule à la maison) »</i>
<i>« Je le promène en laisse 15 min pendant mon temps de travail »</i>
<i>« Sorties 2 à 3 fois pour faire ses besoins »</i>
<i>« Je fais 2 très longues sorties en général plutôt que 3, je sors du coup 2h par jour »</i>
<i>« Pas de sortie longue le soir, en fonction de l'état de fatigue on fait juste une session de travail »</i>
<i>« Quand je travaille en cave des sorties sont plus longues et quand je travaille dans les vignes, ses sorties sont plus courtes »</i>
<i>« Elle est moins seule »</i>

F. Interactions

a. Interactions avec d'autres animaux

Sur la majorité des lieux de travail des propriétaires (8/12 soit deux tiers), l'animal peut interagir avec d'autres animaux, principalement des chiens. Pour les 4 autres lieux de travail, les interactions ne sont pas possibles.

Le type d'interaction est variable, allant de jeux à des évitements selon ce qu'indiquent les propriétaires. Les jeux semblent prédominés dans les interactions décrites, malheureusement, peu d'interactions sont complètement décrites (Tableau 6).

Tableau 6 : Description des interactions et des individus avec lesquels l'animal interagit

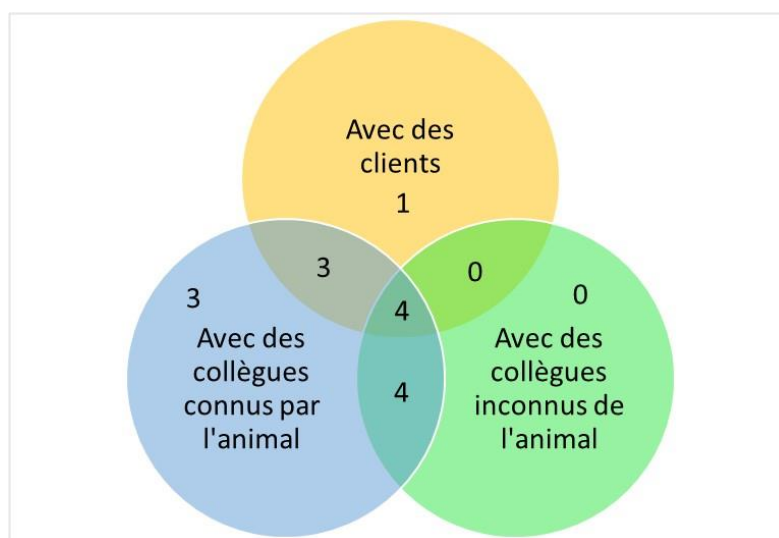
Pouvez-vous préciser avec quels animaux il peut interagir (espèce, race, âge, sexe) et comment se passent les interactions le plus précisément possible (ex : approche calme, jeux, courses, évitement...)?
« Plus de 200 chiens autorisés sur site. Environ une vingtaine en même temps »
« Autres chiens de salariés »
« D'autres chiens qui pourraient passer dans les bureaux »
« Une chienne croisé berger de 3 ans, jeux brusques dans les couloirs. Interactions rares »
« Chien de tous âges. S'ils sont loin mon chien n'y va pas mais s'ils sont juste à côté alors il va jouer avec »
« Tout type d'âge et de race de chiens »
« Ils côtoient d'autres chiens et chats, pour les 2, les chats ne posent pas de soucis. Pour ma femelle, aucun intérêt des congénères, pour le mâle évite les excités et les agressifs »
« Chien d'une autre agence voisine, et ça dépend »

b. Interactions avec des êtres humains

Sur tous les lieux de travail cités dans ce questionnaire, l'animal a la possibilité d'interagir avec d'autres humains, que ce soit des collègues que l'animal connaît ou non, ou bien des clients. La majorité des interactions ont lieu avec des collègues du propriétaire (Figure 28).

Figure 28 : Possibilité d'interaction avec des humains

(chaque disque correspond à un type d'interaction, les zones d'intersection correspondent aux cas où plusieurs types d'interactions coexistent)



Le déroulement de l'interaction avec l'humain est très variable selon les propriétaires et leurs animaux. L'individu qui souhaite s'approcher de l'animal demande tout d'abord la permission au propriétaire dans seulement 2 cas sur 12 (17 %).

Certains animaux vont même d'eux-mêmes vers les inconnus sans autorisation préalable de la part du maître. Pour d'autres chiens (2 sur 15), un apprentissage est mis en place pour autoriser l'animal à aller voir la personne. La plupart des chiens de notre étude semble aller à la rencontre des autres êtres humains de manière spontanée et positive ou avec des apprentissages. Néanmoins, pour 4 chiens, le contact semble plus distant voir avec des signes d'agression comme des aboiements (Tableau 7).

Tableau 7 : Description des interactions avec les autres êtres humains

Pouvez-vous décrire précisément l'interaction avec l'être humain ? (La permission vous est-elle demandée, comment votre animal approche l'humain, reçoit-il plutôt des caresses ou des friandises...)
<i>« Cela dépend des cultures. Habités : pas de demande. Anglo saxons inconnus : demande préalable »</i>
<i>« Nous ne sommes pas nombreux dans ma société donc au contraire, je demande qui ne souhaite pas interagir avec mon chien afin de m'assurer qu'il ne soit pas dérangé et pour le reste il s'agit principalement de mes collègues qui viennent lui apporter des caresses (ou à contrario mon chien qui vient les voir pour chercher des caresses) »</i>
<i>« Mon chien étant très sociable, aucun problème d'approche avec lui, il reçoit beaucoup de caresses. Ma chienne est plus réservée, l'approche est différente, plus douce avec friandises et caresses. »</i>
<i>« Il doit se mettre à son tapis lorsqu'il y a quelqu'un et si la personne veut interagir avec lui elle l'appelle et s'il le souhaite (quasiment tout le temps) mon chien va vers eux. »</i>
<i>« Mon chien va naturellement vers tous les humains donc en général c'est lui qui va vers les gens »</i>
<i>« Mon chien évalue les situations avant d'y aller donc elle observe avant d'aller voir des inconnus et pour ceux qu'elle connaît c'est eux qui la sollicitent ou elle qui s'approche d'eux. Elle reçoit des caresses/mots doux car elle n'a pas le droit aux friandises. »</i>
<i>« Dès que quelqu'un veut entrer je récompense (friandise) le fait que mon chien reste couché. Puis il se lève et va renifler la personne avec l'autorisation "dis bonjour" »</i>
<i>« Il aboie pour prévenir, hésite, puis après quelques minutes se laisse caresser plus facilement »</i>
<i>« Demande de permission »</i>
<i>« Ma femelle évite les contacts, pour mon mâle cela dépend de la personne proposée. Tout dépend du client s'il aime les chiens ou pas »</i>
<i>« Il accourt vers les inconnus pour des caresses »</i>

c. Perception de ces interactions

Les interactions, que ce soit avec les autres chiens ou avec les humains, sont majoritairement perçues de manière positive pour l'animal selon le propriétaire (10 propriétaires sur 12 soit 83 %).

D'après les 2 autres propriétaires, les interactions sont perçues comme neutres. Aucun propriétaire n'estime que toutes les interactions soient perçues négativement par l'animal.

Ce ressenti s'explique par des animaux principalement décrits comme sociaux avec les humains et les chiens. De plus, la venue de ces animaux au travail implique une plus grande attention de la part des autres humains avec des interactions augmentées.

Cependant, il est important de noter que pour trois animaux, les interactions ne sont pas entièrement positives. En effet, pour une chienne peureuse, les contacts avec les autres chiens sont décrits comme négatifs. Un autre animal présente, selon son propriétaire, des appréhensions au début de chaque interaction, qui disparaissent par la suite. Enfin, une chienne n'aime pas les contacts avec des individus étrangers et les interactions sont des facteurs stressants pour elle (Tableau 8).

Tableau 8 : Explication du ressenti du propriétaire par rapport au ressenti sur la perception des interactions par son animal

Pouvez-vous expliciter votre ressenti ?
<i>« Chienne très sociable avec les humains (historique camp de gens du voyage, recherche des humains pour se nourrir). Joueuse avec certains chiens. »</i>
<i>« Lorsqu'elle vient au travail elle est généralement au centre de l'attention et reçoit beaucoup de caresses ce qui lui fait plaisir »</i>
<i>« Cela leur fait beaucoup de bien et j'ai beaucoup plus de monde à passer dans mon bureau quand ils sont là hahaha ! Tout en respectant les gestes barrière bien sûr. »</i>
<i>« Il aime venir au travail, voir du monde et être avec moi »</i>
<i>« Ma chienne est très sociale avec les chiens.....elle reste impressionnée par les chiens plus grands qu'elle. Elle a ses préférences »</i>
<i>« Les interactions avec les humains sont très positives mais avec les animaux elles sont plutôt négatives. Ma chienne est déjà peureuse envers les animaux inconnus en extérieur et lorsqu'ils déboulent vers elle alors qu'elle se reposait et envahissent son espace personnel elle n'apprécie pas du tout (ce qui me paraît normal). »</i>
<i>« Il cherche à interagir avec les animaux et les humains de manière positive. Recherche de jeu, de caresses. »</i>
<i>« Petite appréhension au début de chaque interaction puis mon chien ne veut plus quitter les personnes ou animaux qu'il vient de rencontrer »</i>
<i>« Pour la femelle, cela est plus stressant car n'aime pas les contacts étrangers. Pour le mâle il est neutre »</i>
<i>« Il fait la fête à tous les clients, veut des caresses, très sociables, adore les enfants »</i>

Dans le cadre du Pet at Work, il est donc important de noter qu'un animal sociable semble plus facile à amener sur le lieu de travail pour les interactions. Cependant, il faut toujours s'adapter à l'animal et ne pas forcer d'interaction.

G. Analyse des comportements indésirables et signe de mal-être

a. Au domicile

Au niveau du domicile, la grande majorité des propriétaires ne signalent pas de comportements gênants (11 chiens sur 15 soit 73 %). Pour les autres, les comportements indésirables sont soit des aboiements seuls (3/15) soit des aboiements accompagnés de destructions (1/15).

Parmi les propriétaires pour lesquels des comportements indésirables sont mentionnés, deux d'entre eux ont été conduits à consulter un vétérinaire comportementaliste ou un comportementaliste pour des problèmes d'aboiements. Les solutions mises en place ont alors été ce que le propriétaire appelle « une restructuration sociale » et des changements de comportement de sa part pour apprendre à gérer son chien anxieux. L'autre propriétaire n'a pas indiqué les mesures mises en place mais a indiqué que les aboiements sont dus à de la protection de ressource notamment du domicile.

b. Au travail

Un animal est amené de manière préférentielle par son propriétaire sur le lieu de travail par rapport aux autres qu'il possède pour des raisons comportementales. En effet, il s'agit d'un chien qui aboie en l'absence de son maître. De plus, il s'agit également de son animal le plus sociable avec les autres animaux, ce qui facilite sa venue au travail selon le propriétaire.

- *Comportement sur le lieu de travail*

Lorsque l'animal est amené au travail, certains propriétaires (10 sur 12) observent des modifications dans son comportement. Il s'agit en majorité d'animaux décrits comme plus excités et qui se reposeront moins notamment lorsqu'il y a du monde autour ou du passage (8 sur 15 soit 53 %). Certains de ses chiens vont au contact des collègues. Cependant, d'autres animaux (4 sur 15) sont également calmes, timides voire stressés sur le lieu de travail d'après les propriétaires (Tableau 9).

Il est également important de noter qu'un propriétaire rapporte que le fait d'avoir amené son animal sur son lieu de travail a accentué le comportement protecteur de son chien. Ceci cause même des problèmes dans la vie courante du propriétaire avec un chien qui ne peut plus rester seul.

Aucun autre comportement indésirable n'est rapporté par les propriétaires.

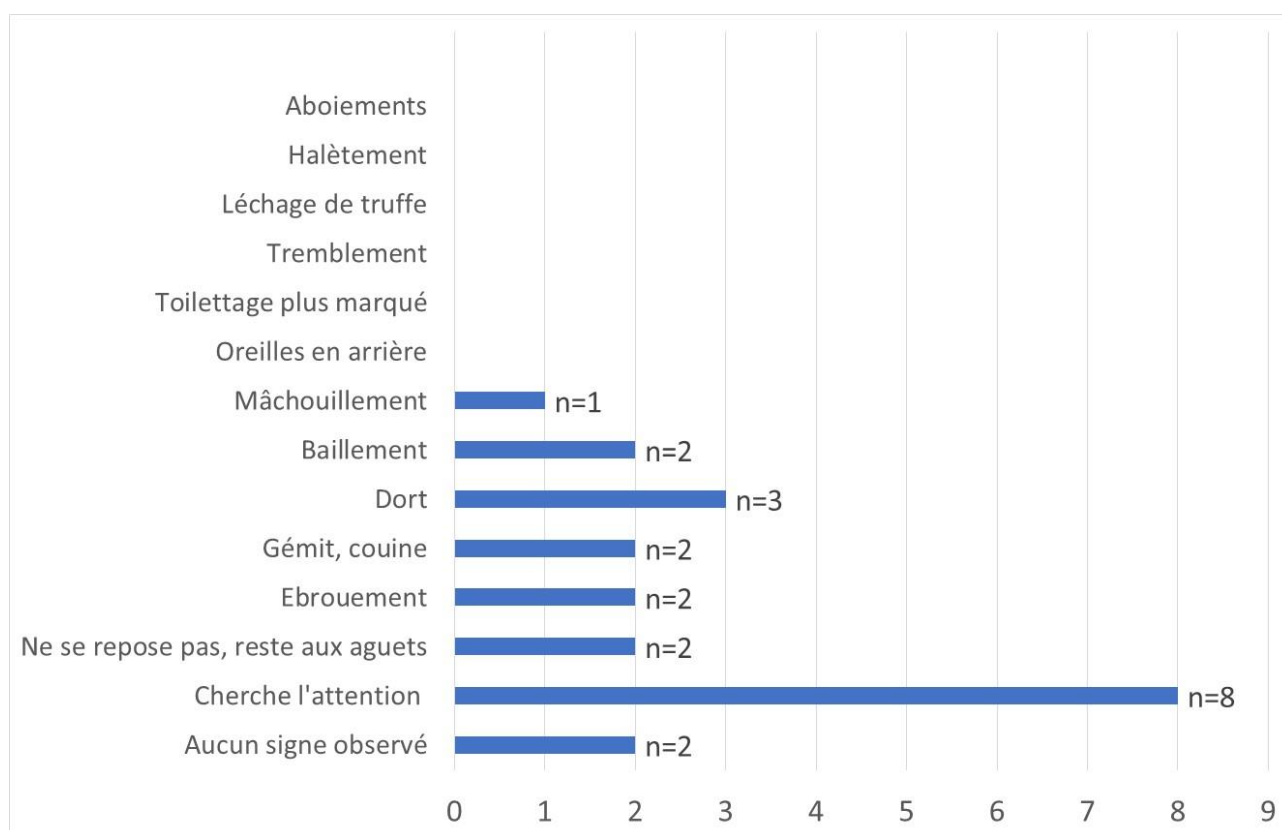
Tableau 9 : Exemple de réponses concernant les modifications de comportement de l'animal sur le lieu de travail

Avez-vous remarqué des modifications dans son comportement lorsqu'il vous accompagne au travail ? (exemple : animal plus calme, plus excité, se repose moins...)
<i>« Elle est plus calme car timide du fait de ne pas être chez elle et parfois en présence de personnes qu'elle ne connaît pas »</i>
<i>« Mon chien est plus excité car il adore voir du monde et avoir des caresses. Ma chienne reste calme, elle est plus réservée. »</i>
<i>« S'il y a beaucoup de mouvement dans les couloirs, il se reposera moins et sera plus excité »</i>
<i>« Plus calme et dort plus au bureau »</i>
<i>« Excitée d'aller au travail, de voir du monde et d'avoir de l'espace »</i>
<i>« Non »</i>
<i>« Plus calme en cave et plus excité aux vignes »</i>
<i>« Un peu plus excité »</i>
<i>« N'apprécie pas d'être seul, cherche le contact, lieu stressant »</i>
<i>« Il est devenu à cause de ça trop protecteur et ne sait pas rester seul ce qui me cause maintenant beaucoup de problèmes »</i>
<i>« Plus excité, se repose moins »</i>

Nous avons également demandé aux propriétaires s'ils observent divers comportements, notamment de stress, chez leur chien au travail. Les résultats, disponibles en Figure 29, montrent que les signes observés sont divers mais en majorité les animaux vont chercher l'attention de leur propriétaire.

Peu de signaux de stress sont émis par les animaux. Les propriétaires observent des ébrouements, des bâillements, des gémissements ou des mâchouillements qui ne sont pas des signaux de stress intense conduisant à une fuite ou une morsure. Il s'agit souvent des premiers signes de stress observables facilement par le propriétaire.

Figure 29 : Répartition des comportements observés par les propriétaires sur leur lieu de travail



Ces comportements sont exprimés dans les mêmes proportions au travail et au domicile pour 9 animaux sur 15 (60%). Cependant, pour les 6 restants (40%), les comportements observés sont plus fréquents au travail. Ils ne sont jamais plus fréquents au domicile.

4. Analyse et discussion

Nous allons tout d'abord étudier quelques analyses croisées de nos résultats. Ces recoupements permettent d'affiner la compréhension et de dégager d'éventuelles tendances. Par contre, en raison du faible nombre de réponses obtenues, nous ne présenterons pas d'analyse statistique. Ensuite, nous discuterons certains points de nos résultats, puis de l'étude.

A. Analyse croisée des résultats

a. Différence organisationnelle entre les lieux de travail

Nous avons tout d'abord cherché à observer des différences dans l'organisation entre les types d'endroits de travail. Nous avons ainsi pu remarquer que les animaux qui sont parfois laissés seuls le sont uniquement lorsque le lieu de travail est un bureau individuel ou un endroit recevant des clients. Il semble en effet logique que dans les bureaux partagés l'animal puisse être laissé en compagnie du collègue pendant l'absence.

Concernant les jouets, ils sont apportés dans tous les types de lieux de travail, avec des jouets variés dans tous les milieux. Par exemple, nous trouvons des balles dans les bureaux individuels

mais aussi dans les open-spaces ce qui est plus étonnant au vu du facteur de risque (chute, excitation, bruit) induit par les jeux de balle. Les peluches sont quant à elles retrouvés dans presque tous les lieux de travail.

b. Différence dans le comportement selon les lieux de travail

Nous avons observé que parmi les 4 animaux dont le lieu de travail est un endroit recevant des clients, tous expriment un comportement d'excitation, l'un d'eux exprimant également légèrement plus de signes de stress (gémissement, reste en alerte). Cette tendance à un comportement plus excité se retrouve aussi pour les animaux dont le maître travaille en extérieur. Ceci s'explique par le fait qu'un animal en extérieur sera plus stimulé sensoriellement. Nous retrouvons cette explication dans le cas d'un lieu de passage comme un lieu accueillant des clients. De plus, ce type de lieu est moins propice au repos en raison des allers et venues répétées. L'animal reste en alerte ou peut se retrouver dans une situation potentiellement stressante en cas d'interaction non souhaitée.

Au niveau des interactions dans les lieux recevant du public, presque tous ces chiens sont à l'initiative du contact, avant même que le client puisse dire s'il souhaite interagir, l'animal allant de lui-même vers l'humain. Ceci peut s'ajouter à l'état d'alerte et d'excitation de l'animal qui est en recherche de toutes les interactions. Cependant, comme nous en discuterons plus tard, tous les humains ne souhaitent pas forcément interagir avec les animaux et il peut être important de pouvoir demander aux clients leur envies avant que le chien n'accoure.

A l'inverse, aucune tendance dans le comportement ne se dégage des autres types de lieux de travail avec des animaux plus calmes ou plus excités en proportion similaire.

c. Différences temporelles en lien avec le comportement

Dans cette partie, nous nous sommes intéressés aux potentielles différences dans le comportement selon l'âge de l'animal lors de sa première venue sur le lieu de travail ou selon la fréquence de cette venue.

Dans le cas d'une première venue précoce sur le lieu de travail (avant leur 3 mois), nous observons un nombre plus faible de comportement de stress. Ces animaux cherchent l'attention mais se reposent facilement sans autre signe externe observé par les propriétaires. A l'extrême inverse, l'animal venu à 9 ans exprime un comportement plus réservé avec plus de signes de stress comme des bâillements, des ébrouements. Concernant cet animal, cet effet de l'âge est à nuancer puisqu'en plus d'être venu tardivement, le chien est venu pour raisons médicales avec des traitements réguliers ce qui a pu jouer sur sa perception de son nouvel environnement. Enfin, pour l'ensemble des animaux venus avant leur 6 mois, aucune tendance ne semble se dégager avec des animaux excités comme calmes, et présentant des signes de stress en quantité plus importante comme réduite.

Les animaux qui sont amenés sur le lieu de travail quotidiennement sont généralement décrits comme plus calmes sauf quand il s'agit d'un lieu de travail en extérieur ou de passage avec des clients. A l'inverse, ceux qui viennent de manière occasionnelle (d'une fois par mois à moins) présentent plus de signes de stress avec des bâillements, des ébrouements, une recherche d'attention et des problèmes de solitude.

d. Différence entre le lieu de travail et le domicile

Les animaux qui sont laissés seuls longtemps sont décrits en légère majorité comme plus excités au travail (60 %). De plus, chez les chiens habituellement en compagnie d'autres animaux, les comportements de gémissements sont émis en plus grande proportion au travail qu'au domicile. Nous pouvons donc supposer que pour les animaux habituellement avec d'autres, la séparation pendant la période passée sur le lieu de travail induit un stress supplémentaire de faible intensité. Cependant, ces comportements restent de faible amplitude et peu d'autres signes de stress semblent survenir.

Le temps de sortie ne semble pas corrélé au comportement exprimé, ni au domicile, ni au travail. Dans les catégories extrêmes du temps de sortie, nous avons en effet des animaux plus excités comme plus calmes au travail. De même, nous n'avons trouvé aucune corrélation entre le type de lieux de travail et le lieu habituel de repos de l'animal concernant le comportement de l'animal.

Enfin, les modifications de comportements observés par les propriétaires concernant l'anxiété et les problèmes de solitude semblent être corrélés à des comportements de stress émis en plus grande diversité que chez les autres animaux (bâillements, ébrouements, animal décrit comme timide, gémissement). Ceci pourrait être expliqué par le tempérament de l'animal que nous n'avons pas étudié.

B. Discussion des résultats

A notre connaissance, aucune étude n'est actuellement publiée sur le bien-être de l'animal, et particulièrement du chien de compagnie, sur le lieu de travail de son maître.

a. Représentativité de notre échantillon

Notre échantillon est constitué de 12 réponses de propriétaires, soit un taux de réponse d'environ 10 %, totalisant un nombre de 15 chiens.

Dans ces réponses, nous dénombrons une grande majorité d'animaux en provenance d'élevage. Ceci peut sembler paradoxal et non représentatif de la population réelle. Cependant, si le nombre total de chiens en France diminue au fil des années, avec une tendance à la stabilisation selon les études de la FACCO, le livre des origines français (LOF) enregistre un nombre d'inscription en augmentation atteignant les 276 506 inscriptions en 2021 (Leroy, 2018; Société Centrale Canine, 2021). Ceci semble confirmer la tendance des propriétaires à préférer prendre un animal en provenance d'un élevage avec des papiers officiels. Il faut néanmoins nuancer ces propos. L'augmentation des inscriptions bien que réelle ne représente qu'un pourcentage faible de la population canine. En effet, en 2018, l'enquête menée par la FACCO estime que seulement 27 % des chiens sont des chiens de pure race (Facco, 2018).

Sur ce point de l'origine des animaux, notre échantillon n'est donc pas représentatif de la population canine en France. Il sera intéressant d'étudier si cette tendance à la surreprésentation des animaux en provenance d'élevage dans le mouvement *Pet at Work* se confirme avec des échantillons plus grands. En effet, nous pouvons supposer que le choix de l'animal et la sélection effectuée par l'éleveur dans la race peut jouer un rôle dans le comportement du chien sur le lieu de travail. Un

animal en provenance d'une association aura plus souvent tendance à avoir eu une vie difficile pour diverses raisons et pourrait être moins adaptable à ces changements d'environnement.

Dans notre échantillon, aucun chien ne dépasse les 30 kg. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il est plus facile d'être accompagné au travail par un animal de petit à moyen format. En effet, les chiens de taille supérieures peuvent commencer à prendre beaucoup de place dans un bureau. De plus, les chiens de plus grandes tailles peuvent plus facilement impressionner, ou faire peur aux clients en cas de contact.

b. Motivations et contraintes des propriétaires

Les motivations des propriétaires dans notre enquête pour participer à cette démarche *Pet at Work* sont principalement le plaisir d'avoir l'animal avec eux, le laisser moins seul et pouvoir plus facilement le sortir. Ces motivations se retrouvent dans le sondage réalisé par IPSOS dont nous avons déjà parlé puisque la culpabilité de laisser le chien seul à la maison est également observée en première motivation (Purina, 2017). Dans ce sondage, le plaisir d'avoir le chien avec soi n'était cependant pas abordé.

- ***Conditions d'accueil***

Concernant les conditions pour amener un animal au travail, les réponses obtenues montrent que la question a été mal formulée. Les répondants n'ont répondu que pour la partie évaluation comportementale. Cependant, d'après une étude précédente, il peut également être nécessaire d'avoir des vaccinations à jour et souvent de prévenir l'employeur préalablement à la venue du chien (Cruveller, 2021). De plus, une autre étude montre que des employeurs demandent à ce que l'animal soit à jour de ses traitements antiparasitaires en plus de ces vaccins pour être accepté (Foreman *et al.*, 2017).

Dans une étude réalisée par Hall *et al.*, le comportement est une des conditions prises en compte pour amener son chien sur le lieu de travail pour 10,1 % des répondants. Il s'agit d'ailleurs de la condition la plus citée dans cette étude (Hall *et al.*, 2017).

Pour évaluer le comportement, nous avons vu que certaines entreprises demandent l'avis d'un professionnel. Cependant, pour se déclarer comportementaliste pour le chien, il n'existe aucune réelle formation diplômante reconnue par l'Etat. Ainsi, aucun contrôle normatif n'est effectué s'il n'est pas demandé d'aller voir une profession précise. Pour éviter les risques de mauvaise évaluation, il pourrait être conseillé :

- soit de demander à ce que cette évaluation soit faite par des vétérinaires comportementaliste. Les formations possibles sont des modules de comportements dans des écoles vétérinaires, un diplôme en éthologie ou le diplôme du collège européen de médecine du comportement (European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine : ECAWBM),
- soit d'établir un partenariat avec un professionnel qui aurait été agréé par l'entreprise.

Le contexte du milieu de travail étant très particulier, il n'est pas possible d'en autoriser l'accès à un animal susceptible de de comportement agressif. De plus, comme nous l'avons vu précédemment,

le fait de posséder un chien ne garantit aucunement une bonne connaissance de l'animal, de ses besoins ou de sa communication.

Pour évaluer ce comportement, une étude suggère d'évaluer le tempérament en utilisant par exemple le Canine Good Citizen Test (Foreman *et al.*, 2017). Il s'agit d'un test d'origine américaine pour évaluer la réaction des chiens face à diverses situations comme : rencontrer un inconnu et se laisser caresser, réagir face à d'autres congénères ou une foule... (American Kennel Club, 2022). Cependant, ce test ne permet pas de bien prédire le comportement aussi bien que pourrait le faire un test de comportement validé comme le C-BARQ. Certains items de ce test peuvent provoquer un mal-être chez certains chiens en forçant les interactions. Par exemple, un chien peureux pourrait ne pas réagir pendant le test et être accepté en tant que « Good Citizen » sur le lieu de travail, alors que son tempérament peureux pourrait le conduire à des comportements agressifs plus rapidement dans certains contextes. Tester le tempérament est donc une bonne proposition pour permettre à l'animal de venir sur le lieu de travail. Néanmoins, il convient de le faire sans imposer des éléments potentiellement désagréables à l'animal. En France, il existe dans la même idée le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation (CSAU) développé par la Société Centrale Canine (Société Centrale Canine, 2017).

- *Age de découverte de l'environnement professionnel*

Les animaux ont, pour la grande majorité, commencé à venir au travail dès leur plus jeune âge. Ceci permet de sociabiliser le chiot à cet environnement particulier. En effet, nous savons que la période de sociabilisation du chiot se situe entre l'âge de 3 semaines et l'âge de 3 mois (Gilbert, 2017b). Un animal vivant toujours à la campagne pourrait être surpris s'il était amené en ville adulte et ceci nécessite donc une habitude. Il est donc important de lui faire découvrir ce milieu, les bruits et les possibles interactions qu'il sera amené à avoir dans ce lieu. Ceci permet de diminuer les éventuels comportements gênants qui pourraient arriver. L'intérêt de cette habitude semble se confirmer dans le cas de notre étude.

Par exemple, avec le Docteur Titeux, nous avons reçu en consultation une propriétaire de Cane Corso qui avait choisi de l'amener sur son lieu de travail pour éviter qu'il ne soit laissé seul pendant 8 heures. Mais ce faisant, le chien se retrouvait en ville ce qui lui procurait énormément de stress et le rendait dangereux envers sa propriétaire. Malheureusement cette propriétaire bien qu'intéressée par notre étude n'a jamais répondu à notre questionnaire. Nous ne pouvons donc pas savoir si une sociabilisation plus jeune aurait pu éviter ce problème.

Amener un animal aussi jeune au travail peut également générer des problèmes notamment au niveau hygiène. L'hygiène est un potentiel problème pour 6,7 % des répondants lors de l'enquête menée par Hall *et al.*, le jeune âge de l'animal peut aggraver ce soucis (Hall *et al.*, 2017).

Avant leurs trois mois, les chiots ne sont généralement pas propres. Des accidents de propreté seront donc susceptibles de survenir. Néanmoins, le fait d'accompagner le maître au travail permet des sorties plus régulières pour l'animal et d'éviter des accidents. Ceci pourrait peut-être faciliter l'apprentissage de la propreté, mais ce sujet n'a pas été étudié dans notre questionnaire. Cela pourrait être intéressant à étudier dans une autre enquête. L'hygiène est également à prendre en compte pour des animaux très âgés pour lesquels la propreté peut devenir compliquée.

Concernant l'entreprise, il est donc important d'explicitier les limites lors de la mise en place de cette politique et d'adapter ce qui doit être apporté par le propriétaire, par exemple l'équipement

nécessaire pour gérer l'hygiène. Nous rediscuterons de ce point dans une autre partie concernant le matériel nécessaire pour l'animal.

- *Temporalité de la présence des chiens sur le lieu de travail des propriétaires*

Dans une étude internationale menée dans les pays développés, 63,8 % des propriétaires qui amènent leur animal au travail n'ont pas de contrainte spécifique mais pour 7,2 % d'entre eux, des jours ou des périodes sont imposés : ils ne peuvent de le prendre avec eux tous les jours (Norling et Keeling, 2010). Ces restrictions ne se retrouvent pas dans notre étude puisque les propriétaires sont libres de choisir les jours et la périodicité à laquelle ils amènent leur chien.

- *Impact du confinement sur le comportement*

Concernant l'impact du confinement, comme nous pouvions nous y attendre, les principaux changements concernent la solitude après le retour au travail. Les principaux problèmes étant des difficultés à rester seul, des hurlements. Il n'a pas été demandé comment ont été gérés ces problèmes, ni comment les propriétaires avaient préparé leur animal à ce retour à un mode de vie plus « classique ». En effet, il aurait été intéressant de savoir si les propriétaires ont réhabitué progressivement leur animal à la solitude ou si cela s'est produit brutalement avec de longues périodes. L'Association Américaine de Médecine Vétérinaire (AVMA) prône ainsi un retour progressif à la solitude pour éviter tout stress à l'animal et fournit d'autres conseils pour la sortie du confinement pour l'animal (San Filippo, 2020). De plus, comme nous l'avons dit précédemment ces changements se retrouvent chez des animaux qui expriment une plus grande diversité de comportement de stress. Il aurait été intéressant de relier ces changements au tempérament de l'animal et d'étudier si certains tempéraments ont plus été impactés que d'autres par le confinement.

c. Environnement au domicile et au travail

Concernant le comportement alimentaire, la majorité des propriétaires contrôlent les horaires et les quantités des repas, ce qui facilite l'adaptation aux horaires du travail. Néanmoins, une propriétaire a des animaux qui s'alimentent à volonté et qui, lorsqu'ils viennent sur le lieu de travail, n'ont pas cette ressource à disposition. Par comparaison avec la disponibilité permanent au domicile, ceci peut constituer une source de stress alimentaire. Nous ne savons pas si ces deux animaux disposant d'alimentation à volonté vont rapidement à leur gamelle une fois de retour au domicile. Pour ces animaux, il pourrait être utile de prévoir une alimentation également à volonté sur le lieu de travail.

- *Temps de solitude de l'animal*

Au domicile, il arrive aussi que le propriétaire laisse son animal seul. Nous nous sommes donc intéressés au temps passé seul par l'animal. Un animal est considéré comme seul à partir du moment où il n'est en compagnie ni d'un autre animal, ni d'un humain avec lequel il peut interagir. Dans notre échantillon, les animaux sont rarement seuls en grande partie parce que notre échantillon est composé de propriétaires de plusieurs animaux. Plus de 40 % des propriétaires laissent leur animal seul plus de quatre heures. Ce temps peut être très long pour un chien avec peu de stimulations. En effet, la seule réglementation existante en France concerne les animaux d'expérimentations, pour lesquels un maximum de quatre heures d'isolement consécutives est autorisé pour les chiens (Parlement Européen et Conseil Européen, 2010). En Suède, le temps maximum de solitude recommandé pour les animaux domestiques est de 6 heures. Dans l'étude de Norling et Keeling, comparant plusieurs modes de garde pour les chiens pendant les périodes de

travail, les propriétaires qui laissent leur chien au domicile, le laissent seul en moyenne légèrement plus de 5 heures (Norling et Keeling, 2010). Notre étude fournit des résultats avoisinants.

Par analogie avec des hypothèses dans la médecine humaine (Boumediene, 2019), nous pouvons nous demander si une longue période d'isolement conduisant à une rétention urinaire ne pourrait conduire chez l'animal à des cystites voire à des infections urinaires plus graves ou à des troubles mictionnels. Il n'existe aucune donnée dans la littérature permettant de confirmer cette hypothèse. Ceci aurait donc un impact sur la santé et donc par continuum sur le bien-être.

Aucune réglementation n'existe en France à propos de l'isolement ou de la solitude des animaux de compagnie. Ceci peut impacter leur bien-être. En effet, outre la suspicion de répercussion sur la santé, la durée de la solitude impacte le chien avec des effets sur le comportement après seulement deux heures de solitude. Les comportements au retour du maître sont exprimés en plus grande intensité dès deux heures d'absence sans différence avec des temps plus longs (Rehn et Keeling, 2011).

En comparaison, lorsque l'animal est sur le lieu de travail, il passe beaucoup moins de temps seul. Dans notre étude, les propriétaires sont régulièrement en présence de leur chien et le laissent au maximum deux heures seul. Ceci rejoint les résultats de l'étude menée en Suède puisque parmi les propriétaires qui amènent leur chien au travail, 62 % d'entre eux sont parfois amenés à le laisser seul pour une durée moyenne de 2 heures et 55 minutes (Norling et Keeling, 2010). Ceci semble être un autre aspect positif de la politique *Pet at Work* pour l'animal. En contrepartie, l'animal apprend aussi moins la solitude et ceci peut engendrer des comportements gênants comme nous le verrons ensuite.

- *Sorties*

Concernant les sorties, nous avons concentré notre étude sur les sorties en dehors du domicile. Un jardin peut rapidement devenir un milieu pauvre et peu stimulant pour un chien. De plus, un jardin ne remplit pas les besoins d'interactions sociales d'un chien (Bonati et Guillon, 2022). Ce temps de sortie est très variable selon les propriétaires passant d'aucune sortie à près de 3 heures, réparti en général en plusieurs promenades. Ce temps, lorsqu'il approche les deux heures, avoisine le budget temps estimé pour un chien de compagnie (Gilbert, 2020b). Cependant, il faut garder à l'esprit que chaque chien a des besoins différents et que certains peuvent éventuellement se satisfaire de moins de temps de sorties mais que d'autres auront besoin de plus.

Nous avons également étudié le temps que l'animal passe en liberté durant ses promenades. Le but de cette question était de savoir si l'animal avait un contrôle sur sa promenade, ce qu'il pouvait sentir ou si tout lui était imposé par le maître. Dans la seconde option, si le maître impose un rythme au chien, la promenade est moins stimulante sensoriellement et en est moins agréable pour l'animal.

En effet, une étude a montré que les chiens passent plus de temps à renifler l'environnement lorsqu'ils sont en liberté, en moyenne 10 % de plus de leur temps. De même, moins d'interactions que ce soit avec les humains ou les autres chiens sont observés si l'animal est en laisse (Westgarth *et al.*, 2010). Ceci joue donc sur la satisfaction du besoin d'interaction et de contacts sociaux de l'animal. De plus, chaque animal a son propre rythme de marche qui n'est pas forcément le même que son maître. Une étude menée sur des chiens promenés en liberté avec leur maître montre une différence de vitesse entre le maître et le chien d'en moyenne 1,6 km/h avec des variations assez importantes aussi bien chez les chiens que chez les humains, la vitesse chez l'animal étant toujours

supérieure à celle du maître (Foltin et Ganslosser, 2021). Ce résultat semble néanmoins à nuancer en fonction du format de l'animal.

Dans notre échantillon, un seul propriétaire garde son chien en laisse et plus de la moitié d'entre eux laisse leur animal au moins 50 % du temps en liberté. Ceci est également un point positif pour le bien-être des animaux de notre étude.

- *Moyen de transport utilisé*

Les propriétaires viennent principalement à leur travail en voiture en présence de leur animal. Il aurait été intéressant d'étudier si ce moyen de transport était modifié par la présence de l'animal. En effet, si les propriétaires habitent près de leur lieu de travail, nous pouvons supposer que le fait d'amener le matériel nécessaire au chien change ce moyen de transport.

Un autre point notable est l'absence d'utilisation de transports en commun dans notre échantillon. Nous pouvons proposer plusieurs hypothèses expliquant ce choix. Tout d'abord, un mauvais service de transport en commun dans les zones plus rurales peut expliquer cette plus faible utilisation. Mais, il est important de rappeler qu'en France les bus sont interdits aux chiens sauf les chiens d'assistance. Ainsi il est compliqué d'utiliser uniquement les transports en commun. Enfin, pour les chiens en laisse dans les métros, trains ou trams, la muselière est régulièrement obligatoire et il est parfois nécessaire de payer un billet pour l'animal. De plus, ces transports peuvent être stressants notamment aux heures de pointes puisqu'aucune place n'est dédiée à l'animal. Ces raisons peuvent également expliquer un moindre attrait de ces transports au quotidien.

La voiture est le moyen le plus pratique lorsqu'il s'agit de transporter le matériel nécessaire à l'animal tous les jours. Ce moyen de transport semble bien accepté par les chiens de notre étude qui y montent et en descendent sans problème. Le trajet semble se passer sans comportement de mal-être. Il faut néanmoins nuancer ces propos. En effet, des comportements discrets comme des halètements, un animal plus prostré, des tremblements etc. ne sont pas toujours remarqués par le propriétaire qui conduit et est donc concentré sur la route.

- *Interdictions en lien avec l'animal*

Au niveau des interdictions en lien avec l'animal, les principaux lieux d'interdictions sont des espaces de production et les espaces de restauration. Ces restrictions sont donc liées à des raisons d'hygiène et de sécurité. Si le propriétaire a besoin de se rendre dans ces lieux, il a toujours une solution accessible : soit il laisse son animal seul au bureau, soit il évite ces lieux ou garde un œil sur le chien en lui indiquant la limite à ne pas franchir. Cette dernière solution sous-entend une éducation préalable du chien pour comprendre et respecter les interdits.

Amener le chien au travail peut poser problème pour la gestion de la pause déjeuner, mais les propriétaires ont des solutions avec la possibilité de manger à leur bureau, ou parfois que le chien les accompagne sur le lieu de restauration si cela est possible.

Cet aspect permet de nuancer un peu les bienfaits de l'animal en tant que facilitateur social qui favorise les interactions, puisqu'il provoque parfois au contraire un isolement forcé du propriétaire lors de sa pause déjeuner.

- *Quel matériel apporter ?*

Dans l'étude menée par Hall et al, 44 % des répondants estiment qu'un environnement non adapté à l'animal est un frein à la mise en place du mouvement *Pet at Work* (Hall et al., 2017). Les objets apportés sur le lieu de travail doivent donc permettre de reconstituer un environnement favorable au développement de l'animal, mais ils doivent aussi être compatibles des règles d'hygiène et sécurité des entreprises. Ainsi, dans ce paragraphe, nous analyserons les objets nécessaires à l'animal et ceux nécessaires à la bonne intégration de l'animal dans le milieu du travail, notamment concernant les interactions avec les autres employés ou les clients.

Concernant le bien-être de l'animal à proprement parler, si nous voulons respecter le principe des 5 libertés fondamentales (Farm Animal Welfare Council, 2009) qui constitue le minimum de bienveillance, il est primordial que l'animal ait à disposition :

- une gamelle d'eau et éventuellement de nourriture s'il a l'habitude d'être à volonté pour éviter les sensations de faim et de soif,
- un tapis ou un coussin suffisamment grand pour sa taille et assez épais pour éviter tout inconfort physique ou douleur,
- un lieu évitant avec de fortes variations thermiques, et limitant les dérangements (passages répétés) pour éviter l'inconfort thermique et permettre le repos,
- des moments pour exprimer son comportement normal.

Dans notre étude, le matériel disponible sur le lieu de travail est très variable, mais la majorité des propriétaires apporte un coussin ou un tapis et au moins une gamelle pour l'eau. Certains apportent uniquement des friandises et jouets. D'autres n'ont pas besoin de déplacer leurs accessoires tous les jours car ils ont le nécessaire sur leur lieu de travail. Pour l'un d'entre eux, ce matériel est même fourni par son entreprise. Ceci peut être une bonne proposition de la part de l'entreprise pour assurer le minimum pour le bien-être de l'animal dans ses locaux. Il serait intéressant d'étudier cette possibilité et les moyens de la mettre en place.

D'autres affaires sont intéressantes pour le confort, le bien-être de l'animal mais également ceux des autres employés. Par exemple, des jouets pour occuper l'animal et lui permettre des interactions sont un bon moyen de compléter son environnement et de lui permettre d'exprimer ses comportements normaux. Les friandises sont également importantes pour pouvoir récompenser l'animal lors de bons comportements s'il est habitué à en recevoir.

Au niveau des jouets, nous avons vu que les peluches sont les jouets préférentiellement proposés par les propriétaires. Ceci peut s'expliquer par leur côté silencieux, facilement transportable et peu dangereux. Les balles sont effectivement bien plus dangereuses dans un environnement de travail avec des risques de chute des employés, de détérioration de matériels et d'excitation de l'animal. En effet, une étude a été menée pour quantifier les chutes dues directement ou non à un carnivore domestique aux Etats-Unis. Ces chutes représentaient 86 000 blessures sur 6 ans d'études avec les blessures les plus graves chez les personnes âgées. Ceci représente environ 1% des causes de chute (Stevens et al., 2010). Les chiens représentent un danger direct s'ils se couchent dans le passage, ou que leur laisse entrave un espace de circulation, ou indirect avec leur jouet ou l'eau qui serait hors de la gamelle (Foreman et al., 2017).

De manière surprenante, les jouets d'occupation ou à mâcher sont peu représentés dans notre étude. Il aurait été intéressant de demander quel jouet l'animal avait au domicile et avec lesquels il interagissait le plus. Ceci aurait pu permettre de comparer avec les jouets apportés au travail.

Il apparaît donc utile pour un employeur qui souhaiterait formaliser une règle de préciser quels types de jouet sont autorisés ou non dans les locaux pour garantir la sécurité et le confort de tous. Par exemple, les balles présentant le plus de risque de chute soit par risque de glissade soit suscitant l'excitation de l'animal pourraient être des jouets à proscrire. De même, les jouets bruyants devraient être évités. Un lieu dédié ou délimité par une barrière pour les jouets plus dangereux pourrait également être envisagé. Ceci permet également de prévenir les risques de chute quand l'animal n'est pas visible allongé sur le sol. Ces barrières pour les lieux ouverts peuvent également permettre aux personnes mal à l'aise en présence d'animaux de se sentir rassurées. Sinon, il serait intéressant de mettre en place une signalisation pour indiquer la présence de l'animal dans les locaux, et ses conséquences.

Enfin, pour le confort des autres employés, une laisse devrait être obligatoirement présente sur le lieu de travail pour attacher et tenir le chien si la situation l'exige.

Concernant l'hygiène des locaux, une serviette pour nettoyer les pattes du chien après les promenades pourrait être mise à disposition près de l'entrée. Pour gérer les odeurs, il pourrait être envisager de faire nettoyer régulièrement les coussins présents dans les bureaux pour éviter d'indisposer les collègues. Enfin, il pourrait être envisagé pour les grandes entreprises de mettre à disposition un système de sacs et de poubelles pour les déjections afin de garantir l'hygiène autour des locaux. A minima, il faudrait rappeler aux propriétaires de se munir du nécessaire. Les problèmes d'hygiène sont des problèmes importants à prendre en considération, même si ce ne sont pas les problèmes prioritairement notifiés par les propriétaires ou les employés. Une étude a montré que l'hygiène est considérée comme un problème pour 6,7 % des collègues de l'employé qui amène son animal (Hall *et al.*, 2017). Dans une autre étude, 2,9 % des propriétaires évoquaient des contraintes d'hygiène pour pouvoir amener leur animal (Norling et Keeling, 2010)

d. Budget temps de l'animal

Le budget temps des animaux dans notre étude rejoint globalement celui des études que nous avons évoquées précédemment avec plus de 50 % du temps dédié au repos. Les animaux dans notre étude ont cependant moins de sorties hors de leur domicile et plus d'interactions avec des autres chiens ou humains.

Pour ce qui concerne l'analyse du budget temps du chien, il aurait été préférable de demander aux propriétaires d'estimer plus précisément la répartition entre les différentes activités sur 24 heures en ajoutant la catégorie d'observation de l'environnement et en élargissant la catégorie de maintenance. Il aurait alors été demandé d'arriver à un total de 24 heures avec cette répartition. Il avait été choisi de poser des questions à choix multiples au vu du temps que le questionnaire prenait mais ce choix n'est pas le plus judicieux pour bien analyser le budget temps. De plus, si nous considérons que la nuit l'animal dort ou que le propriétaire ne peut pas observer son comportement il peut alors être intéressant de ramener ce budget temps au temps passé sur une journée où le propriétaire est éveillé.

Un autre élément intéressant dans notre étude est le nombre et la diversité d'activités effectuées avec les chiens (canicross, club canin, randonnées, etc.). Nous pouvons donc supposer que dans notre étude, les propriétaires sont plus impliqués et motivés pour partager des moments avec leur animaux. Ceci peut jouer dans leur motivation pour amener leur chien au travail.

Ce budget temps est modifié par la venue sur le lieu de travail. En effet, les animaux vont avoir des temps d'observation plus importants en lien avec leur excitation. Les sorties sont également modifiées et vont plus s'approcher dans la majorité des cas du budget temps moyen (Gilbert, 2020b). Les animaux en extérieur vont même pouvoir adapter leurs journées comme ils le souhaitent. Ceci est un point positif de ce mouvement pour le bien-être du chien.

e. Interactions sur le lieu de travail

Au niveau des interactions, les animaux peuvent interagir autant avec des animaux que des humains. Il est donc important de prendre en compte ces interactions et leur déroulé pour le bien-être de tous. Selon une enquête menée en Suède, 38 % des propriétaires qui amènent leur chien sur leur lieu de travail présentent comme avantage à cette solution, le fait qu'il y ait des interactions pour l'animal (Norling et Keeling, 2010).

Avec les autres chiens, les interactions sont variées, la plupart étant positives pour l'animal. En effet, les propriétaires décrivent leur animal comme sociable et joueur avec les autres animaux. Cependant, pour certains animaux les interactions sont stressantes et négatives, notamment pour des animaux décrits comme peureux. Il serait alors intéressant de pouvoir indiquer dans l'entreprise si le chien ne souhaite pas avoir d'interaction par un code. Par exemple des étiquettes colorées existent que l'on peut accrocher au harnais de l'animal pour indiquer qu'il ne souhaite pas d'interaction. Un code de ce style ou à l'aide d'affiche sur la porte du bureau pourrait permettre cette signalisation et éviter des moments désagréables à l'animal. En général, les propriétaires arrivent à gérer les interactions avec les autres chiens du mieux possible pour le leur.

Concernant les interactions avec les humains, les chiens peuvent interagir avec des clients, des collègues connus ou non. Ces interactions se passent en général de manière positive pour l'animal d'après les propriétaires. Cependant, peu de personnes semblent demander l'autorisation d'aller voir l'animal. Nous pouvons comprendre ces initiatives pour des personnes qui connaîtraient bien l'animal, mais il est important de rappeler que tous les animaux ne souhaitent pas interagir, dont certains présents dans notre échantillon. Il serait donc intéressant de rappeler aux collègues l'importance de demander l'autorisation avant d'approcher le chien.

De plus, certaines personnes peuvent être mal à l'aise en présence d'animaux et ne pas savoir comment agir par peur de mal faire (Cruvellier, 2021). Dès lors, un apprentissage pour éviter que l'animal n'aille de lui-même voir ces humains ou aboyer à leur rencontre semble primordial pour éviter tout problème.

Enfin, dans notre échantillon, beaucoup de chiens reçoivent des caresses ou des friandises. Il est important de rappeler que tous les chiens ne sont pas amateurs de caresses ou de friandises, ou que face à certaines situations, ils ne souhaitent pas systématiquement interagir. Il est donc toujours nécessaire de s'adapter à l'animal, à son état sur le moment et stopper toute interaction dès qu'elle n'est plus agréable pour l'animal. Par exemple, pour les caresses, il faut arrêter les caresses pour

voir si l'animal souhaite les continuer en venant les réclamer. Il est d'ailleurs préférable de le caresser s'il en a exprimé l'envie pour éviter tout risque.

La perception des interactions dans le lieu de travail est globalement positive, mais semble aussi dépendre du tempérament du chien. Il aurait été intéressant d'étudier comment se passe ces interactions dans un autre contexte que sur le lieu de travail. Etudier le lien entre le tempérament de l'animal, la perception de ces interactions et son comportement aurait également été intéressant mais cela n'a pas pu être fait dans cette étude.

f. Comportement et modification de celui-ci au travail

Nous allons maintenant nous intéresser au comportement de l'animal. Dans notre étude, les principaux comportements dérangeants au domicile sont des aboiements et des destructions occasionnelles. Dans la littérature, la prévalence de ces comportements indésirables est différente selon les études et selon qui est interrogé (vétérinaire généraliste, spécialisé ou propriétaires). Ainsi, dans une étude sur l'avis des propriétaires, les comportements dérangeants plus souvent cités étaient le fait de sauter sur les personnes et les aboiements ou l'excitation importante (Campbell, 1986; Kobelt *et al.*, 2003). Dans une étude menée auprès de vétérinaires généralistes, ces comportements principalement gênants étaient les destructions, les comportements agressifs et les aboiements (Fatjó *et al.*, 2006). Notre population de propriétaires cite les mêmes types de comportements gênants.

Le fait d'amener le chien au travail semble résoudre les comportements observés à la maison. En effet, aucun aboiement, ni destruction n'est rapporté au travail. Ceci peut s'expliquer par la présence du propriétaire qui peut éviter ces comportements, mais également, si ces comportements sont dus à de la protection de ressource, nous pouvons supposer que l'environnement du travail semble moins sujet à cette protection de ressource. Le comportement semble donc être un facteur important à prendre en compte comme le montrent également d'autres études pour pouvoir amener le chien au travail du point de vue croisé de l'entreprise et des propriétaires (Hall *et al.*, 2017). En effet, l'entreprise souhaite un animal calme et qui ne dérangera pas le travail, et le propriétaire peut être amené à préférer un chien qui aura des difficultés avec la solitude.

Au travail, les animaux sont souvent généralement plus excités et se reposent moins. Ces variations sont d'ailleurs accentuées dans un lieu de passage accueillant des clients. Ceci peut s'expliquer par un environnement plus stimulant, en partie avec les interactions décrites précédemment. Mais le fait de moins se reposer peut aussi indiquer un état d'alerte constant de l'animal qui reste aux aguets comme nous l'avons vu : c'est la stratégie « Fidget ». Ceci peut jouer sur son budget temps et sur son bien-être notamment s'il n'arrive pas à se reposer. D'autres animaux dans notre échantillon sont décrits comme plus calmes. Il peut s'agir d'animaux au tempérament plus timide et qui sont moins à l'aise dans cet environnement. Ils seraient alors plutôt dans la stratégie du « Freeze », sans pour autant atteindre la paralysie. Nous pourrions dire que ces animaux cherchent à se faire discrets et à se faire oublier. Ces animaux peuvent également exprimer ce comportement calme car ils sont à leur aise dans cet environnement.

Si certains animaux subissent une augmentation de leur niveau de stress, d'autres au contraire peuvent se sentir parfaitement à leur aise dans cet environnement de travail. Pour étudier ces stress potentiels, nous nous sommes ensuite focalisés sur des indicateurs comportementaux.

Les résultats de notre étude montrent que certains indicateurs de stress sont observés en plus grande proportion sur le lieu de travail qu'au domicile. Mais les indicateurs cités par les propriétaires correspondent essentiellement à des niveaux de stress faibles avec peu de comportements émis. (bâillements, gémissements). Ces résultats sont à nuancer. En effet, au travail, le propriétaire n'est pas forcément attentif à son animal et certains comportements pourraient ne pas être détectés.

Dans notre échantillon, aucun propriétaire ne rapporte de comportements gênants sur le lieu de travail. Cependant, bien que nous n'ayons pas obtenu de réponses formelles de leur part à notre questionnaire, nous avons rencontré d'autres propriétaires dans le cadre de contact en clinique vétérinaire, qui sont confrontés à des comportements indésirables sur leur lieu de travail. Ainsi, certains animaux aboyaient, faisaient du marquage urinaire dans les locaux ou bien étaient en état de stress intense au point d'en devenir dangereux. Dans une étude précédente, il y avait également un chien qui mordait les personnes qui passaient à proximité de lui lorsqu'il se reposait (Cruvellier, 2021). Des comportements agressifs peuvent également être observés principalement dans deux contextes, soit par autoprotection lorsqu'une interaction avec le chien a été forcée sans prendre en compte les signaux du chien, soit par protection de ressource par exemple lorsqu'en l'absence du maître, un collègue entre dans le bureau. Tous ces comportements ne sont pas appropriés dans un lieu de travail.

Dans notre questionnaire, la dernière partie concernait une participation volontaire pour nous faire parvenir des photos et vidéos caractéristiques du comportement de l'animal. Nous demandions ces images au travail et au domicile pour divers comportements détaillés, le but était de s'affranchir de l'observation du propriétaire pour étudier plus précisément les comportements et le stress potentiel de l'animal. Par exemple, nous voulions étudier la position de repos de l'animal car après discussion avec des propriétaires, celle-ci s'avérait souvent très modifiée sur le lieu de travail avec un animal plus enroulé sur lui-même alors qu'au domicile il dormait régulièrement sur le dos. Cependant, nous n'avons obtenu que de trop rares réponses, insuffisantes pour permettre une analyse pertinente.

C. Limites de l'étude

a. Limites de la méthode

Il n'existe pas de questionnaire évaluant le bien-être qui soit adapté et validé pour le chien, il eut été préférable d'en adapter un pour obtenir une évaluation plus précise. Nous avons choisi de pallier l'absence de questionnaire dédié par des questions ciblées dans le but de recueillir les informations essentielles à cette analyse.

Le fait d'utiliser un questionnaire rend les résultats subjectifs et peut engendrer des biais que nous évoquerons plus longuement dans la discussion. De plus, le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire, bien que limité d'après les tests effectués, peut sembler et long et explique des réponses moins détaillées aux questions ouvertes en fin de questionnaire.

De même, en raison de cette limite de longueur pour maintenir la motivation des participants à répondre, nous avons dû réduire le nombre de sujets étudiés et nous n'avons pas pu aborder le tempérament de l'animal ou la relation entre l'Homme et le chien.

Enfin, cette analyse subjective aurait dû être complétée par une analyse de vidéos ou photographies de l'animal prises sur le lieu de travail et à son domicile. Ceci aurait permis de s'affranchir d'une partie de la subjectivité de l'étude pour comparer le comportement. Malheureusement, nous n'avons eu de très peu de retours de propriétaire en rapport avec cette demande.

b. Présence de biais

Cette étude comporte plusieurs limites et biais.

Tout d'abord, notre effectif est limité ce qui empêche toute analyse statistique à cause d'une faible puissance statistique. Le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire pourrait avoir été un facteur limitant le nombre de réponses. En effet, des propriétaires intéressés et informés du temps estimatif de réponse n'ont finalement jamais répondu. Ce temps avait essayé d'être réduit notamment à l'aide de la formulation des questions, en proposant de nombreuses questions fermées, mais le temps à consacrer était peut-être trop long. Un entretien aurait peut-être permis d'obtenir plus de réponses, malgré une durée de sollicitation des répondants nettement plus élevée.

Ensuite, de par les méthodes de diffusion du questionnaire, des biais d'échantillonnage sont présents. En effet, nous avons utilisé les réponses à un précédent questionnaire pour une partie de notre diffusion. Or ce questionnaire comportait déjà un biais d'échantillonnage puisque certaines professions étaient moins représentées que d'autres. De plus, pour joindre les participants pour le questionnaire de ce travail, il fallait qu'ils aient accepté d'être recontactés en laissant des coordonnées valides. Ceci a réduit encore plus notre échantillon.

Enfin, la réponse à ce questionnaire repose sur le volontariat. Ainsi, nous pouvons supposer que ceux qui répondent sont plus concernés par le bien-être de leur animal sur le lieu de travail.

Des biais de mesure sont également présents. En effet, l'étude reposant sur un questionnaire demande de l'objectivité et de l'observation de l'animal pour certaines réponses. Ceci produit automatiquement des biais de mesure. De plus, certaines réponses interrogeaient les propriétaires sur leur ressenti ou des estimations, réponses alors éminemment subjectives.

Dans notre analyse, nous avons parfois été conduits à regrouper en catégories les réponses aux questions ouvertes. Ceci, en plus des rares cas de non-réponse, joue sur l'exactitude de l'analyse avec également un biais de mesure.

Des biais de confusion sont également présents dans notre étude quand nous croisons nos données. En effet, par exemple, l'excitation de l'animal pourrait être expliquée par plusieurs facteurs comme la présence de clients et donc le fait d'être dans un lieu de passage avec des interactions possibles, mais aussi par le tempérament de l'animal ou le fait de découvrir un autre lieu avec son propriétaire pour ceux qui viennent occasionnellement au travail. Avec notre faible échantillon et par manque de certaines données, nous n'avons pas pu étudier ces biais de confusion potentiels.

D. Proposition de fiches pour un guide sur le *Pet at Work*

Dans cette thèse, nous avons pu voir qu'il était parfois difficile d'observer les comportements d'un chien et de bien les interpréter. Des résultats de la thèse de Cruvellier ont mis en évidence que certaines personnes, mal à l'aise avec les chiens, le seraient moins si elles pouvaient mieux les comprendre à l'aide d'un document didactique (Cruvellier, 2021).

Pour avancer vers ces deux objectifs, une série de documents est proposée en annexe 2.

Le premier est une série de fiches permettant d'illustrer le comportement canin avec les signaux d'émotion positive, ainsi qu'une gradation des signaux négatifs de stress, de peur et de menace. Ces différents comportements sont imagés à l'aide de dessins. Quelques situations illustrées par des photographies sont également analysées pour permettre de mettre en évidence ces signaux.

Nous avons également élaboré en deuxième document une fiche pour encadrer et guider la façon d'interagir avec un chien pour éviter toute situation de malaise pour l'animal ou toute situation dangereuse. En effet, dans notre questionnaire, très peu de personnes interagissant avec le chien pensent à demander l'autorisation à son propriétaire. Ceci pourrait conduire à des comportements d'agressivité dans le cadre du *Pet at Work* si l'animal se sent dérangé ou mis en danger par une approche non souhaitée.

Enfin, le troisième document a été préparé principalement à destination des entreprises susceptibles de recevoir les chiens de leurs collaborateurs. En effet, dans le cadre de cette thèse sur le bien-être, nous avons choisi de résumer et d'imager les adaptations de l'environnement de travail utiles ou nécessaires à la présence d'un chien.

Chacune de ces fiches est conçue pour être autoporteuses afin de pouvoir être facilement affichées ou diffusées, mais elles pourraient également s'intégrer dans un futur guide ou une charte pour la mise en place du *Pet at Work*.

Conclusion

L'animal prend une place toujours plus importante au sein de la société. Ceci conduit les propriétaires à prendre plus conscience de leurs animaux et de leur bien-être. Dans ce contexte, ils préfèrent parfois les amener sur leur lieu de travail pensant améliorer leur bien-être. Mais s'agit-il vraiment d'une amélioration ? A notre connaissance, aucune étude n'a à ce jour été menée analysant le bien-être de l'animal dans ce contexte.

Cette thèse propose une première approche de ce sujet. Au vu du nombre réduit de réponses à notre étude, son analyse ne peut être quantitative et restera qualitative, à travers les tendances qui s'en dégagent. Par exemple, nous avons observé que certains lieux semblent moins propices au repos comme les lieux de passage ou les lieux en extérieur. Néanmoins, le bien-être des chiens semble respecté dans la plupart des cas de notre étude avec peu de comportements indicateurs de stress importants ou de mal-être exprimés par les animaux. Il faut cependant rappeler que chaque individu est différent et qu'il est important de s'adapter à chacun.

Nous allons revenir sur quelques points qui nous semblent importants dans le cadre de la politique *Pet at Work* concernant le chien, son comportement et son bien-être.

- Pour habituer le chien, il faut lui faire découvrir assez jeune les situations, les bruits, etc., auxquels il sera confronté régulièrement et si possible avant ses trois mois.
- Un minimum de matériel est nécessaire pour le bien-être du chien : un lieu de couchage à l'abri des variations thermiques et du passage, une gamelle d'eau voire de nourriture s'il mange habituellement à volonté. Des jouets et des friandises peuvent également être utiles pour occuper l'animal et pouvoir gérer les interactions ou apprentissages nécessaires avec ce lieu nouveau. Ceci peut également lui permettre d'exprimer des comportements normaux. De plus, des sorties régulières sont à préconiser.
- L'animal doit pouvoir choisir s'il désire interagir ou non. Il est indispensable d'être attentif aux signaux émis pour éviter des contraintes imposées à l'animal. En ce sens, il faut que les propriétaires connaissent bien ces signaux pour être en mesure de réagir.
- Chaque individu est différent et il faut s'adapter à lui. Un animal ne doit pas être amené au travail s'il n'est pas à l'aise pour l'unique plaisir et bien-être du maître, ou pour combler un sentiment de culpabilité. Certains animaux pâtiront d'avantage au travail.

Enfin, dans le but de créer le guide pour les entreprises et les propriétaires d'animaux, nous souhaitons revenir sur des initiatives qui nous paraissent utiles :

- Evaluation comportementale des animaux avant leur venue sur le lieu de travail. Ceci permettrait également des conseils adaptés à l'animal.
- Mise en place par l'entreprise du minimum nécessaire pour chaque animal (gamelle, coussin).
- Signalisation dans l'entreprise de la présence de l'animal sur les portes du bureau avec par exemple avec un code pour expliciter s'il souhaite éviter les interactions avec les autres animaux ou humains ou non.

- Mise en place de mesures d'hygiène : serviettes pour les pattes, sacs et poubelles à déjections.

A l'issue de notre étude, des fiches récapitulatives concernant l'adaptation de l'environnement de travail à la présence d'un animal, ainsi que les signaux comportementaux à connaître, et enfin la manière d'interagir avec l'animal sont proposées en annexe 2. Elles ont pour objectif de permettre une meilleure communication autour de l'animal et son bien-être pour ceux qui désireraient mettre en place le mouvement *Pet at Work*. Les fiches pour les interactions pourraient être utiles notamment pour les personnes qui ne savent pas comment agir avec un chien afin de réduire un sentiment de malaise, tant chez le chien que chez la personne concernée.

Il serait intéressant de répéter cette étude à plus large échelle pour confirmer ou infirmer les tendances observées. Par exemple, nous avons observé une tendance à un comportement plus excité de l'animal lorsqu'il se trouve dans un lieu de passage. De même, il serait intéressant d'étudier si la venue de l'animal avant ses 3 mois permet un comportement plus calme comme semble le suggérer nos résultats. Autre exemple, les chiens qui vivent en compagnie d'autres animaux semblent être davantage stressés lorsqu'ils sont séparés de leurs congénères sur le lieu de travail. Il serait alors intéressant de déterminer si cette tendance est la conséquence de la séparation ou du nouvel environnement.

Dans ces futurs travaux, la prise en compte du tempérament de l'animal, ainsi que la relation qu'il entretient avec son maître et ses apprentissages permettrait éventuellement de dégager d'autres critères identifiant les voies d'amélioration du bien-être des animaux sur le lieu de travail. Dans notre étude, nous avons restreint notre échantillon aux chiens mais d'autres animaux peuvent également être amenés sur le lieu de travail pour lesquels un travail similaire serait à mener pour garantir leur bien-être au travail.

Liste des références bibliographiques

- 20 MINUTES (2022) En Colombie, un sénateur vient avec son cheval au parlement. *In 20minutes*. [https://www.20minutes.fr/monde/4002869-20220929-colombie-profitant-nouvelle-loi-senateur-vient-cheval-parlement] (consulté le 04/10/2022).
- AKPAN B. (2020) Classical and operant conditioning—Ivan Pavlov; Burrhus Skinner. *In Akpan B., Kennedy T. J. (Eds), Science Education in Theory and Practice: An Introductory Guide to Learning Theory*. Cham, Springer International Publishing, p. 71-84. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-43620-9_6]
- AMERICAN KENNEL CLUB (2022) Canine Good Citizen Test Items. *In American Kennel Club*. [https://www.akc.org/products-services/training-programs/canine-good-citizen/canine-good-citizen-test-items/] (consulté le 07/11/2022).
- ANSES (2018a) Avis de l'Anses relatif au « Bien-être animal : contexte, définition et évaluation » Saisine n° « 2016-SA-0288 ». p. 1-34. *In Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*. [https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2016SA0288.pdf] (consulté le 27/08/2022).
- ANSES (2018b) L'Anses propose une définition du bien-être animal et définit le socle de ses travaux de recherche et d'expertises. *In Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*. [https://www.anses.fr/fr/content/l%E2%80%99anses-propose-une-d%C3%A9finition-du-bien-%C3%AAtre-animal-et-d%C3%A9finit-le-socle-de-ses-travaux-de] (consulté le 27/08/2022).
- ASSOCIATION DE DEFENSE POUR LA CAUSE ANIMALE (2021) Référendum pour les Animaux. *In Référendum pour les Animaux*. [https://www.referendumpourlesanimaux.fr/] (consulté le 14/08/2022).
- BACHELARD N. (2020) Un référendum pour les animaux. *In La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences*. [https://www.fondation-droit-animal.org/107-un-referendum-pour-les-animaux/] (consulté le 14/08/2022).
- BALMOND L., REGAD C., RIOT C. (2019) Déclaration de Toulon - Université de Toulon. *In Université de Toulon*. [https://www.univ-tln.fr/Declaration-de-Toulon.html] (consulté le 07/08/2022).
- BARNARD S., PEDERNERA C., CANDELORO L., *et al.* (2016) Development of a new welfare assessment protocol for practical application in long-term dog shelters. *Veterinary Record* vol. 178, n°1, p. 18-18. [https://doi.org/ 10.1136/vr.103336]
- BEERDA B., SCHILDER M.B.H., JANSSEN N.S.C.R.M. *et al.* (1996) The Use of Saliva Cortisol, Urinary Cortisol, and Catecholamine Measurements for a Noninvasive Assessment of Stress Responses in Dogs. *Hormones and Behaviour*. vol. 30, n°3, p. 272-279. [https://doi.org/ 10.1006/hbeh.1996.0033]
- BEERDA B., SCHILDER M.B.H., VAN HOOFF J.A.R.A.M., *et al.* (1997) Manifestations of chronic and acute stress in dogs. *Applied Animal Behaviour Science*, vol. 52, n° 3-4, p. 307-319. [https://doi.org/ 10.1016/S0168-1591(96)01131-8]
- BEERDA B., SCHILDER M.B.H., VAN HOOFF J.A.R.A.M., *et al.* (1998) Behavioural, saliva cortisol and heart rate responses to different types of stimuli in dogs. *Applied Animal Behaviour Science*, vol. 58, n°3-4, p. 365-381. [https://doi.org/ 10.1016/S0168-1591(97)00145-7]
- BIGORRA E. (2019) « Pet At Work » : Etude bibliographique, perspectives et recherche de pistes d'approfondissement autour de la présence d'animaux de compagnie sur le lieu de travail. Thèse de médecine vétérinaire, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
- BOITANI L., FRANCISCI F., CIUCCI P., *et al.* (2016) The ecology and behavior of feral dogs: A case study from central Italy. *In Serpell J. (Ed.) The Domestic Dog - Its Evolution, Behavior and Interactions with People*. 2^{ème} éd., Cambridge University Press, p. 342-368. [https://doi.org/10.1017/9781139161800.017]

- BOIVIN X., BENSOUSSAN S., L'HOTELLIER N., *et al.* (2012) Hommes et animaux d'élevage au travail : vers une approche pluridisciplinaire des pratiques relationnelles. *INRAE Productions Animales* vol. 25, n°2, p. 159-168. [<https://doi.org/10.20870/productions-animales.2012.25.2.3205>]
- BONANNI R., CAFAZZO S., VALSECCHI P., *et al.* (2010) Effect of affiliative and agonistic relationships on leadership behaviour in free-ranging dogs. *Animal Behaviour* vol. 79, n°5, p. 981-991. [<https://doi.org/10.1016/j.anbehav.2010.02.021>]
- BONATI L., GUILLON M. (2022) Episode 4 : besoin d'un jardin ?., *Véthologie : le podcast de l'éthologie vétérinaire*. In *Youtube*. [<https://www.youtube.com/watch?v=aVr7wsebkKk>] (consulté le 03/10/2022).
- BOUMEDIENE A. (2019) Journée mondiale des toilettes : Quels risques y a-t-il à se retenir trop souvent d'uriner ?. In *20 minutes*. [<https://www.20minutes.fr/sante/2654423-20191119-journee-mondiale-toilettes-risques-retenir-trop-souvent-uriner>] (consulté le 03/11/2022).
- BROCK R. (2020) Chapter 8 - Connectionism—Edward Thorndike. In Akpan B., Kennedy T. J. (Eds), *Science Education in Theory and Practice: An Introductory Guide to Learning Theory*. Cham, Springer International Publishing, p. 101-112 [https://doi.org/10.1007/978-3-030-43620-9_8]
- BROOM D. M. (1996) Animal Welfare Defined in Terms of Attempts to Cope with the Environment. *Acta Agriculturae Scandinavica Section Animal Science Supplement* 27, p. 22-28
- BUREAU INTERNATIONAL HUMANITAIRE ZOOPHILE (1850) Loi Grammont de la France (du 2 juillet 1850). In *Le-livre.com* [<https://www.le-livre.fr/photos/ROD/ROD0115120.jpg>] (consulté le 05/08/2022).
- CAMPBELL W. E. (1986) The prevalence of behavioral problems in American dogs. *Modern Veterinary Practice* vol. 67, p. 28-31
- CANNON W. (1935) Stresses and strains of homeostasis. *The American Journal of the Medical Sciences*. 189, p. 1-14.
- CASINO (2019) Étiquetage bien-être animal : le groupe Casino renforce ses engagements. In *Groupe Casino*. [<https://www.groupe-casino.fr/etiquetage-bien-etre-animal-le-groupe-casino-renforce-ses-engagements-en-faveur-du-bien-etre-animal/>] (consulté le 14/08/2022).
- COREN S. (2016) The Data Says « Don't Hug the Dog! ». In *Psychology Today*. [<https://www.psychologytoday.com/intl/blog/canine-corner/201604/the-data-says-dont-hug-the-dog>] (consulté le 28/09/2022).
- CRUVELLIER F. (2021) Importance du mouvement pet-at-work en France, ressenti et attentes des Français. Thèse de médecine vétérinaire, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
- DEPARTMENT FOR ENVIRONMENT, FOOD AND RURAL AFFAIRS (2018) Code of practice for the welfare of dogs. In *gov.uk*. [<https://www.gov.uk/government/publications/code-of-practice-for-the-welfare-of-dogs>] (consulté le 03/10/2022).
- DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE (2022) Bien-être animal : une préoccupation croissante. In *vie-publique.fr*. [<https://www.vie-publique.fr/eclairage/18774-bien-etre-animal-une-preoccupation-croissante>] (consulté le 07/08/2022).
- DURANTON C. (2020) Chapitre 9. Les mécanismes d'apprentissages chez le chien. In Bedossa T., Jeannin S. (Eds) *Comportement et bien-être du chien - Une approche interdisciplinaire*. Dijon, Educagri Éditions, p 177-202. [<https://doi.org/10.3917/edagri.bedos.2020.01.0177>]
- EUROPEAN COMMISSION (2015) Development, integration and dissemination of animal-based welfare indicators, including pain, in commercially important husbandry species, with special emphasis on small ruminants, equidae & turkeys. In *European Commission*. [<https://cordis.europa.eu/project/id/266213/reporting>] (consulté le 05/10/2022).
- FACCO (2018) La possession animal... Qui possède quoi et pourquoi? Une étude FACCO-KANTAR-TNS. In *Facco*. [<https://www.facco.fr/la-possession-animal/>] (consulté le 14/11/2022).
- FACCO (2020) Les chiffres de la population animale en France. In *Facco*. [<https://www.facco.fr/chiffres-cles/les-chiffres-de-la-population-animale/>] (consulté le 14/08/2022).
- FARM ANIMAL WELFARE COUNCIL (2009) Farm Animal Welfare in Great Britain: Past, Present and Future. *Farm Animal Welfare Council*, p. 1-70. In *gov.uk* [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data

- ata/file/319292/Farm_Animal_Welfare_in_Great_Britain_-_Past__Present_and_Future.pdf] (consulté le 10/08/2022)
- FATJÓ J., RUIZ-DE-LA-TORRE J., MANTECA X. (2006) The epidemiology of behavioural problems in dogs and cats: a survey of veterinary practitioners. *Animal Welfare* vol.15, p.179-185.
- FAUCHÈRE G. (2021) Tests de tempérament chez les animaux domestiques : revue bibliographique et applications à la relation humain-animal. Thèse de médecine vétérinaire, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
- FAURE G. (2022) Faut-il autoriser les animaux au bureau ?. *In Le Monde*. [https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2022/10/20/faut-il-autoriser-les-animaux-au-bureau_6146680_4500055.html#xtor=AL-32280270-%5Bdefault%5D-%5Bios%5D] (consulté le 04/11/2022).
- FOLTIN S., GANSLOSSER U. (2021) Exploration Behavior of Pet Dogs During Off-Leash Walks. *Journal of Veterinary Science and Medicine* vol.9, n°1, p. 1-9. [https://doi.org/10.13188/2325-4645.1000053]
- FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS (2021) Les grandes lois de protection animale. *In Fondation 30 millions d'Amis*. [https://www.30millionsdamis.fr/conseils/legislation/les-grandes-lois-de-protection-animale/] (consulté le 05/08/2022).
- FOREMAN A.M., GLENN M.K., MEADE B.J., *et al.* (2017) Dogs in the Workplace: A Review of the Benefits and Potential Challenges. *International Journal of Environmental Research and Public Health* vol. 14, n°5, p. 1-21. [https://doi.org/10.3390/ijerph14050498]
- FRASER D., WEARY D., PAJOR E., *et al.* (1997) A scientific conception of animal welfare that reflects ethical concerns. *Animal Welfare*, vol.6, p. 187-205.
- GARRIC A. (2018) Le premier code juridique de l'animal voit le jour en France. *In Le Monde.fr*. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/21/le-premier-code-juridique-de-l-animal-voit-le-jour-en-france_5274284_3244.html] (consulté le 06/08/2022).
- GILBERT C. (2015) Mieux vaut prévenir que guérir : comment sécuriser la relation Homme-Chien ?. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France*, tome 168, n°2, p. 84-89. [https://doi.org/10.4267/2042/56856]
- GILBERT C. (2017a) Savoir être & capacités cognitives du chien. Support de cours. Maisons-Alfort, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Unité Pédagogique de Physiologie, Éthologie, Génétique.
- GILBERT C. (2017b) Comportement & bien-être du chien (*Canis familiaris*). Support de cours. Maisons-Alfort, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Unité Pédagogique de Physiologie, Éthologie, Génétique.
- GILBERT C. (2019a) Les méthodes d'évaluation du bien-être animal : éthologie appliquée. Support de cours. Maisons-Alfort, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Unité Pédagogique de Physiologie, Éthologie, Génétique.
- GILBERT C. (2019b) Les apprentissages. Support de cours. Maisons-Alfort, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Unité Pédagogique de Physiologie, Éthologie, Génétique.
- GILBERT C. (2020a) Chapitre 4. Bien-être et bien-être animal. Concepts et indicateurs du bien-être animal chez le chien. *In* Bedossa T., Jeannin S. (Eds) *Comportement et bien-être du chien - Une approche interdisciplinaire*. Dijon, Educagri Éditions, p. 79-92. [https://doi.org/10.3917/edagri.bedos.2020.01.0079]
- GILBERT C. (2020b) Prévention des problèmes comportementaux. Support de cours. Maisons-Alfort, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Unité Pédagogique de Physiologie, Éthologie, Génétique.
- GILBERT C. (2022) Bien-être animal et bien-être. Support de cours. Maisons-Alfort, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Unité Pédagogique de Physiologie, Éthologie, Génétique.
- GOOGLE (2022) Google Code of Conduct. *In Alphabet Investor Relations*. [https://abc.xyz/investor/other/google-code-of-conduct/] (consulté le 04/11/2022).
- HALL S., WRIGHT H., MCCUNE S., *et al.* (2017) Perceptions of Dogs in the Workplace: The Pros and the Cons. *Anthrozoös* vol. 30, n°2, p. 291-305 [https://doi.org/10.1080/08927936.2017.1311053]

- HSU Y., SERPELL J.A. (2003) Development and validation of a questionnaire for measuring behavior and temperament traits in pet dogs. *Journal of the American Veterinary Medical Association* vol.223, n°9, p. 1293-1300. [<https://doi.org/10.2460/javma.2003.223.1293>]
- HUBRECHT R., WICKENS S., KIRKWOOD J. (2016) The welfare of dogs in human care. In Serpell J. (Ed.) *The Domestic Dog - Its Evolution, Behavior and Interactions with People*. 2^{ème} éd., Cambridge University Press, p. 271-299. [<https://doi.org/10.1017/9781139161800.014>]
- IFOP (2022) Les Français et le bien-être des animaux, Vague 5 (2022) - Sondage IFOP pour la Fondation 30 millions d'Amis. In IFOP. [<https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-le-bien-etre-des-animaux-vague-5-2022/>] (consulté le 14/08/2022).
- INRAE (2022) Wafa: Welfare Assessment of Farm Animals. In INRAE. [<https://www1.clermont.inra.fr/wq/>] (consulté le 26/09/2022).
- KOBELT A.J., HEMSWORTH P.H., BARNETT J.L., COLEMAN G.J. (2003) A survey of dog ownership in suburban Australia—conditions and behaviour problems. *Applied Animal Behaviour Science* vol.82, n°2, p. 137-148. [[https://doi.org/10.1016/S0168-1591\(03\)00062-5](https://doi.org/10.1016/S0168-1591(03)00062-5)]
- LEGIFRANCE (1963) Loi n°63-1143 du 19 novembre 1963 relative à la protection des animaux. In *Légifrance*. [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000684280>] (consulté le 06/08/2022).
- LEGIFRANCE (1976) Loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. In *Légifrance*. [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000684998>] (consulté le 06/08/2022).
- LEGIFRANCE (1989) Loi n° 89-412 du 22 juin 1989 modifiant et complétant certaines dispositions du livre II du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique - NOR : AGRX8900003L. In *Légifrance*. [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000509308>](consulté le 06/08/2022).
- LEGIFRANCE (1999) Loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux - NOR : AGRX9800014L. In *Légifrance*. [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000558336>] (consulté le 06/08/2022).
- LEGIFRANCE (2021) Loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes - NOR : AGRX2035381L. In *Légifrance*. [<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044387560>] (consulté le 06/08/2022).
- LEGIFRANCE (2022a) Article 521-1. In *Légifrance*. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418951/2004-03-10] (consulté le 06/08/2022).
- LEGIFRANCE (2022b) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (Articles 515-14 à 710-1). In *Légifrance*. [<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000030250342/2015-02-18>] (consulté le 07/08/2022).
- LEGIFRANCE (2022c) Livre II : Santé publique vétérinaire et protection des végétaux (Articles L201-1 à L273-4). In *Légifrance*. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071367/LEGISCTA000006121418/2008-05-01/#LEGISCTA000006121418] (consulté le 06/08/2022).
- LEPITRE L. (2019) Comportements répétitifs chez le chien : Impact de conditions de vie. Thèse de médecine vétérinaire, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
- LEROY G. (2018) Inscriptions au LOF 2017 - Les bergers en force. *Centrale Canine Magazine* n°191, p.4-10
- MASON G.J. (1991) Stereotypies: a critical review. *Animal Behaviour*. vol.41, n°6, p. 1015-1037. [[https://doi.org/10.1016/S0003-3472\(05\)80640-2](https://doi.org/10.1016/S0003-3472(05)80640-2)]
- MASON G.J., LATHAM N.R. (2004) Can't stop, won't stop: is stereotypy a reliable animal welfare indicator?. *Animal Welfare* vol.13, Suppl.1, p. 57-69
- MEDIA DATA SERVICES (2017) De propriété humaine à être sensible - Plus de protection pour les animaux au fil des lois. In *Web-agri.fr*. [<https://www.web-agri.fr/bien-etre-animal/article/124930/plus-de-protection-pour-les-animaux-au-fil-des-lois>] (consulté le 23/10/2022).

- MEINTS K., BRELSFORD V., DE KEUSTER T. (2018) Teaching Children and Parents to Understand Dog Signaling. *Frontiers in Veterinary Science* vol.5, article n°257, p.1-14. [https://doi.org/ 10.3389/fvets.2018.00257]
- MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (2004) Décret n°2004-416 du 11 mai 2004 portant publication de la convention Européenne pour la protection des animaux de compagnie, faite à Strasbourg le 13 novembre 1987 et signée par le France le 18 décembre 1996 - NOR : MAEJ0430027D. *In* *Légifrance*. [https://www.legifrance.gouv.fr/download/securePrint?token=3V!S@0hgaSdPaxEu!kcW] (consulté le 06/08/2022).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (2019) EGalim 1 : ce que contient la loi Agriculture et Alimentation. *In* *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. [https://agriculture.gouv.fr/egalim-1-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation] (consulté le 07/08/2022).
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE (2021) Animaux utilisés à des fins scientifiques. *In* *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*. [https://agriculture.gouv.fr/animaux-utilises-des-fins-scientifiques] (consulté le 07/08/2022).
- MORMEDE P., BOISSEAU-SOWINSKI L., CHIRON J., *et al.* (2018) Bien-être animal : contexte, définition, évaluation. *INRAE Productions Animales* vol. 31, n°2, p. 145-162. [https://doi.org/10.20870/productions-animales.2018.31.2.2299]
- NAGASAWA M., KAWAI E., MOGI K., *et al.* (2013) Dogs show left facial lateralization upon reunion with their owners. *Behavioural Processes* vol. 98, n°9, p. 112-116. [https://doi.org/10.1016/j.beproc.2013.05.012]
- NORLING A.-Y., KEELING L. (2010) Owing a Dog and Working: A Telephone Survey of Dog Owners and Employers in Sweden. *Anthrozoös* vol.23, n°2, p.157-171. [https://doi.org/10.2752/175303710X12682332910015]
- OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE (1997) Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union Européenne, les traités instituant les communautés Européennes et certains actes connexes - 97/C 340/01. *In* *Parlement Européen*. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:11997D/TXT&from=FR] (consulté le 07/08/2022).
- OFFICE DES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE (2012) Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne - C326. *In* *EUR-Lex*. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12012E/TXT] (consulté le 07/08/2022).
- PARLEMENT EUROPÉEN ET CONSEIL EUROPÉEN (2010) Directive 2010/63/UE du parlement Européen et du conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. *In* *EUR-Lex*. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32010L0063] (consulté le 06/08/2022).
- PET SITTERS INTERNATIONAL (2022) Take your dog to Work Day - History & FAQs. *In* *Pet Sitters International (PSI)*. [https://www.petsit.com/take-your-dog-to-work-day-history] (consulté le 17/10/2022).
- PURINA (2017) Pets at Work – Survey Report. *In* *Purina.eu*. p. 1-8. [https://www.purina.eu/sites/default/files/2019-05/Purina_Survey%20Report_V4%20120917.pdf] (consulté le 06/08/2022).
- QUARANTA A., SINISCALCHI M., VALLORTIGARA G. (2007) Asymmetric tail-wagging responses by dogs to different emotive stimuli. *Current Biology* vol.17, n°6, p. 199-201. [https://doi.org/10.1016/j.cub.2007.02.008]
- RÉALE D., DINGEMANSE N.J., KAZEM A.J.N., *et al.* (2010) Evolutionary and ecological approaches to the study of personality. *Philosophical Transactions of the Royal Society B Biological Science* vol.365, p. 3937-3946 [https://doi.org/10.1098/rstb.2010.0222]
- REHMAN I., MAHABADI N., SANVICTORES T., *et al.* (2017) Classical Conditioning. *StatPearls Publishing Treasure Island FL* [https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/29262194/].
- REHN T., KEELING L.J. (2011) The effect of time left alone at home on dog welfare. *Applied Animal Behaviour Science* vol.129, n°2, p.129-135. [https://doi.org/10.1016/j.applanim.2010.11.015]
- ROONEY N., GAINES S., HIBY E. (2009) A practitioner's guide to working dog welfare. *Journal of Veterinary Behavior* vol.4, n°3, p.127-134. [https://doi.org/10.1016/j.jveb.2008.10.037]

- RYAN S., BACON H., ENDENBURG N., *et al.* (2019) WSAVA Animal Welfare Guidelines. *Journal of Small Animal Practice* vol.60, n°5, p. E1-E46. [<https://doi.org/10.1111/jsap.12998>]
- SAN FILIPPO M. (2020) COVID-19: 7 steps to help your pet prepare for your return to work. *In American Veterinary Medical Association*. [<https://www.avma.org/news/press-releases/covid-19-7-steps-help-your-pet-prepare-your-return-work>] (consulté le 03/11/2022).
- SCAUFLAIRE L. (2021) Enjeux marketing et avantages concurrentiels offerts par la mise en place d'une politique pet-friendly au sein d'une entreprise. Thèse de médecine vétérinaire, Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
- SELYE H. (1948) The alarm reaction and the diseases of adaptation. *Annals of Internal Medicine* vol.29, n°3, p.403-415. [<https://doi.org/10.7326/0003-4819-29-3-403>]
- SEN MAJUMDER S., CHATTERJEE A., BHADRA A. (2014) A dog's day with humans – time activity budget of free-ranging dogs in India. *Current Science* vol.106, n°6, p.874-878.
- SERPELL J.A., UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA (2022) C-BARQ: Canine Behavioral Assessment & Research Questionnaire. *In C-BARQ*. [<https://vetapps.vet.upenn.edu/cbarq/>] (consulté le 18/10/2022).
- SHEPHERD K. (2009) Behavioural medicine as an integral part of veterinary practice. *In* Horwitz D.F., Mills D.S. (Eds) *BSAVA Manual of Canine and Feline Behavioural Medicine*, 2^{ème} éd., Quedgeley, British Small Animal Veterinary Association, p. 10-23. [<https://doi.org/10.22233/9781905319879.2>]
- SINISCALCHI M., D'INGEO S., MINUNNO M., *et al.* (2018) Communication in Dogs. *Animals* vol.8, n°8, p.1-20. [<https://doi.org/10.3390/ani8080131>]
- SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE (2017) Le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation ou « C.S.A.U. ». *In Société Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/articles/le-csau/>] (consulté le 24/11/2022).
- SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE (2020) Caudectomie et Otectomie : Où en sommes-nous ?. *In Centrale Canine*. [<https://www.centrale-canine.fr/articles/caudectomie-et-otectomie-ou-en-sommes-nous>] (consulté le 07/08/2022).
- SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE (2021) Inscriptions des chiens de race au LOF en 2021, par groupe racial. *In Société Centrale Canine*, p.9 [<https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2022-01/statistiques%20LOF%202021.pdf>] (consulté le 07/08/2022).
- SPA (2022) L'histoire de la SPA. *In la SPA*. [<https://www.la-spa.fr/la-societe-protectrice-des-animaux/lassociation/notre-histoire/>] (consulté le 14/08/2022).
- STEVENS J.A., TEH S.L., HAILEYESUS T.S.L. (2010) Dogs and cats as environmental fall hazards. *Journal of Safety Research* vol.41, n°1, p.69-73. [<https://doi.org/10.1016/j.jsr.2010.01.001>]
- SVARTBERG K., FORKMAN B. (2002) Personality traits in the domestic dog (*Canis familiaris*). *Applied Animal Behaviour Science* vol.79, n°2, p.133-155. [[https://doi.org/10.1016/S0168-1591\(02\)00121-1](https://doi.org/10.1016/S0168-1591(02)00121-1)]
- TIRET L. (2019) Physiologie du stress. Support de cours. Maisons-Alfort, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, Unité Pédagogique de Physiologie, Éthologie, Génétique
- TITEUX E., GILBERT C., BRIAND A., *et al.* (2018) From Feline Idiopathic Ulcerative Dermatitis to Feline Behavioral Ulcerative Dermatitis: Grooming Repetitive Behaviors Indicators of Poor Welfare in Cats. *Frontiers in Veterinary Science* vol.5, n°4, p.1-10. [<https://doi.org/10.3389/fvets.2018.00081>]
- TITEUX E., PERON F., GILBERT C. (2013) La relation homme-chien : nouvelles hypothèses. *Le Point Vétérinaire expert canin* n°336
- VEISSIER I., SARIGNAC C., CAPDEVILLE J. (1999) Les méthodes d'appréciation du bien-être des animaux d'élevage. *INRAE Productions Animales* vol.12, n°2, p.113-121. [<https://doi.org/10.20870/productions-animales.1999.12.2.3870>]
- WESTGARTH C., CHRISTLEY R.M., PINCHBECK G.L., *et al.* (2010) Dog behaviour on walks and the effect of use of the leash. *Applied Animal Behaviour Science* vol.125, n°1-2, p.38-46. [<https://doi.org/10.1016/j.applanim.2010.03.007>]
- YIN S. (2009) Low Stress Handling, Restraint and Behavior Modification of Dogs and Cats: Techniques for Developing Patients Who Love Their Visits. Davis, CattleDog Publishing.

Annexe 1 : Questionnaire

Thèse vétérinaire : Comportement animal dans le cadre du mouvement Pet-at-Work

Bonjour,

Ce questionnaire s'intéresse au mouvement pet-at-work. Ce mouvement consiste à amener son animal de compagnie sur son lieu de travail.

Nous sommes 4 étudiants vétérinaires à effectuer des thèses sur ce sujet dans le but de réaliser au final un guide des bonnes pratiques pour encadrer ce mouvement que ce soit d'un point de vue besoin de l'entreprise, des animaux ou des employés.

Ce questionnaire s'intéresse plus particulièrement au bien-être animal et au comportement de votre animal aussi bien sur votre lieu de travail qu'à votre domicile. Pour pouvoir y répondre, il faut donc que vous ameniez un animal sur votre lieu de travail. Cette étude est focalisée sur les chiens.

Ce questionnaire est anonyme, y compris si vous notez vos coordonnées en fin de questionnaire. Vos réponses seront exclusivement utilisées dans le cadre de ma thèse d'exercice vétérinaire et aucun lien ni citation de votre identité ne seront faits.

Je vous remercie pour votre participation.

***Obligatoire**

Description de vos animaux présents au domicile

Tout d'abord, nous allons nous intéresser aux animaux présents à votre domicile.

Quels animaux avez-vous à votre domicile ? *

Chat

Chien

Autre : _____

Combien d'animaux avez-vous à votre domicile ? *

Votre réponse _____

Description du mode de vie de votre animal

A partir de maintenant, nous allons nous intéresser principalement au chien que vous amenez le plus souvent sur votre lieu de travail.
Si vous amenez plusieurs animaux régulièrement à votre travail, vous pouvez préciser vos réponses dans les questions ouvertes.

Quel chien amenez-vous le plus souvent à votre travail ? Merci de préciser le nom *
de vos chiens si vous en amenez plusieurs.

Votre réponse _____

Origine de votre animal *

- Elevage
- Vente ou don d'un particulier
- Adoption en association
- Autre : _____

Age de l'animal (en mois) à son arrivée chez vous (Noter 0 s'il est né chez vous)

Votre réponse _____

Race ou croisement (précisez les races du croisement si elles sont connues) *

Votre réponse _____

Sexe (indiquer dans la catégorie "autre" l'âge de la stérilisation si l'animal a été stérilisé) *

Mâle

Femelle

Stérilisé(e)

Non stérilisé(e)

Autre : _____

Poids (en kg) *

Votre réponse _____

A partir de quel âge (en mois) l'avez-vous amené à votre travail ? *

Votre réponse _____

Votre animal a-t-il des problèmes médicaux nécessitant en particulier des soins quotidiens (comprimés, injections, soins...)?

Votre réponse _____

Avez-vous une raison particulière qui vous a conduit à choisir d'amener cet animal à votre travail ? (exemple : animal destructeur en votre absence, animal nécessitant des soins réguliers, préférence de votre part)

Votre réponse _____

Avez-vous eu besoin de faire des examens particuliers notamment une évaluation comportementale pour pouvoir amener votre animal au travail ?

- Oui, une évaluation comportementale seulement
- Non aucun examen demandé
- Autre : _____

Si vous avez dû faire une évaluation comportementale, chez qui avez-vous dû la faire ?

- Vétérinaire comportementaliste imposé par l'entreprise
- Vétérinaire comportementaliste selon mon choix
- Vétérinaire non spécialisé dans le comportement
- Comportementaliste non vétérinaire
- Autre : _____

Mode de vie de votre animal

Dans cette section, nous allons nous intéresser au mode de vie de votre animal hors du contexte "travail".

Alimentation : Type de nourriture (hors friandises) que vous donnez à votre animal. Si vous donnez plusieurs types de nourriture, cochez les toutes et indiquez dans "Autre" les proportions estimées de chaque type. *

- Nourriture sèche (croquettes)
- Nourriture humide (pâtée)
- Ration ménagère ou BARF (alimentation maison que vous préparez vous-même à base de plusieurs ingrédient que vous donnez en proportions fixées pour couvrir les besoins nutritionnels de votre animal)
- Autre : _____

Si vous avez répondu nourriture sèche/humide, veuillez indiquer les marques que vous achetez. Si vous avez répondu ration ménagère/BARF, veuillez indiquer la composition.

Votre réponse _____

Combien de repas a votre animal par jour ? *

- 1
- 2
- 3 ou plus
- A volonté

Comment est distribuée la nourriture ?

- Quantité mesurée (distribution à des horaires données d'une quantité précise de nourriture)
- Quantité non mesurée (par exemple remplissage systématique de la gamelle quand elle n'est pas pleine)

Si possible, indiquez la quantité estimée de nourriture ingérée par jour par votre animal.

Votre réponse _____

Concernant la prise de boisson, vous avez l'impression que votre animal boit :

- Normalement
- Beaucoup

Mode de vie lorsqu'il est au domicile

Ici nous allons nous intéresser au mode de vie de votre animal lorsqu'il est au domicile.

Laissez-vous parfois votre animal seul chez vous lorsque vous allez travailler ? *

- Cela arrive occasionnellement (1-2 fois par semaine maximum)
- Cela arrive souvent (3-4 fois par semaine)
- Non, il est toujours avec moi
- Autre : _____

Lorsque vous le laissez seul (= sans aucun autre animal ni humain) à votre domicile, combien de temps d'affilé passe-t-il seul par jour ?

- Jamais totalement seul sans autre animal
- Moins de 4 heures
- 4h - 7h
- Plus de 7h
- Autre : _____

En ce qui concerne ses sorties, combien de temps sort-il/elle hors de son lieu de vie quotidien (hors appartement, maison, chenil, jardin) par jour ? *

Votre réponse _____

Réparties en combien de sorties en moyenne par jour ? *

Votre réponse _____

Les sorties se font-elles en laisse ou en liberté ? *

- En laisse tout le temps
- En liberté tout le temps
- 10% du temps en liberté / 90% du temps en laisse
- 25% du temps en liberté / 75% du temps en laisse
- 50% du temps en liberté / 50% du temps en laisse
- 75% du temps en liberté / 25% du temps en laisse
- 90% du temps en liberté / 10% du temps en laisse

En ce qui concerne le reste de l'occupation de son temps, estimez le temps qu'il * utilise par jour pour : Dormir ? (Pendant 24h)

- Moins de 5h
- 5h - 9h
- Plus de 9h
- Ne sait pas

Est-ce que votre animal dort dans la même pièce que vous ?

- Il dort avec moi
- Il dort dans une autre pièce
- Il peut choisir où il dort (avec moi ou dans une autre pièce)
- Autre : _____

Manger (Pendant 24h) *

- Moins de 10 minutes
- 10 - 30 minutes
- Plus de 30 minutes
- Ne sait pas

Jouer avec d'autres animaux (Pendant 24h) *

- Moins d'une heure
- 1h - 3h
- Plus de 3 heures
- Ne sait pas

Jouets avec des jouets (Pendant 24h) *

- Pas de jouets à disposition
- Moins de 30 minutes
- 30 minutes - 1h30
- Plus de 1h30
- Ne sait pas

Temps passé avec vous/ autres personnes (jeux, caresses, apprentissages) *
(Pendant 24h)

- Moins de 30 minutes
- 30 minutes - 1h30
- Plus de 1h30
- Ne sait pas

Autres types d'activités (indiquez le type et la durée de l'activité réalisée)

Votre réponse

Votre animal présente-t-il des comportements indésirables à la maison ? *

- Aucun comportement indésirable pour vous
- Aboiements
- Destruction
- Fugue
- Agressivité
- Malpropreté
- Autre : _____

Ces comportements vous ont-ils conduits à consulter votre vétérinaire ou un comportementaliste ?

- Oui
- Non

Si oui, quels conseils avez-vous reçus et avez-vous réussi à les mettre en place. Si oui, quels effets avez-vous observés ?

Votre réponse _____

Mode de vie lorsqu'il est au travail

Nous allons maintenant nous intéresser à son mode de vie lorsque votre animal vous accompagne sur votre lieu de travail.

Dans quel type d'endroit travaillez-vous ? *

- Bureau individuel
- Bureau partagé
- Open space
- Endroit recevant des clients
- En extérieur
- Autre : _____

Est-ce que certains lieux dans votre entreprise sont interdits à votre animal (exemple : cantine, cafétéria ...)? *

Votre réponse _____

Comment gérez-vous ces interdictions en lien avec votre animal ?

- Je ne vais pas dans ces lieux
- Je laisse mon animal seul le temps d'aller dans ces lieux
- Autre : _____

Comment organisez-vous votre pause déjeuner lorsque votre animal est avec vous ? *

Votre réponse _____

Combien de jour par semaine l'amenez-vous au travail ? *

- Tous les jours
- 2-3 jours par semaine
- 4-5 jours par semaine
- Autre : _____

Votre animal est-il tout le temps avec vous (dans la même pièce) au travail ? *

- Oui
- Non, il est dans un pièce conjointe
- Non, il est dans un chenil
- Autre : _____

Combien de temps passe-t-il avec seul (= sans humain et sans autre animal) lorsqu'il est au travail avec vous ? *

- Jamais, il est toujours avec moi
- Jamais, il est toujours avec un autre animal
- Moins de 2 heures
- 2h - 4h
- Plus de 4 heures
- Autre : _____

Qu'amenez-vous au travail pour votre animal ? *

- Coussin
- Jouets
- Gamelles
- Friandises
- Autre : _____

Si vous apportez des jouets, pourriez-vous préciser de quels types de jouets il s'agit ? (jeux d'intelligence, balles, Kong, os ou jouet à mâcher...)

Votre réponse _____

Le nombre et la durée des sorties sont-ils modifiés lorsque vous amenez votre animal au travail ? (si Oui, expliquer dans "Autre" en quoi consistent les changements, par exemple sortie sur des horaires précis) *

Oui

Non

Autre : _____

Avez-vous remarqué des modifications dans son comportement lorsqu'il vous accompagne au travail ? (exemple : animal plus calme, plus excité, se repose moins...)

Votre réponse _____

Comment effectuez-vous le plus souvent trajet jusqu'à votre lieu de travail avec votre chien ? *

Voiture

Transport en commun

Vélo

A pied

Autre : _____

Comment se passe ce trajet avec votre animal de compagnie ? Soyez le plus précis possible (exemple : il monte sans problème dans le véhicule, il marche dans la rue sans problème, il hésite ...)

Votre réponse _____

Votre animal présente-t-il les signes suivants au travail ? *

- Ne se repose pas/ reste aux aguets
- Aboie
- Se lèche la truffe
- Baille
- Mâchouillement
- Attire votre attention / cherche à se faire caresser, à monter sur les genoux
- se secoue
- halète
- tremble
- met les oreilles en arrière
- Toilettage plus marqué (exemple : se lèche les pattes)
- Aucun des signes précédents remarqués
- Gémit / couine / fait des bruits avec sa bouche
- Autre : _____

Ces comportements sont-ils exprimés de manière plus fréquentes au travail qu'au * domicile lorsque vous êtes présents?

- Plus fréquent au travail
- Plus fréquent au domicile
- Même fréquence au domicile et au travail
- Ne sait pas

A votre travail, votre animal a-t-il la possibilité d'interagir avec d'autres animaux ? *

- Oui
- Non

Si vous avez répondu oui, pouvez-vous préciser avec quels animaux (espèce, race, âge, sexe) et comment se passent les interactions le plus précisément possible (ex : approche calme, jeux, courses, évitement...)?

Votre réponse

Avec des humains *

- Oui, des collègues connus par l'animal
- Oui, des collègues non connus par l'animal
- Oui, avec des clients
- Non
- Autre : _____

Pouvez-vous décrire précisément l'interaction avec l'être humain ? (La permission * vous est-elle demandée, comment votre animal approche l'humain, reçoit-il plutôt des caresses ou des friandises...)

Votre réponse

Selon vous, vous diriez que les interactions avec les autres animaux et les autres humains sont *

- plutôt perçues positivement pour mon animal
- plutôt perçues de manière neutre pour mon animal
- plutôt perçues négativement pour mon animal

Pouvez-vous expliciter votre ressenti ?

Votre réponse

La politique pet-at-work de votre entreprise a-t-elle évolué depuis le covid ?

Animaux interdits pour favoriser la distanciation

Pas de changements

Autre : _____

Avez-vous remarqué des différences de comportements de votre animal depuis les périodes de confinement ?

Votre réponse _____

Accepteriez-vous d'être à nouveau contacté pour ce travail si j'ai besoin de complément sur vos réponses ? Si oui, merci de m'indiquer à nouveau votre adresse mail. *

Votre réponse _____

Pour illustrer les comportements de votre animal dans votre lieu de travail et à votre domicile, seriez-vous d'accord pour me faire parvenir des vidéos ou des photos caractéristiques de son comportement dans ces 2 environnements (si vous êtes d'accord, il vous sera expliqué comment procéder et ce que j'aimerais avoir comme image) ? *

Oui, j'accepte de participer

Non

Organisation de l'envoi des photos ou vidéos

Je vous remercie pour votre participation et votre motivation.

Pour pouvoir utiliser et analyser les images pour mon travail de thèse, il faudrait me faire parvenir votre consentement pour le droit à l'image. Pour cela, je vous laisse remettre votre adresse mail ci-dessous et je vous ferai parvenir un consentement éclairé qu'il faudra me renvoyer par mail.

Si possible j'aimerais recevoir des photos ou dans l'idéal des vidéos de votre animal dans les circonstances suivantes :

- lorsqu'il dort
- lorsqu'il se couche
- lorsqu'il interagit avec vous ou d'autres congénères ou d'autres espèces
- si vous le laissez seul
- s'il mange à votre travail
- s'il joue avec des jouets

Il faudrait si possible que les images obtenues soient le plus représentatives de son comportement normal sur votre lieu de travail et aussi à votre domicile. Cela me permettrait de comparer le comportement de votre animal dans ces différentes situations et ces deux environnements différents.

Vous pouvez envoyer vos photos/vidéos jusqu'à fin septembre 2022 à l'adresse mail suivante : maud.grailot@vet-alfort.fr

Je vous remercie à nouveau.

Maud Grailot

Merci d'indiquer votre adresse mail pour recevoir le consentement pour le droit à l'image pour votre chien. Ce droit à l'image est nécessaire pour que je puisse utiliser et analyser les images de votre chien dans mon travail de thèse.

Votre réponse

Je vous remercie infiniment d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

Maud GRAILLOT

Etudiante en 6ème année vétérinaire à l'Ecole vétérinaire nationale d'Alfort (EnvA)

maud.grailot@vet-alfort.fr

Sous la co-direction de :

Geneviève MARIGNAC
Maître de conférences à l'EnvA

Emmanuelle TITEUX
Docteur Vétérinaire, Diplôme ECAWBN-BN spécialiste en médecine du comportement
Praticien hospitalier au Centre Hospitalier Universitaire d'Alfort

Annexe 2 : Fiches pour le *Pet at Work*

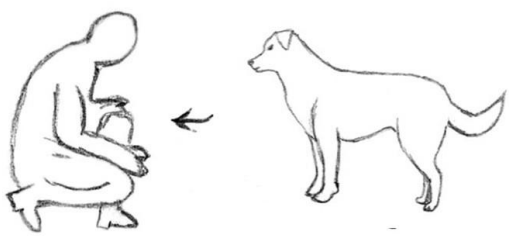
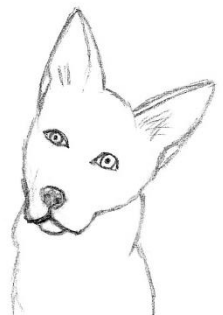


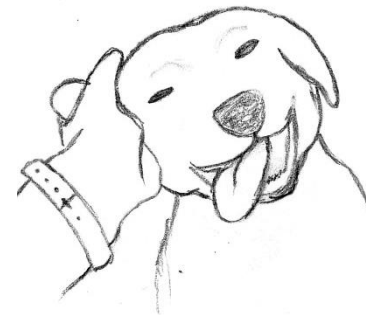
Cette annexe présente trois fiches :

- la première concerne les signaux émis par un chien pour mieux les interpréter,
- la deuxième présente la manière d'interagir avec un chien et les comportements à éviter.
- la dernière propose des conseils pour adapter l'environnement de travail à l'arrivée d'un chien.

COMPRENDRE LES EMOTIONS ET ETATS EMOTIONNELS D'UN CHIEN

Un chien exprime par un ensemble de signaux son ressenti et sa perception des événements et interactions. Comprendre ces émotions permet de mieux communiquer avec l'animal. Cette fiche présente les principaux signaux émis par l'animal, faciles à identifier. Il est **primordial** de toujours interpréter les signaux émis par un chien **dans leur ensemble** pour bien comprendre son message. Un signal isolé peut avoir une signification différente.

Signaux d'émotion positive

 <p>L'animal s'approche avec un corps détendu</p>	 <p>Oreilles vers l'avant, attentif</p>
 <p>Battement de queue régulier</p>	 <p>Léchage</p>
 <p>Sollicitation pour des caresses</p>	






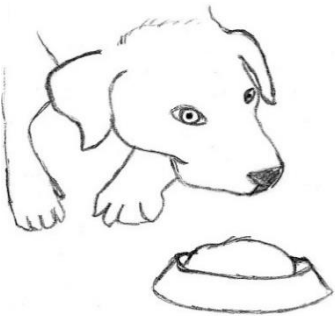
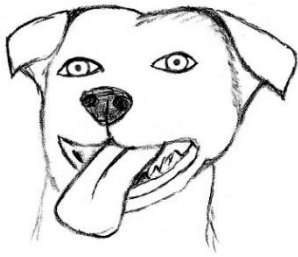
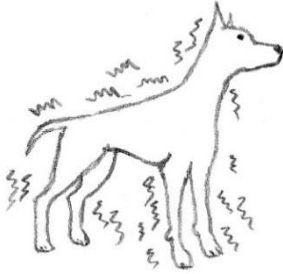

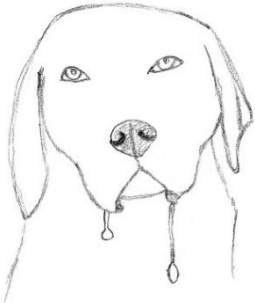
Dessins ©Maud Graillet-Denaix
Thèse vétérinaire EnvA 2022

Reproduction libre de droit

COMPRENDRE LES EMOTIONS ET ETATS EMOTIONNELS D'UN CHIEN

Un chien exprime par un ensemble de signaux son ressenti et sa perception des événements et interactions. Comprendre ces émotions permet de mieux communiquer avec l'animal. Cette fiche présente de manière graduée les principaux signaux émis par l'animal, faciles à identifier. Il est **primordial** de toujours interpréter les signaux émis par un chien **dans leur ensemble** pour bien comprendre son message. Un signal isolé peut avoir une signification différente.

Signaux de stress

 <p>Regard fuyant, blanc de l'œil visible</p>	 <p>Détourne la tête</p>	 <p>Bâillements</p>
 <p>Ebrouements</p>	 <p>Léchage de truffe</p>	 <p>Refus de manger ou de friandises</p>
 <p>Halètement</p>	 <p>Tremblements</p>	 <p>Sudation (au niveau des cousinets)</p>
 <p>Salivation</p>	 <p>Miction / Défécation</p>	<p><i>D'autres signes sont observables comme un air fatigué, des lèvres pincées ou des déplacements lents...</i></p>

Dessins ©Maud Graillet-Denaix

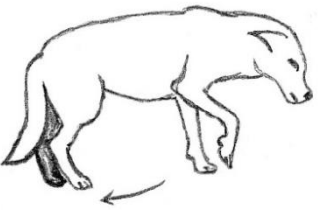

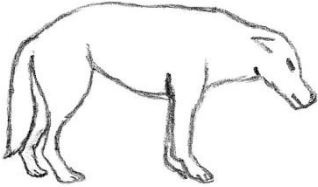
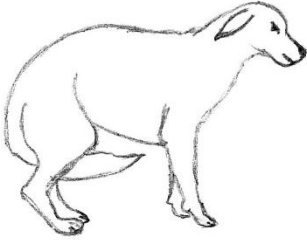

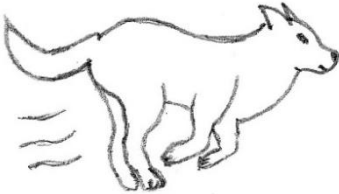

Thèse vétérinaire EnvA 2022

Reproduction libre de droit

COMPRENDRE LES EMOTIONS ET ETATS EMOTIONNELS D'UN CHIEN

Un chien exprime par un ensemble de signaux son ressenti et sa perception des événements et interactions. Comprendre ces émotions permet de mieux communiquer avec l'animal. Cette fiche présente de manière graduée les principaux signaux émis par l'animal, faciles à identifier. Il est **primordial** de toujours interpréter les signaux émis par un chien **dans leur ensemble** pour bien comprendre son message. Un signal isolé peut avoir une signification différente.

Signaux de peur

	
Poids du corps en arrière ou animal qui recule	Détourne le corps ou la tête
	
Tête et queue basses	Queue basse ou entre les pattes
	
Oreilles en arrière	Fuite
	<p><i>D'autres signes sont observables comme un chien tendu et en alerte, ou des yeux très ouverts ...</i></p>
Cherche à se cacher	

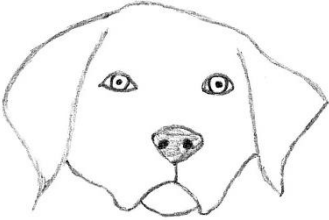


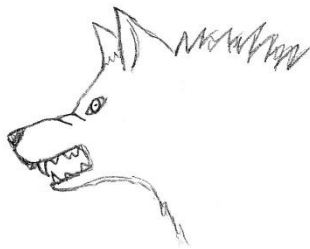


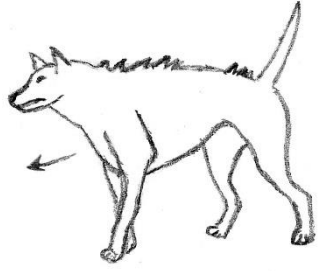
Dessins ©Maud Graillet-Denaix
Thèse vétérinaire EnvA 2022

Reproduction libre de droit

COMPRENDRE LES EMOTIONS ET ETATS EMOTIONNELS D'UN CHIEN

Un chien exprime par un ensemble de signaux son ressenti et sa perception des événements et interactions. Comprendre ces émotions permet de mieux communiquer avec l'animal. Cette fiche présente de manière graduée les principaux signaux émis par l'animal, faciles à identifier. Il est **primordial** de toujours interpréter les signaux émis par un chien **dans leur ensemble** pour bien comprendre son message. Un signal isolé peut avoir une signification différente.

Signaux précédant une agression

 <p>Regard fixe</p>	 <p>Yeux très ouverts avec blanc de l'œil visible</p>	 <p>Aboiement</p>
 <p>Oreilles fixes vers l'avant ou l'arrière</p>	 <p>Grognement</p>	 <p>Retroussement de la lèvre supérieure</p>
 <p>Posture vers l'avant et projection du corps vers l'avant</p>	<p>Suivant ces signes, des morsures peuvent survenir qu'elles soient à vide (snap), non tenue (open bite) ou tenue (grab bite).</p>	<p>D'autres signes sont observables comme une posture très raide...</p>



Dessins ©Maud Graillet-Denaix
Thèse vétérinaire EnvA 2022

Reproduction libre de droit

COMPRENDRE LES EMOTIONS ET ETATS EMOTIONNELS D'UN CHIEN

Un chien exprime par un ensemble de signaux son ressenti et sa perception des événements et interactions. Comprendre ces émotions permet de mieux communiquer avec l'animal. Il est **primordial** de toujours interpréter les signaux émis par un chien **dans leur ensemble** pour bien comprendre son message. Un signal isolé peut avoir une signification différente.

Cette fiche présente quelques exemples d'interactions et leur interprétation pour l'animal.

Quelques exemples

Nous illustrerons ici principalement des situations à risque et pour lesquelles les signaux sont importants à détecter.

 <p>Oreilles basses</p> <p>Regard fuyant et blanc de l'œil visible</p> <p>Regard vers l'humain adulte pour stopper l'interaction</p> <p>➔ Situation de stress</p>	 <p>Oreilles en arrière</p> <p>Posture du corps en arrière</p> <p>Tête basse</p> <p>➔ Situation de peur</p>
 <p>Regard détourné</p> <p>Halètement</p> <p>Tête tournée</p> <p>➔ Situation de stress</p>	 <p>Oreilles fixes en avant</p> <p>Regard fixe</p> <p>Tension dans le corps et corps projeté vers l'avant</p> <p>Retroussement de la lèvre supérieure</p> <p>➔ Mise à distance et risque d'agression important</p>
 <p>Oreilles en avant</p> <p>Pas de tension</p> <p>Tête tournée, attentive</p> <p>➔ Situation d'interaction positive</p>	

COMMENT INTERAGIR AVEC UN CHIEN ?

Le chien est un **être vivant** et chacun d'entre eux est **différent**, pensez à toujours vous **adapter** à celui que vous avez en face de vous en fonction du comportement qu'il manifeste. Si vous apercevez le moindre signe d'inconfort de la part du chien, stoppez l'interaction.

1^{er} Temps : Toujours demander au propriétaire avant d'interagir

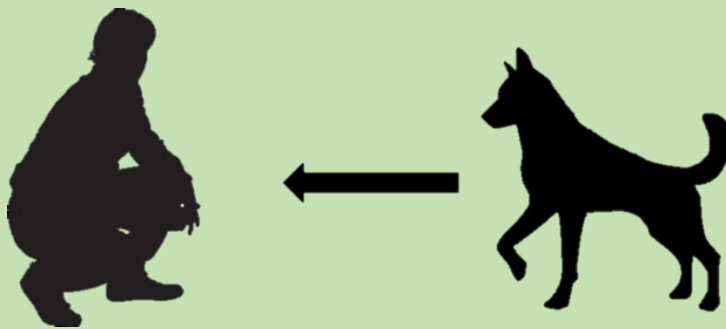


A éviter :

- ❌ Parler avec une voix grave.
- ❌ Courir vers l'animal.
- ❌ Se pencher au-dessus d'un chien.
- ❌ Enlacer le chien ou l'attraper.
- ❌ Imposer l'interaction.
- ❌ Acculer l'animal.
- ❌ Caresser un chien sur le dessus de la tête.
- ❌ Fixer l'animal dans les yeux.

2^{ème} Temps : Proposer une interaction en cas d'accord

- ✓ Accroupissez-vous
- ✓ Restez à distance du chien
- ✓ Laissez le chien venir à vous
- ✓ Laissez-le vous renifler sans chercher à interagir
- ✓ Soyez détendu et déplacez-vous lentement
- ✓ Utilisez le « pet-talk » : voix douce, aigüe et joyeuse



3^{ème} Temps : Poursuite de l'interaction








- ✓ En cas de contact positif et d'accord du maître, proposez une caresse à l'animal, plutôt sous le cou
- ✓ Demandez à l'animal s'il souhaite que l'interaction continue : Arrêtez votre interaction et observez si le chien demande de poursuivre ou s'il se détourne

ADAPTER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL A L'ARRIVEE D'UN CHIEN

Vous allez bientôt accueillir des animaux au sein de votre entreprise ? Pensez à bien définir les espaces autorisés et les conditions pour amener ces animaux.

Voici quelques conseils et recommandations pour adapter votre environnement de travail à la venue d'un chien. Cette fiche est centrée sur le chien et le minimum pour son bien-être. Elle est à adapter selon les circonstances.

Le minimum nécessaire pour le chien

 <p>Gamelle d'eau pleine toujours à disposition</p>	 <p>Tapis ou coussin pour se reposer et éviter les inconforts</p>	 <p>Eviter les lieux avec de fortes variations de température</p>
 <p>Eviter les lieux de passage pour installer l'animal</p>	 <p>Prévoir des pauses et sorties pour l'animal</p>	

Quelques suggestions complémentaires utiles pour le chien

 <p>Jouets pour l'occuper et permettre des comportements normaux. Eviter les jouets qui présentent un danger comme les balles ou les jouets bruyants</p>	 <p>Friandises pour faciliter les apprentissages ou interactions</p>	 <p>Box pliable pour permettre au chien de s'isoler et éviter les poils dans tout le bureau</p>
--	--	---

Le nécessaire utile pour l'entreprise et quelques suggestions complémentaires

 <p>Laisse pour attacher l'animal si besoin et pour la sécurité de tous</p>	 <p>Serviettes pour faciliter l'hygiène des locaux en temps pluvieux</p>	 <p>Signalement de la présence de l'animal au bureau</p>
 <p>Sacs à déjection pour l'hygiène autour des locaux</p>	 <p>Distributeur de sacs pour l'hygiène autour des locaux</p>	 <p>Barrières pour restreindre l'animal si nécessaire</p>

ÉTUDE DU COMPORTEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, EN PARTICULIER DU CHIEN, DANS LE CADRE DU MOUVEMENT « PET AT WORK »

AUTEUR : Maud GRAILLOT-DENAIX

RÉSUMÉ :

Le chien occupe une place de plus en plus importante au sein de la société et accompagne désormais son maître au travail avec le mouvement *Pet at Work* qui se développe. Si les bienfaits de la présence d'un animal sur l'Homme sont aujourd'hui reconnus et toujours plus étudiés, par exemple avec les animaux utilisés dans la médiation animale, les études inverses, portant sur le bien-être de l'animal dans cet environnement nouveau sont encore rares. Cette thèse fait suite aux études de Eva Bigorra publiée en 2019, Fanny Cruvellier et Louise Scaufaire publiées en 2021.

Ce travail a pour objectif d'étudier le bien-être du chien et son comportement sur le lieu de travail. Il s'agit d'évaluer si ce bien-être est respecté, de dégager des pistes de réflexion pour l'améliorer et d'étudier certains facteurs influençant le comportement sur le lieu de travail de son maître.

Pour ce faire, une analyse qualitative a été mise en place à partir de données issues d'un questionnaire à destination des propriétaires accompagnés par leur chien sur leur lieu de travail. Il s'agit d'étudier les signes comportementaux de l'animal et son environnement, afin de déterminer si des situations de mal-être sont susceptibles de survenir au travail. Le cas échéant, nous proposons des conseils pour permettre aux entreprises comme aux propriétaires de prévenir ces situations.

Pour les chiens étudiés, le bien-être est respecté dans le lieu de travail. Des tendances semblent également se dégager : les animaux semblent plus calmes et moins stressés dans cet environnement s'ils y sont allés pour la première fois avant leurs trois mois. Le type de lieu de travail semble également avoir un impact sur le niveau d'excitation et le stress avec des chiens plus stressés dans des lieux de passage et les commerces. Les animaux passent également moins de temps seuls lorsqu'ils vont sur le lieu de travail ce qui favorise également leurs interactions sociales.

Pour une entreprise s'intéressant à ce mouvement, il est alors important de s'assurer que le bien-être de tous est respecté et des conseils pour interagir avec un chien ou adapter l'environnement sont ainsi proposés.

MOTS CLÉS :

PET AT WORK / BIEN-ETRE ANIMAL / COMPORTEMENT / CHIEN / FRANCE / ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

JURY :

Présidente : Pr Gilbert Caroline

Directrice de thèse : Dr Maignac Geneviève

Examinatrice : Dr Legrand Chantal

Invitée : Dr Titeux Emmanuelle

STUDY OF ANIMAL BEHAVIOR AND WELFARE, ESPECIALLY OF DOGS, AS PART OF THE "PET AT WORK" MOVEMENT

AUTHOR: Maud GRAILLOT-DENAIX

SUMMARY:

Dog occupies an increasingly important place in society and now accompanies its master at work with the Pet at Work movement that is developing. When the benefits on humans of the presence of an animal are now recognized and increasingly studied, for example animal used in human mediation, the reverse studies, on the welfare of the animal in this new environment are still rare. This thesis follows the studies of Eva Bigorra published in 2019, Fanny Cruvellier and Louise Scauflaire published in 2021.

This work aims to study the welfare of dogs and their behavior at workplace. The aim is to evaluate whether their welfare is respected and to identify possible improvement fields and to study some factors influencing the behavior of the dog's owner in the workplace.

A qualitative analysis has been carried out using data from an enquiry sent to owners coming to work with their dog. The study of behavioral signs of the animal and its environment enables us to determine whether situations of discomfort are likely to occur at work. In such a case, we suggest advice to enable companies and owners to prevent them.

For the dogs studied, welfare is still present at workplace. Some trends seem to come out our results: for instance, animals look like feeling quieter and less stressed in workplace environment if they first come before they are three months old. The kind of workplace also seems to impact arousal and stress levels: the higher traffic areas, the more stressed dogs. Animals also spend shorter time alone when they go to the workplace, which also promotes their social interactions.

For a company interested in Pet at Work, it is important to ensure that welfare is respected for both animals and humans, and tips for interacting with a dog or adapting the environment are provided.

KEYWORDS:

PET AT WORK / ANIMAL WELFARE / BEHAVIOR/ DOG / FRANCE / WORKPLACE

JURY:

Chairperson: Pr Gilbert Caroline

Thesis Director: Dr Marignac Geneviève

Reviewer: Dr Legrand Chantal

Guest: Dr Titeux Emmanuelle